



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI ADOUR AVAL

20/03/2025-20/03/2028

**DOSSIER DE CANDIDATURE DU PROGRAMME
D'ETUDES PREALABLE AU PAPI ADOUR AVAL**

VERSION CONSOLIDEE 19/09/2025

FICHES ACTIONS



PAPI
A D O U R A V A L



Département
des Landes



PYRENEES
ATLANTIQUES
LE DÉPARTEMENT



Syndicat Mixte
du
Bassin Adour Maritime



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE
ELKARGOA
COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

pays d'ORTHE
et ARRIGANS



MACS
Communauté de communes
Mareenne Adour Côte-Sud



Le Seignanx
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Table des matières

PARTIE 1 : LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI ADOUR AVAL	4
1. OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI ADOUR AVAL	5
2. LES ACTIONS DU PEP	7
1.1. LES FICHES ACTION	7
AXE 0 : ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE	7
ACTION 0.1 : ANIMATION DU PEP ADOUR AVAL	7
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	9
ACTION 1.1.A : ETUDE HYDRAULIQUE DE L'ADOUR (VERSION CONSOLIDEE).....	9
ACTION 1.1.B : ETUDE HYDRAULIQUE DES GAVES REUNIS (VERSION CONSOLIDEE).....	12
ACTION 1.1.C : ETUDE HYDRAULIQUE DU SOUS BASSIN VERSANT DE L'ARAN (VERSION CONSOLIDEE).....	15
ACTION 1.1.D : ETUDE HYDRAULIQUE DU SOUS BASSIN VERSANT DE L'ARDANAVY (VERSION CONSOLIDEE).....	18
ACTION 1.2 : ETUDE HYDRAULIQUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA BIDOUZE (VERSION CONSOLIDEE)	21
ACTION 1.3.A : COLLECTE ET COMPILATION DES DONNEES EXISTANTES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE L'ADOUR MARITIME (VERSION CONSOLIDEE)	24
ACTION 1.3.B : COLLECTE ET COMPILATION DES DONNEES EXISTANTES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA BIDOUZE AMONT (VERSION CONSOLIDEE)	27
ACTION 1.4 : FORMATION DES ELUS A LA COLLECTE DE DONNEES A ECHELLE LOCALE (VERSION CONSOLIDEE).....	30
ACTION 1.5 : DEFINITION DE SITES ET POSE DE REPERES DE CRUE	32
ACTION 1.6 : DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION AU RISQUE D'INONDATION (VERSION CONSOLIDEE).....	35
ACTION 1.7 : DEVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION ADAPTES AU TERRITOIRE	38
ACTION 1.8 : REALISER DES ACTIONS D'INFORMATIONS POUR ACCOMPAGNER LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI ADOUR AVAL.....	40
ACTION 1.9 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUR LE TERRITOIRE DU PAPI ADOUR AVAL.....	42
ACTION 1.10 : RECENSEMENT ET ANALYSE DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT AU SENS DE LA RUBRIQUE 3.2.6.0 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (VERSION CONSOLIDEE).....	44
ACTION 1.11 : ETUDE DE CARACTERISATION DE LA FONCTIONNALITE HYDRAULIQUE DES OUVRAGES PRESENTANT UN INTERET STRATEGIQUE EN MATIERE DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (VERSION CONSOLIDEE)	45
AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	48
ACTION 2.1.A : EVALUATION DES BESOINS EN EQUIPEMENT DE SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE L'ADOUR MARITIME (VERSION CONSOLIDEE).....	48
ACTION 2.2.B : EVALUATION DES BESOINS EN EQUIPEMENT DE SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA BIDOUZE AMONT (VERSION CONSOLIDEE).....	51
AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	54
ACTION 3.1 : RECONNAISSANCE AERIENNE DES ZONES INONDEES ET SINISTREES (VERSION CONSOLIDEE)	54
ACTION 3.2 : CREATION D'UN ANNUAIRE DE GESTION DE CRISE A L'ECHELLE DU PAPI ADOUR AVAL	56
ACTION 3.3.A : AMELIORATION DE L'ALERTE A L'ECHELLE COMMUNALE SUR LE DEPARTEMENT DES LANDES.....	58
ACTION 3.3.B : AMELIORATION DE L'ALERTE A L'ECHELLE COMMUNALE SUR LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	61
ACTION 3.4.A : PREPARATION D'EXERCICES DE GESTION DE CRISE SUR LES COMMUNES DU DEPARTEMENT DES LANDES.....	63
ACTION 3.4.B : PREPARATION D'EXERCICES DE GESTION DE CRISE SUR LES COMMUNES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES.....	66
AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME	69
ACTION 4.1 : ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME.....	69
ACTION 4.2 : REFLEXION PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE D'ACQUISITION FONCIERE	71
AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES	73
ACTION 5.1.A : REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE SUR LES HABITATIONS EXPOSEES A UN RISQUE D'INONDATION DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES (VERSION CONSOLIDEE)	73
ACTION 5.1.B : REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE SUR LES HABITATIONS EXPOSEES A UN RISQUE D'INONDATION DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES (VERSION CONSOLIDEE).....	77

ACTION 5.2.A : REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE SUR LES BATIMENTS PUBLICS EXPOSES A UN RISQUE D'INONDATION DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES (VERSION CONSOLIDEE)	80
ACTION 5.2.B : REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE SUR LES BATIMENTS PUBLICS EXPOSES A UN RISQUE D'INONDATION DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES (VERSION CONSOLIDEE).....	83
ACTION 5.3.A : REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE SUR LES BIENS D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE D'ENTREPRISE DE MOINS DE 20 SALARIES EXPOSES A UN RISQUE D'INONDATION DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES (VERSION CONSOLIDEE)	86
ACTION 5.3.B : REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE SUR LES BIENS D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE D'ENTREPRISE DE MOINS DE 20 SALARIES EXPOSES A UN RISQUE D'INONDATION DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES (VERSION CONSOLIDEE).....	89
ACTION 5.4 : REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE SUR LES HABITATIONS.....	92
ACTION 5.5 : REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE SUR LES BATIMENTS PUBLICS	94
ACTION 5.6 : REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE VULNERABILITE SUR BIENS D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE D'ENTREPRISE DE MOINS DE 20 SALARIES	96
AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	98
ACTION 6.1 : DEFINITION D'UN PROGRAMME DE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS PAR DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE.....	98
ACTION 6.2 : RECENSEMENT ET ANALYSE DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES AU SENS DE LA RUBRIQUE 3.2.6.0 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (VERSION CONSOLIDEE).....	100
AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES	102
1.2. CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIONS	103
PARTIE 2 : SYNTHESE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI ADOUR AVAL	107
2. SYNTHESE PAR AXE.....	108
2.1. AXE 0 : ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI	108
2.2. AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	108
2.3. AXE 2 : SURVEILLANCE ET LA PRÉVISION DES CRUES ET INONDATIONS.....	108
2.4. AXE 3 : ALERTE ET LA GESTION DE CRISE	108
2.5. AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME	108
2.6. AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES	108
2.7. AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS.....	108
2.8. AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES.....	109
3. SYNTHESE FINANCIERE	109
ANNEXE 1 : DEFINITION DE LA STRATEGIE DE REALISATION DES DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE	111

PARTIE 1 : LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI ADOUR AVAL

1. OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI ADOUR AVAL

Le programme d'études préalable au PAPI Adour aval a été élaboré en stricte conformité avec les sept axes du cahier des charges du PAPI 3 de juillet 2023, en ajoutant également un axe supplémentaire, dédié à l'animation du programme, soit un total de huit axes. L'ensemble du programme comprend 37 actions, qui seront portées par divers maîtres d'ouvrage. Les porteurs d'actions sont : l'EPTB Institution Adour (établissement public territorial de bassin), les collectivités compétentes en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) tels que le syndicat mixte du bas Adour maritime et la communauté d'agglomération Pays Basque, ainsi que le service départemental d'incendie et des secours des Landes. Ce document a pour objectif de donner une vision claire et transparente de la planification et de l'allocation des ressources pour chaque action au sein du programme d'études préalable au PAPI Adour aval.

Suite à la réalisation et au partage de l'état des lieux du territoire à l'ensemble des acteurs et élus locaux, la stratégie du programme d'études préalable au PAPI repose en trois principaux points :

1. améliorer la connaissance, la conscience et la culture du risque

Le diagnostic du territoire a mis en exergue une hétérogénéité de la connaissance des zones d'aléa. Pour rappel, le territoire du PAPI est couvert par différentes études hydrauliques (études locales, PPRi, atlas des zones inondables, etc.) ne permettant pas d'obtenir une vision globale selon des occurrences et caractéristiques de crues homogènes. Afin d'apporter une réponse à ces lacunes d'informations, plusieurs études hydrauliques sont fléchées dans l'axe 1.

Au-delà d'un besoin de connaissance, la perte de mémoire des crues à cause du renouvellement de la population et de la présence d'endiguements a aussi été identifiée. En ce sens, plusieurs élus du territoire ont pu alerter de l'effacement de la mémoire du risque et de la nécessité de porter des actions de sensibilisation (cf. article de presse ci-dessous). Il apparaît donc nécessaire de développer la culture du risque sur l'ensemble du territoire durant l'animation du PEP. Plusieurs actions ont donc été définies dans ce sens.

« Entretenir la mémoire des crues est indispensable » : à Oeyregave, le maire veut sensibiliser au risque d'inondation

Lecture 3 min

Accueil • Landes • Oeyregave



■ Serge Lasserre, le maire de Oeyregave, a mis en place une signalisation spécifique sur les lampadaires de sa commune. © Crédit photo : Isabelle Louvier / « Sud Ouest »

Figure 1 : article du journal Sud Ouest (2023) portant sur la mémoire des crues des gaves réunis sur la commune de Oeyregave

2. réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

Sur le territoire du PAPI, 17 communes ont pu bénéficier du dispositif MIRAPI visant à réaliser des diagnostics de vulnérabilité et à proposer des travaux sur les biens à usages d'habitation. En plus de sensibiliser les habitants aux inondations dans le département des Landes, ce dispositif a mis en avant une réelle attente des collectivités et des propriétaires à se prémunir du risque d'inondation. Une des conclusions du dispositif met en avant le besoin des acteurs économiques à vouloir se prémunir des conséquences des inondations. C'est pourquoi, il a été décidé de continuer la démarche de réduction de vulnérabilité dans le programme d'études préalable au PAPI, non seulement sur les biens à usage d'habitation, mais également sur les biens d'activités professionnelles d'entreprise de moins de 20 salariés ainsi que les bâtiments publics.

3. améliorer la gestion des ouvrages et étudier le devenir des ouvrages de protection n'entrant pas dans le champ du « décret digues » mais présentant un intérêt stratégique

Le territoire du PAPI compte près de 140 km de linéaire de d'ouvrage. Compte tenu de la réglementation définie par le décret digue de 2015 et la volonté des collectivités compétentes en matière de prévention des inondations à conserver les ouvrages le long de l'Adour, des gaves réunis et des affluents en rive gauche, la stratégie de l'axe 1 vise à étudier le développement d'une gestion adaptée et proportionnée des ouvrages de protection existants. L'étude de caractérisation de la fonctionnalité hydraulique des ouvrages de protection permettra alors aux acteurs en charge de la GEMAPI et aux EPCI-FP, de conforter les choix de récupération ou d'abandon de la gestion des ouvrages sur la base d'éléments techniques jamais étudiés jusqu'à lors. Les études en lien avec cette réflexion sont essentielles afin de définir une stratégie globale de prévention et protection contre les inondations à l'échelle du territoire du PAPI Adour aval

2. LES ACTIONS DU PEP

1.1. Les fiches action

AXE 0 : ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE

ACTION 0.1 : Animation du PEP Adour aval

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none">mettre en œuvre et piloter le programme d'études préalableélaborer le PAPI complet
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI Adour aval
Partenaire(s) technique(s)	L'ensemble du comité technique et du comité de pilotage
Coût global	469 802,85 €

Contexte

La démarche de stratégie locale de gestion des inondations (SLGRI) côtier basque débouchant sur la mise œuvre d'un programme d'actions, les membres de la SLGRI ont souhaité que celui-ci puisse être retranscrit dans un programme d'actions de prévention des inondations : le PAPI Adour aval.

Ce programme d'études préalable au PAPI concerne 103 communes, une communauté d'agglomération, trois communautés de communes, un syndicat de rivières, un EPTB, deux départements et certains services de l'État. Cette démarche comprenant un ancrage territorial fort et nécessitant une certaine technicité « inondation », les acteurs de la SLGRI ont émis le souhait qu'elle puisse être portée par l'Institution Adour.

Cela permet d'assurer une gestion globale de la mise en œuvre du PAPI à l'échelon de la SLGRI, mais aussi de renforcer l'animation et la cohérence des actions mises en œuvre sur le territoire à plus forts enjeux.

Compte tenu du nombre d'actions réalisées en régie et de la durée de mise en œuvre du PEP, il a été jugé nécessaire de renforcer l'animation du PEP. Cette organisation permettra de veiller au respect du calendrier préalablement défini, et d'assurer la coordination, le suivi et l'animation de chacune des actions.

Des moyens humains complémentaires vont être mobilisés et mutualisés avec le PAPI gave d'Oloron porté également par l'Institution Adour. En effet, les deux démarches ont une avancée similaire et des actions dont le travail peut être mutualisé.

Description de l'action

L'animateur du PEP Adour aval aura les fonctions suivantes :

- préparer et animer les réunions de gouvernance de manière régulière (*a minima* 1 COPIL/an) ;
- préparer et animer les réunions de suivi technique de manière régulière (*a minima* 1 COTECH/an). Au-delà des réunions du COTECH et pour mener à bien l'intégralité des actions, des réunions techniques et groupes de travail seront organisées fréquemment avec les acteurs du territoire (acteurs techniques, associations environnementales, services urbanisme, partenaires financeurs, collectivités, etc.) ;
- assurer le pilotage opérationnel des actions sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Adour ;
- accompagner les maîtres d'ouvrage pour les actions non portées par l'Institution Adour ;
- coordonner et impulser l'ensemble des actions prévues dans le PAPI et s'assurer de leur bonne interaction à l'échelle du programme ;

- prendre en charge les mesures spécifiques à la sensibilisation et la communication autour du PEP ;
- contrôler l'avancement financier et assurer la mise en œuvre administrative du PEP ;
- assurer les échanges et la coordination avec les autres démarches du territoire (PAPI dacquois, PEP gave d'Oloron, PEP Nive, PEP Côtiers Basques, PEP gave de Pau médian, SAGE, SCoT, études stratégiques des syndicats de rivières, étude prospective Adour 2050, etc.) ;
- élaborer le dossier PAPI complet.

Certaines actions du PEP seront réalisées par l'Institution Adour dans le cadre de cet axe 0.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	01/03/2024	2025	2026	2027	29/02/2028
Elaboration du PEP au PAPI Adour aval	Institution Adour	X	x			
Mise en œuvre du PEP au PAPI	Institution Adour		x	x	x	x
Elaboration du dossier PAPI complet	Institution Adour				x	x

Plan de financement prévisionnel

Budget prévisionnel (sur 4 ans) : 469 802,85 €

	Coût de l'opération	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	469 802,85 €	383 227,65 €	50 %	191 613,83 €
FEDER	469 802,85 €	<i>Montant éligible de l'aide FEDER calculé sur base d'un financement public total à hauteur de 80% du coût de l'opération</i>	<i>Taux de l'aide FEDER calculé sur base d'un financement public total à hauteur de 80% du coût de l'opération</i>	184 228,46 €
Reste à charge MOA (EPTB)	469 802,85 €	469 802,85 €	20 %	93 960,57 €
Total	469 802,85 €		100%	469 802,85 €

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre d'actions inscrites réalisées ;
- bilan d'activités annuel.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
ACTION 1.1.a : Etude hydraulique de l'Adour (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> actualiser la connaissance de l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant de l'Adour maritime selon différentes occurrences de crues
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	L'Adour de Saint-Geours-de-Maremne à l'embouchure
Partenaire(s) technique(s)	SPC GAD, RDI, communauté d'agglomération Pays-Basque (GEMAPI), quatre EPCI-FP, prestataire
Coût global	95 000,00 €

Contexte

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du PEP a mis en évidence des lacunes dans la connaissance des phénomènes de crues fréquentes de l'Adour maritime.

L'aléa centennal est bien représenté sur les communes couvertes par un plan de prévention du risque inondation (PPRI), depuis Port-de-Lanne jusqu'à Bayonne. Toutefois, ces documents, dont l'approbation remonte aux années 2000, ne tiennent pas compte des évolutions anthropiques et naturelles du territoire.

Les communes limitrophes à l'Adour non couvertes par un PPRI s'appuient uniquement sur l'atlas des zones inondables pour caractériser les enveloppes de crue. Cet outil ne fournit aucune information relative aux hauteurs d'eau, aux débits ou encore aux vitesses d'écoulement lors des inondations.

Il est donc nécessaire de mener une étude hydraulique de l'Adour maritime pour améliorer la connaissance du risque d'inondation, notamment en ce qui concerne les crues fréquentes et centennales, et de disposer d'éléments techniques fiables pour affiner les réflexions stratégiques dans l'élaboration du PAPI complet.

Par ailleurs, afin de quantifier l'impact du changement climatique sur les hauteurs d'eau, des scénarios d'inondation seront étudiés sur la base des conditions hydrologiques de l'estuaire et de l'aval de l'Adour (de Urt à Bayonne, correspondant à la limite du domaine maritime), en intégrant les projections d'élévation du niveau marin issues des travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ce travail s'appuiera sur l'étude prospective conduite par les services de l'État (DREAL) concernant les effets du changement climatique sur le comportement de l'Adour en lien avec l'élévation du niveau marin.

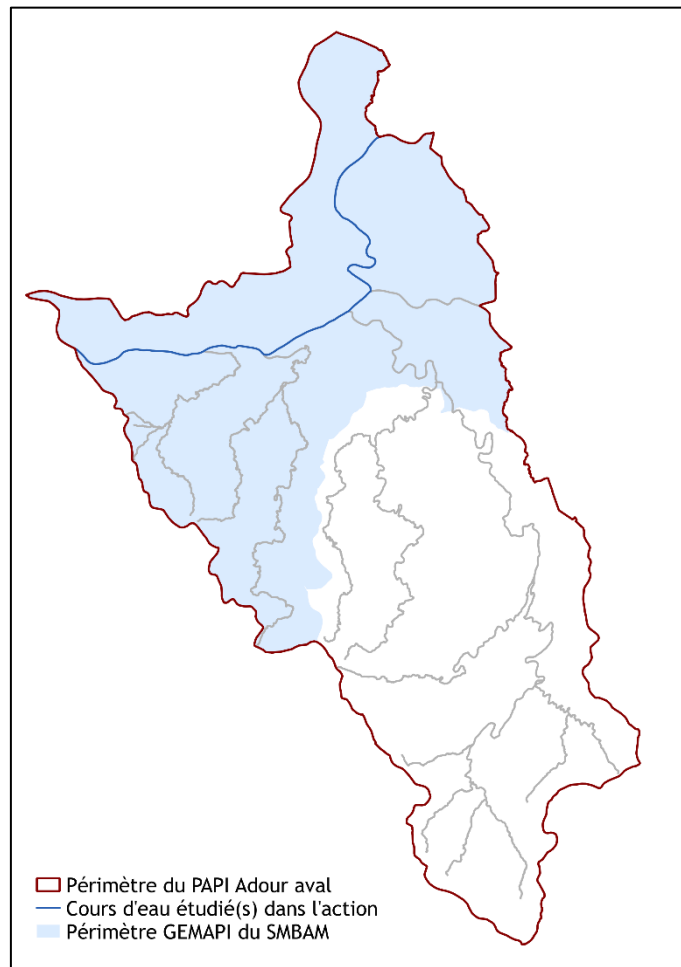
Description de l'action

Cette action sera portée par l'Institution Adour pour le compte du SMBAM sur son périmètre d'exercice de la compétence au titre d'une délégation de compétence GEMAPI.

Il s'agit de réaliser une étude hydraulique de l'Adour sur l'ensemble de son linéaire depuis la commune de Saint-Geours-de-Maremne (amont), jusqu'à son embouchure à Tarnos (aval). Pour garantir une cohérence d'ensemble avec le PAPI de l'agglomération dacquoise, l'étude hydraulique s'appuiera sur les travaux déjà réalisés dans ce cadre et pourra s'étendre, à l'amont, jusqu'au pont de Saubusse.

Après avoir croisé les cours d'eau étudiés avec les informations disponibles au sein des services de l'État (DDTM) et de la Préfecture des Landes, il est possible d'affirmer que l'Adour est identifié comme étant un cours d'eau classé au titre de la police de l'eau.

Enfin, cette action remplit les conditions d'éligibilité au financement FPRNM puisqu'elle bénéficie aux communes soumises à un PPRi (secteur amont des affluents de l'Adour et barthes de l'Adour).



Carte 1 : périmètre GEMAPI du SMBAM et linéaire de l'Adour étudié, maîtrise d'ouvrage Institution Adour pour le compte du SMBAM

Il a été acté, suite à un travail de concertation avec les deux structures en charge de la compétence GEMAPI, que l'étude permettrait de :

- définir les zones inondables selon une occurrence de crue très fréquente (premiers débordements constatés), une crue vicennale (Q20) et centennale (Q100) ;
- en se basant sur la méthodologie des PPRi, croiser les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement pour caractériser l'aléa (faible, moyen, fort) ;
- déterminer les débits de pointe sur les secteurs amont, médian et aval des cours d'eau pour chacune des occurrences étudiées.

L'étude hydraulique permettra à terme de croiser les zones d'aléa avec les enjeux présents sur le territoire (population, logements, activités économiques, etc.) pour déterminer finement le risque et la vulnérabilité du territoire.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

- elle vise à renforcer la connaissance du risque en définissant les enveloppes de crues selon différentes occurrences, débits, hauteurs et vitesses associées ;
- en lien avec le SPC GAD, améliorer la vigilance crue sur les secteurs étudiés ;
- elle servira également l'action 1.11 du présent programme d'études préalable au PAPI, puisqu'elle permettra de caractériser la fonction hydraulique des ouvrages présentant un intérêt stratégique en matière de protection contre les inondations existants le long de

l'Adour. En ce sens, les modèles hydrauliques seront réutilisés pour définir une stratégie de gestion des ouvrages existants (classement, neutralisation, travaux de confortement, etc.) ;

- enfin, cette action a comme objectif de mieux prendre en compte le risque dans les documents d'urbanisme en transmettant des informations actualisées aux différents services urbanisme des collectivités ;
- pour finir, cette étude hydraulique est également indispensable pour établir les stratégies d'actions pour les crues fréquentes et moyennes ainsi que préciser les enjeux et la vulnérabilité du territoire pour élaborer le PAPI complet.

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'action : 79 166,67 € HT, soit 95 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	95 000,00 €	95 000,00 €	50 %	47 500,00 €
Reste à charge MOA (EPTB)	95 000,00 €	95 000,00 €	50 %	47 500,00 €
Total	95 000,00 €	95 000,00 €	100 %	95 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	Pilote	2025	2026	2027	2028
Etude hydraulique	Institution Adour	SMBAM	x	x	x	

Indicateurs de suivi/réussite

- rendu de l'étude hydraulique (conformément au cahier des charges PAPI 3)

ACTION 1.1.b : Etude hydraulique des gaves réunis (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser la connaissance de l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant de l'Adour maritime selon différentes occurrences de crues
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	Les gaves réunis de la confluence des gaves de Pau et d'Oloron au bec des gaves (Adour)
Partenaire(s) technique(s)	SPC GAD, RDI, communauté d'agglomération Pays-Basque (GEMAPI), quatre EPCI-FP, prestataire
Coût global	42 000,00 €

Contexte

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du PEP a mis en évidence des lacunes dans la connaissance des phénomènes de crues fréquentes sur les gaves réunis.

Actuellement, l'aléa centennal est représenté via le plan de prévention du risque inondation (PPRi) sur les communes de Peyrehorade, Hastingués, Oeyregave et Sames. Toutefois, les communes riveraines situées sur la rive droite et non couvertes par un PPRi s'appuient uniquement sur l'atlas des zones inondables pour caractériser les enveloppes de crue. Cet outil ne fournit aucune information relative aux hauteurs d'eau, aux débits ou encore aux vitesses d'écoulement lors des inondations.

Par ailleurs, la commune de Peyrehorade dispose d'éléments récents issus de l'étude conduite en 2019 dans le cadre de la demande d'autorisation de classement du système d'endiguement du quartier du Sablot. Cette étude apporte des données précises sur les crues fréquentes et centennales, mais son périmètre reste restreint à la commune.

Face à ces constats, il apparaît indispensable de mener une étude hydraulique actualisée sur l'ensemble du linéaire des gaves réunis.

Il est donc nécessaire de mener une étude hydraulique des gaves réunis pour améliorer la connaissance du risque d'inondation, notamment en ce qui concerne les crues fréquentes et centennales, et de disposer d'éléments techniques fiables pour affiner les réflexions stratégiques dans l'élaboration du PAPI complet.

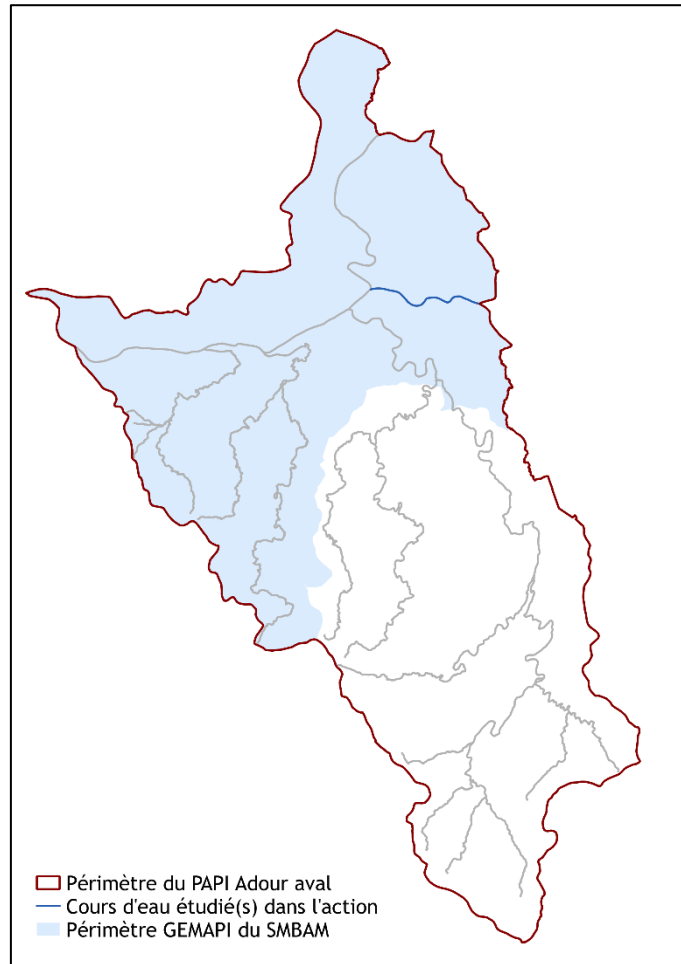
Description de l'action

Cette action sera portée par l'Institution Adour pour le compte du SMBAM au titre d'une délégation de compétence GEMAPI.

Il s'agit de réaliser une étude hydraulique des gaves réunis sur l'ensemble de son linéaire depuis la confluence des gaves de Pau et d'Oloron (amont) au bec des gaves (aval).

Après avoir croisé les cours d'eau étudiés avec les informations disponibles au sein des services de l'Etat (DDTM) et de la Préfecture des Landes, il est possible d'affirmer que les gaves réunis est identifié comme étant un cours d'eau classé au titre de la police de l'eau.

Enfin, cette action remplit les conditions d'éligibilité au financement FPRNM puisqu'elle bénéficie aux communes soumises à un PPRi (secteur des gaves réunis et barthes de l'Adour).



Carte 2 : périmètre GEMAPI du SMBAM et linéaire des gaves réunis étudié, maîtrise d'ouvrage Institution Adour pour le compte du SMBAM

Il a été acté, suite à un travail de concertation avec les deux structures en charge de la compétence GEMAPI, que l'étude permettrait de :

- définir les zones inondables selon une occurrence de crue très fréquente (premiers débordements constatés), une crue vicennale (Q20) et centennale (Q100) ;
- en se basant sur la méthodologie des PPRi, croiser les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement pour caractériser l'aléa (faible, moyen, fort) ;
- déterminer les débits de pointe sur les secteurs amont, médian et aval des cours d'eau pour chacune des occurrences étudiées.

L'étude hydraulique permettra à terme de croiser les zones d'aléa avec les enjeux présents sur le territoire (population, logements, activités économiques, etc.) pour déterminer finement le risque et la vulnérabilité du territoire.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

- elle vise à renforcer la connaissance du risque en définissant les enveloppes de crues selon différentes occurrences, débits, hauteurs et vitesses associées ;
- en lien avec le SPC GAD, améliorer la vigilance crue sur les secteurs étudiés ;
- elle servira également l'action 1.11 du présent programme d'études préalable au PAPI, puisqu'elle permettra de caractériser la fonction hydraulique des ouvrages présentant un intérêt stratégique en matière de protection contre les inondations existants le long des gaves réunis. En ce sens, les modèles hydrauliques seront réutilisés pour définir une stratégie de gestion des ouvrages existants (classement, neutralisation, travaux de confortement, etc.) ;

- enfin, cette action a comme objectif de mieux prendre en compte le risque dans les documents d'urbanisme en transmettant des informations actualisées aux différents services urbanisme des collectivités ;
- pour finir, cette étude hydraulique est également indispensable pour établir les stratégies d'actions pour les crues fréquentes et moyennes ainsi que préciser les enjeux et la vulnérabilité du territoire pour élaborer le PAPI complet.

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'action : 35 000 € HT, soit 42 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	42 000,00 €	42 000,00 €	50 %	21 000,00 €
Reste à charge MOA (EPTB)	42 000,00 €	42 000,00 €	50 %	21 000,00 €
Total	42 000,00 €	42 000,00 €	100 %	42 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	Pilote	2025	2026	2027	2028
Etude hydraulique	Institution Adour	SMBAM	x	x		

Indicateurs de suivi/réussite

- rendu de l'étude hydraulique (conformément au cahier des charges PAPI 3)

ACTION 1.1.c : Etude hydraulique du sous bassin versant de l'Aran (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser la connaissance de l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant de l'Adour maritime selon différentes occurrences de crues
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant de l'Aran
Partenaire(s) technique(s)	SPC GAD, RDI, communauté d'agglomération Pays-Basque (GEMAPI), quatre EPCI-FP, prestataire
Coût global	125 000,00 €

Contexte

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du PEP a mis en évidence des lacunes dans la connaissance des phénomènes de crues fréquentes et centennales de l'Aran.

Seuls les plans de prévention du risque inondation (PPRI) des communes de Urt et Bardos, situées à l'aval de l'Aran, permettent d'obtenir des informations précises sur les zones d'aléas. En revanche, à l'amont de la rivière ainsi que sur ses affluents, comme le Suhyhandia, c'est l'atlas des zones inondables qui sert de référence pour identifier les zones exposées à une crue centennale. Cet outil ne fournit aucune information relative aux hauteurs d'eau, aux débits ou encore aux vitesses d'écoulement lors des inondations.

Il est donc nécessaire de mener une étude hydraulique de l'Aran pour améliorer la connaissance du risque d'inondation, notamment en ce qui concerne les crues fréquentes et centennales, et de disposer d'éléments techniques fiables pour affiner les réflexions stratégiques dans l'élaboration du PAPI complet.

Par ailleurs, afin de quantifier l'impact du changement climatique sur les hauteurs d'eau, des scénarios d'inondation seront étudiés sur la base des conditions hydrologiques de l'estuaire et de l'aval de l'Aran à Urt, en intégrant les projections d'élévation du niveau marin issues des travaux du GIEC.

Description de l'action

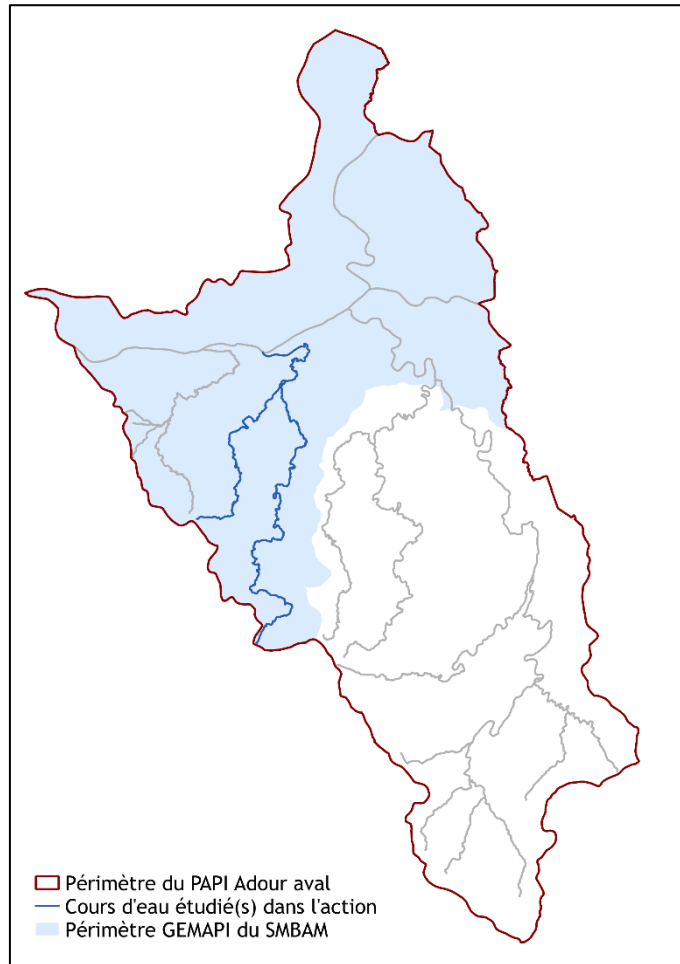
Cette action sera portée par l'Institution Adour pour le compte du SMBAM au titre d'une délégation de compétence GEMAPI.

Il s'agit de réaliser une étude hydraulique à l'échelle du sous-bassin versant de l'Aran, comprenant (liste non exhaustive) :

- l'Aran ;
- le Suhyhandia

Après avoir croisé les cours d'eau étudiés avec les informations disponibles au sein des services de l'Etat (DDTM) et de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, il est possible d'affirmer que tous les cours d'eau étudiés sont identifiés comme étant des cours d'eau classés au titre de la police de l'eau.

Enfin, cette action remplit les conditions d'éligibilité au financement FPRNM puisqu'elle bénéficie aux communes soumises à un PPRI (secteur aval de l'Aran et barthes de l'Adour).



Carte 3 : périmètre GEMAPI du SMBAM et linéaire des cours d'eau étudié dans le sous bassin-versant de l'Aran, maîtrise d'ouvrage Institution Adour pour le compte du SMBAM

Il a été acté, suite à un travail de concertation avec les deux structures en charge de la compétence GEMAPI, que l'étude permettrait de :

- définir les zones inondables selon une occurrence de crue très fréquente (premiers débordements constatés), une crue vicennale (Q20) et centennale (Q100) ;
- en se basant sur la méthodologie des PPRI, de croiser les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement pour caractériser l'aléa (faible, moyen, fort) ;
- déterminer les débits de pointe sur les secteurs amont, médian et aval des cours d'eau pour chacune des occurrences étudiées.

L'étude hydraulique permettra à terme de croiser les zones d'aléa avec les enjeux présents sur le territoire (population, logements, activités économiques, etc.) pour déterminer finement le risque et la vulnérabilité du territoire.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

- elle vise à renforcer la connaissance du risque en définissant les enveloppes de crues selon différentes occurrences, débits, hauteurs et vitesses associées ;
- en lien avec le SPC GAD, améliorer la vigilance crue sur les secteurs étudiés ;
- elle servira également l'action 1.11 du présent programme d'études préalable au PAPI, puisqu'elle permettra de caractériser la fonction hydraulique des ouvrages présentant un intérêt stratégique en matière de protection contre les inondations à l'aval de l'Aran (commune de Bardos, Urt et Guiche). En ce sens, les modèles hydrauliques seront réutilisés pour définir une stratégie de gestion des ouvrages existants (classement, neutralisation, travaux de confortement, etc.) ;

- enfin, cette action a comme objectif de mieux prendre en compte le risque dans les documents d'urbanisme en transmettant des informations actualisées aux différents services urbanisme des collectivités ;
- pour finir, cette étude hydraulique est également indispensable pour établir les stratégies d'actions pour les crues fréquentes et moyennes ainsi que préciser les enjeux et la vulnérabilité du territoire pour élaborer le PAPI complet.

Plan de financement prévisionnel (version consolidée)

Coût de l'action : 104 166,67 € HT, soit 125 000,00 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	125 000,00 €	125 000,00 €	50 %	62 500,00 €
Reste à charge MOA (EPTB)	125 000,00 €	125 000,00 €	50 %	62 500,00 €
Total	125 000,00 €	125 000,00 €	100 %	125 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	Pilote	2025	2026	2027	2028
Etude hydraulique	Institution Adour	SMBAM	x	x		

Indicateurs de suivi/réussite

- rendu de l'étude hydraulique (conformément au cahier des charges PAPI 3)

ACTION 1.1.d : Etude hydraulique du sous bassin versant de l'Ardanavy (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser la connaissance de l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant de l'Adour maritime selon différentes occurrences de crues
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant de l'Ardanavy
Partenaire(s) technique(s)	SPC GAD, RDI, communauté d'agglomération Pays-Basque (GEMAPI), quatre EPCI-FP, prestataire
Coût global	55 000,00 €

Contexte

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du PEP a mis en évidence des lacunes dans la connaissance des phénomènes de crues fréquentes et centennales de l'Ardanavy.

Seuls les plans de prévention du risque inondation (PPRi) des communes de Mouguerre à Urt, permettent d'obtenir des informations précises sur les zones d'aléas. En revanche, aucune enveloppe de crue n'existe pour les crues fréquentes de l'Ardanavy et de ses affluents, ce qui limite la connaissance fine de ces phénomènes récurrents.

Il est donc nécessaire de mener une étude hydraulique de l'Aradanavy pour améliorer la connaissance du risque d'inondation, notamment en ce qui concerne les crues fréquentes et centennales, et de disposer d'éléments techniques fiables pour affiner les réflexions stratégiques dans l'élaboration du PAPI complet.

Par ailleurs, afin de quantifier l'impact du changement climatique sur les hauteurs d'eau, des scénarios d'inondation seront étudiés sur la base des conditions hydrologiques de l'estuaire et de l'aval de l'Ardanavy à Urcuit, en intégrant les projections d'élévation du niveau marin issues des travaux du GIEC.

Description de l'action

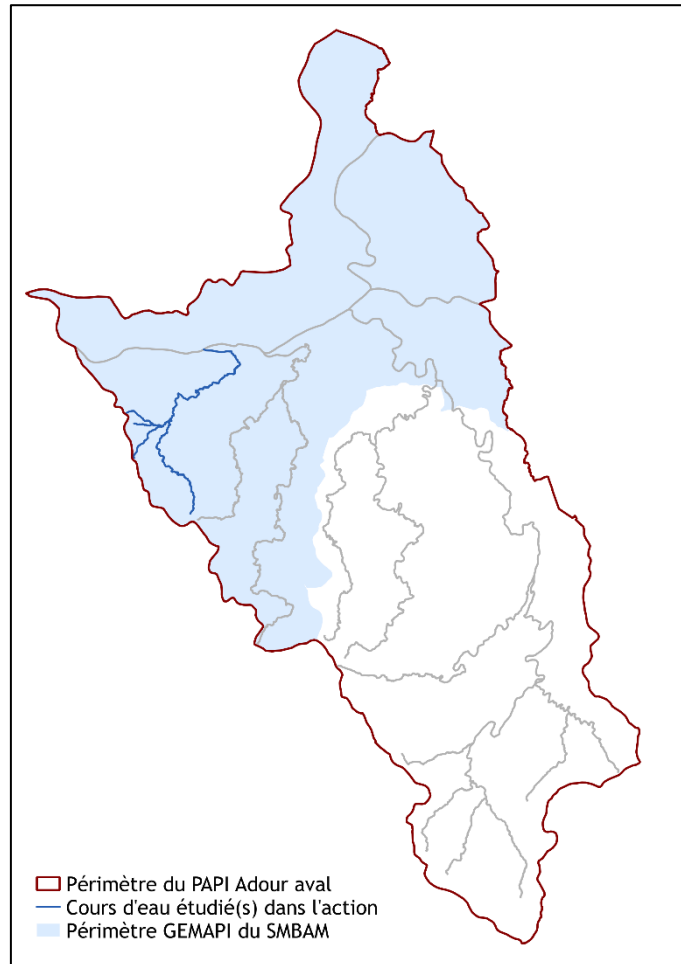
Cette action sera portée par l'Institution Adour pour le compte du SMBAM au titre d'une délégation de compétence GEMAPI.

Il s'agit de réaliser une étude hydraulique à l'échelle du sous-bassin versant de l'Ardanavy comprenant (liste non exhaustive) :

- l'Ardanavy ;
- ses affluents sur le lieu-dit « Elizaberry » (commune de Mouguerre).

Après avoir croisé les cours d'eau étudiés avec les informations disponibles au sein des services de l'Etat (DDTM) et de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, il est possible d'affirmer que tous les cours d'eau étudiés sont identifiés comme étant des cours d'eau classés au titre de la police de l'eau.

Enfin, cette action remplit les conditions d'éligibilité au financement FPRNM puisqu'elle bénéficie aux communes soumises à un PPRi (secteur aval de l'Ardanavy et barthes de l'Adour)



Carte 4 : périmètre GEMAPI du SMBAM et linéaire de cours d'eau étudié dans le sous bassin-versant de l'Ardanavy, maîtrise d'ouvrage Institution Adour pour le compte du SMBAM

Il a été acté, suite à un travail de concertation avec les deux structures en charge de la compétence GEMAPI, que l'étude permettrait de :

- définir les zones inondables selon une occurrence de crue très fréquente (premiers débordements constatés), une crue vicennale (Q20) et centennale (Q100) ;
- en se basant sur la méthodologie des PPRI, croiser les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement pour caractériser l'aléa (faible, moyen, fort) ;
- déterminer les débits de pointe sur les secteurs amont, médian et aval des cours d'eau pour chacune des occurrences étudiées.

L'étude hydraulique permettra à terme de croiser les zones d'aléa avec les enjeux présents sur le territoire (population, logements, activités économiques, etc.) pour déterminer finement le risque et la vulnérabilité du territoire.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

- elle vise à renforcer la connaissance du risque en définissant les enveloppes de crues selon différentes occurrences, débits, hauteurs et vitesses associées ;
- en lien avec le SPC GAD, améliorer la vigilance crue sur les secteurs étudiés ;
- elle servira également l'action 1.11 du présent programme d'études préalable au PAPI, puisqu'elle permettra de caractériser la fonction hydraulique des ouvrages présentant un intérêt stratégique en matière de protection contre les inondations à l'aval de l'Ardanavy (commune de Urt et Urcuit). En ce sens, les modèles hydrauliques seront réutilisés pour définir une stratégie de gestion des ouvrages existants (classement, neutralisation, travaux de confortement, etc.) ;

- enfin, cette action a comme objectif de mieux prendre en compte le risque dans les documents d'urbanisme en transmettant des informations actualisées aux différents services urbanisme des collectivités ;
- Pour finir, cette étude hydraulique est également indispensable pour établir les stratégies d'actions pour les crues fréquentes et moyennes ainsi que préciser les enjeux et la vulnérabilité du territoire pour élaborer le PAPI complet.

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'action : 45 833,67 € HT, soit 55 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	55 000,00 €	55 000,00 €	50 %	27 500,00 €
Reste à charge MOA (EPTB)	55 000,00 €	55 000,00 €	50 %	27 500,00 €
Total	55 000,00 €	55 000,00 €	100 %	55 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	Pilote	2025	2026	2027	2028
Etude hydraulique	Institution Adour	SMBAM	x	x		

Indicateurs de suivi/réussite

- rendu de l'étude hydraulique (conformément au cahier des charges PAPI 3)

ACTION 1.2 : Etude hydraulique du sous-bassin versant de la Bidouze (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser la connaissance de l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant de l'Adour maritime selon différentes occurrences de crues
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Communauté d'agglomération Pays Basque
Pilote de l'action	Communauté d'agglomération Pays Basque
Secteur(s) concerné(s)	Sous bassin versant de la Bidouze
Partenaire(s) technique(s)	SPC GAD, RDI, Institution Adour, syndicat mixte du bas Adour maritime, CCPOA, prestataire
Coût global	350 000,00 €

Contexte

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du PEP a mis en évidence des lacunes dans la connaissance des phénomènes de crues fréquentes et centennales de la Bidouze.

Les zones d'aléas liées à la crue centennale de la Bidouze aval sont représentées dans les plans de prévention du risque inondation (PPRI) des communes de Hastings, Guiche et Sames, situées à l'aval du bassin versant. À partir du seuil de Came, les zones d'aléas de la Bidouze amont sont quant à elles définies à l'aide de l'atlas des zones inondables. Toutefois, cet atlas ne fournit pas d'informations précises sur la hauteur d'eau, les débits ou les vitesses d'inondation. Par ailleurs, aucune enveloppe de crue n'existe pour les crues fréquentes de la Bidouze et de ses affluents, ce qui limite la connaissance fine de ces phénomènes récurrents.

Il est donc nécessaire de mener une étude hydraulique de la Bidouze pour améliorer la connaissance du risque d'inondation, notamment en ce qui concerne les crues fréquentes et centennales, et de disposer d'éléments techniques fiables pour affiner les réflexions stratégiques dans l'élaboration du PAPI complet.

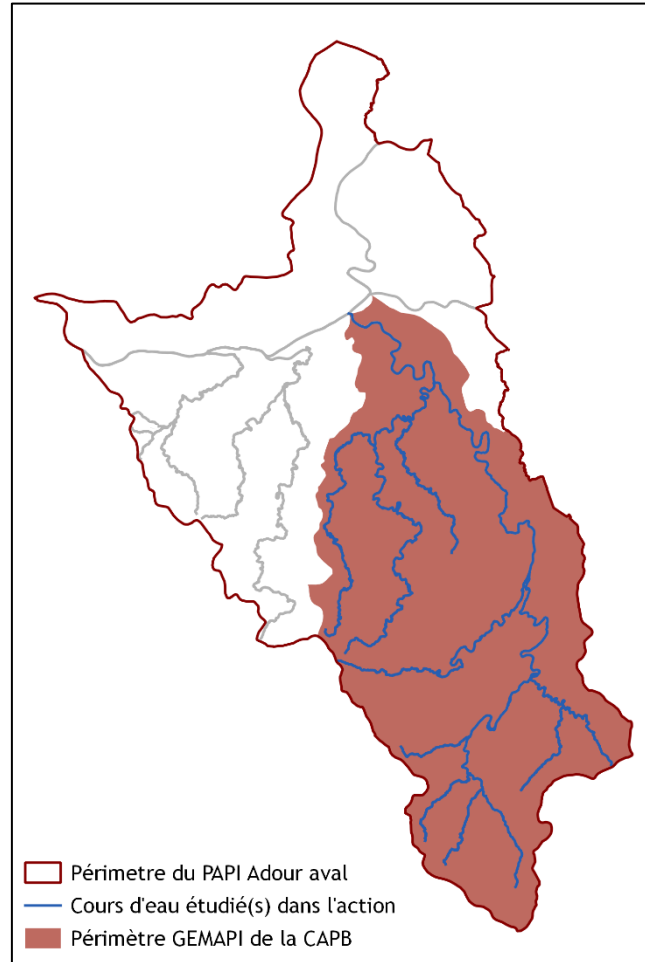
Description de l'action

Il s'agit de réaliser une étude hydraulique de la Bidouze et ses affluents depuis sa source à Saint-Just-Ibarre jusqu'à sa confluence, comprenant la Bidouze et ses affluents (liste non exhaustive) :

- Hosta ur Handia ;
- Laminoeka erreka ;
- le ruisseau de laminosine ;
- Artikaiteko erreka ;
- Izpaxuriko erreka ;
- Kihilliriko erraka ;
- la Joyeuse ;
- le Lihoury
- le ruisseau de l'Arbéroue.

Après avoir croisé les cours d'eau étudiés avec les informations disponibles au sein des services de l'Etat (DDTM) et de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, il est possible d'affirmer que tous les cours d'eau étudiés sont identifiés comme étant des cours d'eau classés au titre de la police de l'eau.

Enfin, cette action remplit les conditions d'éligibilité au financement FPRNM puisqu'elle bénéficie aux communes soumises à un PPRI (secteur aval de la Bidouze et barthes de l'Adour).



Carte 5 : périmètre GEMAPI de la CAPB et linéaire de cours d'eau étudié dans le sous bassin-versant de la Bidouze, maîtrise d'ouvrage CAPB

Il a été acté, suite à un travail de concertation avec les deux structures en charge de la compétence GEMAPI, que l'étude permettrait de :

- définir les zones inondables selon une occurrence de crue très fréquente (premiers débordements constatés), une crue vicennale (Q20) et centennale (Q100) ;
- en se basant sur la méthodologie des PPRi, de croiser les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement pour caractériser l'aléa (faible, moyen, fort) ;
- déterminer les débits de pointe sur les secteurs amont, médian et aval des cours d'eau pour chacune des occurrences étudiées.

L'étude hydraulique permettra à terme de croiser les zones d'aléa avec les enjeux présents sur le territoire (population, logements, activités économiques, etc.) pour déterminer finement le risque et la vulnérabilité du territoire.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

- elle vise à renforcer la connaissance du risque en définissant les enveloppes de crues selon différentes occurrences, débits, hauteurs et vitesses associées ;
- en lien avec le SPC GAD, améliorer la vigilance crue sur les secteurs étudiés ;
- elle servira également l'action 1.11 du présent programme d'études préalable au PAPI, puisqu'elle permettra de caractériser la fonction hydraulique des ouvrages présentant un intérêt stratégique en matière de protection contre les inondations à l'aval de la Bidouze

(commune de Bidache, Hastingués, Guiche et Sames). En ce sens, les modèles hydrauliques seront réutilisés pour définir une stratégie de gestion des ouvrages existants (classement, neutralisation, travaux de confortement, etc.) ;

- enfin, cette action a comme objectif de mieux prendre en compte le risque dans les documents d'urbanisme en transmettant des informations actualisées aux différents services urbanisme des collectivités ;
- pour finir, cette étude hydraulique est également indispensable pour établir les stratégies d'actions pour les crues fréquentes et moyennes ainsi que préciser les enjeux et la vulnérabilité du territoire pour élaborer le PAPI complet.

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'action : 291 666,67 € HT, soit 350 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	350 000,00 €	350 000,00 €	50 %	175 000,00 €
Reste à charge MOA (CAPB)	350 000,00 €	350 000,00 €	50 %	175 000,00 €
Total	350 000,00 €	350 000,00 €	100 %	350 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	Pilote	2025	2026	2027	2028
Etude hydraulique	Institution Adour	CAPB	x	x		

Indicateurs de suivi/réussite

- rendu de l'étude hydraulique (conformément au cahier des charges PAPI 3)

ACTION 1.3.a : Collecte et compilation des données existantes sur le sous-bassin versant de l'Adour maritime (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> obtenir des données de calage pour préciser les modèles hydrauliques de l'action 1.1 ; conserver la mémoire des événements passés et sensibiliser la population au risque inondation
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre GEMAPI du syndicat mixte du bas Adour maritime
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, Région, Départements, EPCI-FP, communes, Institution Adour
Coût global	Action réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

Les crues des gaves réunis en juin 2018 et de l'Adour en février 2014 ont rappelé l'ampleur des dégâts que peuvent occasionner les inondations, soulignant l'importance d'une meilleure connaissance de ces aléas.

Sur certaines communes, la compréhension du fonctionnement hydrologique de l'Adour et des barthes, ainsi que des enjeux exposés, repose encore uniquement sur la mémoire des habitants. Dans d'autres cas, ces informations ont été consignées par écrit, mais elles ne sont ni centralisées ni facilement accessibles.

Il est donc primordial de collecter, structurer et archiver ces données à l'échelle de l'ensemble du territoire couvert par le PAPI. Cette démarche doit s'accompagner d'actions de sensibilisation auprès des populations locales afin d'ancrer durablement la culture du risque et de réduire la vulnérabilité du territoire.

Dans ce cadre, et en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI, le syndicat mixte du bas Adour maritime recense déjà des informations de terrain relatives à différents épisodes de crue, à travers des entretiens, des suivis hydrauliques, la collecte de laisses de crue ou encore des prises de vue.

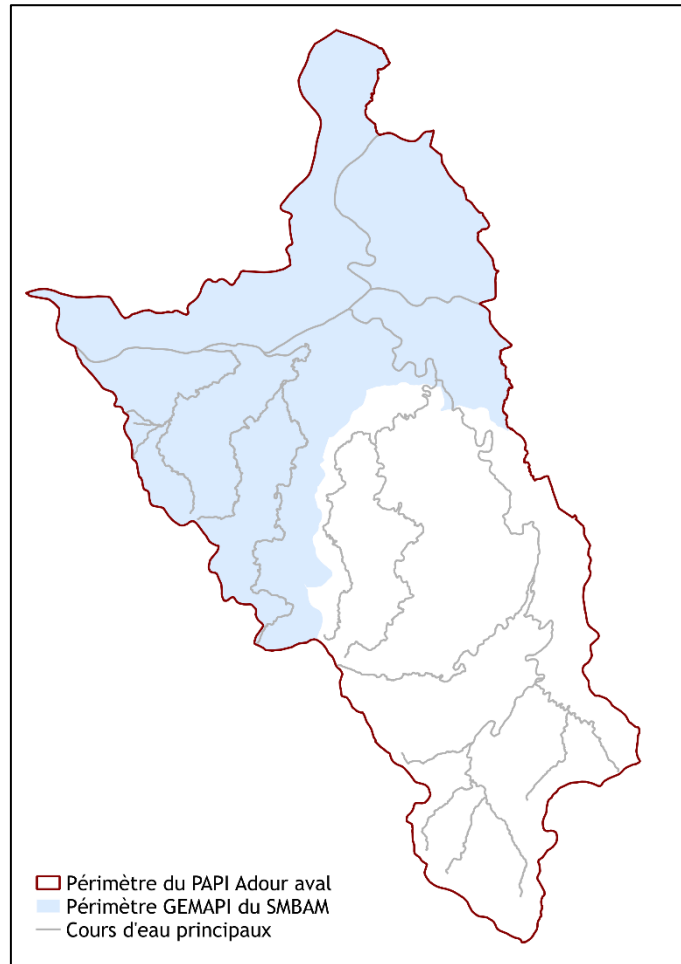
Il conviendra de poursuivre ce travail en s'assurant qu'aucune information ne soit omise, notamment par une organisation rigoureuse de l'archivage des données dans le cadre du PEP Adour aval. Ces données pourront ensuite être mutualisées avec la CAPB (action 1.3.b) et valorisées dans le cadre du PEP, en tant que supports de communication et de sensibilisation.

Description de l'action

Il s'agit de collecter l'ensemble des données disponibles auprès des acteurs du risque et des partenaires : études existantes, enveloppes de crues, repères et laisses de crues, données issues des stations hydrométriques et météorologiques, couches SIG, etc.

Cette collecte sera assurée par le syndicat mixte du bas Adour maritime (SMBAM) dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI, et ce, à l'échelle de son territoire d'intervention.

- des gaves réunis de la confluence des gaves de Pau et d'Oloron au bec des gaves :
- du sous-bassin versant de l'Aran
- du sous-bassin de l'Arday
- du sous-bassin versant de la Bidouze aval, du seuil de Came à sa confluence avec l'Adour.



Carte 6 : Périmètre de l'action, maîtrise d'ouvrage SMBAM

Ce travail de recueil et compilation de données est réalisé selon :

- une approche locale (questionnaires et échanges avec des riverains et élus du territoire) pour obtenir des photographies et des témoignages de terrains ;
- une approche documentaire (dossier RETEX, Adourthek, etc.) auprès des acteurs du risque et partenaires (SDIS, DDTM, archives départementales, etc.).

Les données et informations recueillies seront bancarisées et homogénéisées à l'échelle du PAPI durant le PEP. Elles seront facilement accessibles par le service de prévision des crues Gironde-Adour-Garonne mises à disposition sur la plateforme nationale collaborative des repères de crues et de l'Hydroportail (données hydrométriques).

Cette action répond à deux objectifs :

- à court terme, certaines données seront spécifiquement récoltées pour caler le modèle hydraulique prévu dans les études hydrauliques de l'axe 1 (études et modèles historiques, laisses de crues, etc.) ;
- tout le long du PEP, les informations collectées serviront à la création de supports de sensibilisation au risque d'inondation, adaptés aux différents publics visés (grand public, scolaires, acteurs économiques), ainsi qu'à l'identification de sites pertinents pour la pose de repères de crues.

Plan de financement

La collecte et transmission des données à l'EPTB seront réalisées en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime ;

La bancarisation et l'homogénéisation des données à l'échelle du PAPI seront réalisées par l'Institution Adour et financées dans le cadre de l'animation du PEP.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Collecte documentaire pour caler les modèles	Syndicat mixte du bas Adour Maritime	x			
Recueil de données auprès des communes et des riverains	Syndicat mixte du bas Adour Maritime	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de documents récupérés (données, photos, archives, témoignages)

ACTION 1.3.b : Collecte et compilation des données existantes sur le sous-bassin versant de la Bidouze amont (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • obtenir des données de calage pour préciser les modèles hydrauliques de l'action 1.1 ; • conserver la mémoire des événements passés et sensibiliser la population au risque inondation
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Communauté d'agglomération Pays Basque
Pilote de l'action	Communauté d'agglomération Pays Basque
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre GEMAPI de la CA. Pays Basque
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, Région, Départements, EPCI-FP, communes, Institution Adour
Coût global	Action réalisée en régie par la communauté d'agglomération Pays Basque - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

La crue de la Bidouze en juillet 2014 a rappelé aux acteurs du territoire l'ampleur des dégâts que peut provoquer une inondation, ainsi que la nécessité d'une meilleure connaissance de ces aléas

Sur certaines communes, la compréhension du fonctionnement hydrologique de la Bidouze, ainsi que des enjeux exposés, repose encore uniquement sur la mémoire des habitants. Dans d'autres cas, ces informations ont été consignées par écrit, mais elles ne sont ni centralisées ni facilement accessibles.

Il est donc primordial de collecter, structurer et archiver ces données à l'échelle de l'ensemble du territoire couvert par le PAPI. Cette démarche doit s'accompagner d'actions de sensibilisation auprès des populations locales afin d'ancrer durablement la culture du risque et de réduire la vulnérabilité du territoire.

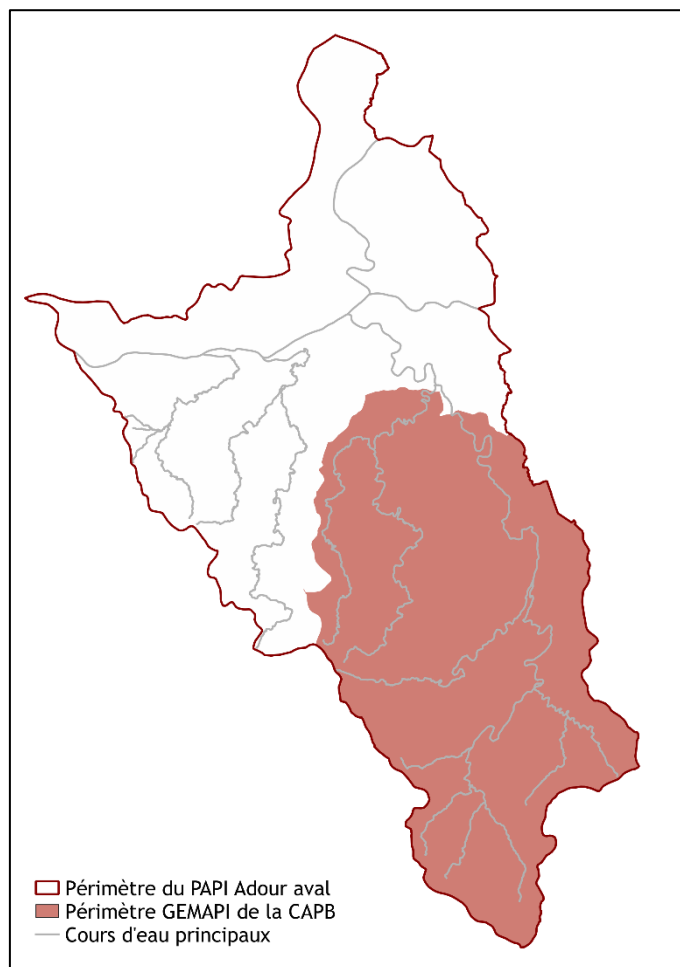
Dans ce cadre, et en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI, la communauté d'agglomération Pays Basque recense déjà des informations de terrain relatives à différents épisodes de crue, à travers des entretiens, des suivis hydrauliques, la collecte de laisses de crue ou encore des prises de vue.

Il conviendra de poursuivre ce travail en s'assurant qu'aucune information ne soit omise, notamment par une organisation rigoureuse de l'archivage des données dans le cadre du PEP Adour aval. Ces données pourront ensuite être mutualisées avec le SMBAM (action 1.3.a) et valorisées dans le cadre du PEP, en tant que supports de communication et de sensibilisation.

Description de l'action

Il s'agit de collecter l'ensemble des données disponibles auprès des acteurs du risque et des partenaires : études existantes, enveloppes de crues, repères et laisses de crues, données issues des stations hydrométriques et météorologiques, couches SIG, etc.

Cette collecte sera assurée par la communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI, et ce, à l'échelle de son territoire d'intervention.



Carte 7 : Périmètre de l'action, maîtrise d'ouvrage CAPB

Ce travail de recueil et compilation de données est réalisé selon :

- une approche locale (questionnaires et échanges avec des riverains et élus du territoire) pour obtenir des photographies et des témoignages de terrains ; ;
- une approche documentaire (dossier RETEX, Adourthek, etc.) auprès des acteurs du risque et partenaires (SDIS, DDTM, archives départementales, etc.).

Les données et informations recueillies seront bancarisées et homogénéisées à l'échelle du PAPI durant le PEP. Elles seront facilement accessibles par le service de prévision des crues Gironde-Adour-Garonne mises à disposition sur la plateforme une plateforme nationale collaborative des repères de crues et de l'Hydroportail (données hydrométriques).

Cette action répond à deux objectifs :

- à court terme, certaines données seront spécifiquement récoltées pour caler le modèle hydraulique prévu dans les études hydrauliques de l'axe 1 et 7 (études et modèles historiques, laisses de crues, etc.) ;
- tout le long du PEP, les informations collectées serviront à la création de supports de sensibilisation au risque d'inondation, adaptés aux différents publics visés (grand public, scolaires, acteurs économiques), ainsi qu'à l'identification de sites pertinents pour la pose de repères de crues.

Plan de financement

La collecte et transmission des données à l'EPTB seront réalisées en régie par la communauté d'agglomération Pays Basque ;

La bancarisation et l'homogénéisation des données à l'échelle du PAPI seront réalisées par l'Institution Adour et financées dans le cadre de l'animation du PEP.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Collecte documentaire pour caler les modèles	CA. Pays Basque	x			
Recueil de données auprès des communes et des riverains	CA. Pays Basque	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de documents récupérés (données, photos, archives, témoignages)

ACTION 1.4 : Formation des élus à la collecte de données à échelle locale (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> obtenir des données de calage pour préciser les modèles hydrauliques de l'action 1.1 ; conserver la mémoire des évènements passés et sensibiliser la population au risque inondation
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI Adour aval
Partenaire(s) technique(s)	Etat (SPC GAD et RDI), EPCI-FP, structures GEMAPI, communes
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Contexte

Les crues historiques constituent des sources d'information précieuses pour la planification des mesures de prévention, la protection des populations et les actions de sensibilisation. Il est donc essentiel de collecter, après chaque crue significative, des données exploitables dans le cadre des études hydrauliques et de l'élaboration de dispositifs de prévention.

Sur le territoire, la CAPB et le SMBAM assurent la collecte, la compilation et l'archivage de données relatives aux hauteurs d'eau laissées par les crues. Toutefois, il apparaît nécessaire de clarifier l'implication et le rôle des différents acteurs de la gestion du risque à l'échelle territoriale (relevés de crues, méthodologie, partage de l'information, etc.) afin de développer des outils adaptés (guides, protocoles, etc.) et de définir une chaîne de transmission efficace des informations recueillies sur le terrain.

À cet égard, la DREAL porte un protocole cadre régional incluant un volet méthodologique et un ensemble d'outils sur lesquels pourra s'appuyer le protocole local. Les relevés effectués devront par ailleurs être valorisés dans la base nationale des repères de crues.

Description de l'action

Cette action s'inscrit après la survenue d'une inondation (après la crise) afin d'obtenir des informations sur les crues (hauteurs d'eau, laisses de crues, etc.). Elle sera réalisée en étroite collaboration avec les services de l'Etat, dont le service de prévision des crues Gironde, Adour et Dordogne (SPC GAD), qui œuvrent sur un projet similaire dans le cadre du PAPI Dacquois et le PEP Nive.

L'action se déroulera en deux temps :

- réaliser un état des lieux des pratiques existantes (qui fait quoi ?), des ressources mobilisables (qui peut faire quoi ?) et des outils disponibles (guide méthodologique, protocole régional et national pour la capitalisation de données terrain post-inondation) ;
- rédiger un protocole adapté et proportionné, en tenant compte des capacités humaines et techniques des différentes communes du territoire, permettant de réaliser un suivi des laisses de crues et le recensement des enjeux impactés par une inondation.

L'objectif de cette action est de sensibiliser et former les acteurs du territoire aux bonnes pratiques de relevés et transmissions des informations relatives aux inondations se basant sur un guide adapté. Au-delà d'acquérir de la connaissance, ces données permettront également de sensibiliser la population.

Plan de financement

Cette action est financée dans le cadre de l'animation du PEP

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Définition concertée du protocole	Institution Adour		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- création du réseau à l'échelle des territoires du PAPI ;
- définition d'une stratégie de collecte et transmission des données post-crues.

ACTION 1.5 : Définition de sites et pose de repères de crue

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • poser des repères de crues pour améliorer la culture et la conscience du risque • définir d'autres sites de pose pour le PAPI complet
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI Adour aval
Partenaire(s) technique(s)	Etat (SPC), EPCI-FP, structures GEMAPI, communes, prestataire
Coût global	15 360,00 €

Contexte

Cette action répond à la loi n°2003-669 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques, qui stipule la nécessité de réaliser un inventaire des repères de crues existants sur le territoire communal et l'établissement de repères en lien avec les crues historiques et les nouvelles crues exceptionnelles. Le décret de 2005 relatif à l'application de l'article L. 563-3 du Code de l'environnement précise que les zones exposées au risque d'inondation doivent comporter un nombre de repères de crues qui tient compte de la configuration des lieux, de la fréquence et de l'ampleur des inondations, ainsi que l'importance de la population fréquentant la zone.

Pour répondre réglementairement à cette attente, il est prévu d'installer dans le PEP des macarons de repères de crues. C'est au total, 16 macarons qui seront posés sur les communes soumises à un PPRI.

Sur le territoire, quelques marques et repères de crues sont connus. Cependant, les repères de crues sont le plus souvent positionnés sur des biens privés (maisons, moulins) concourant à une mémoire du risque personnel et non collective. Aussi, les repères et laisses de crues répertoriées mettent en avant une répartition spatiale très hétérogène dans la mesure où les informations concernent uniquement les cours d'eau principaux (gaves réunis, Adour et Bidouze). Or, selon les groupes de travail et discussions engagées durant l'élaboration du PEP, un programme stratégique de pose de repères de crues est attendu par les parties prenantes, notamment les élus communaux.

Enfin, le territoire de la CCPOA a installé un groupe de travail inondation composé d'administrés et élus, dont l'objectif est d'organiser des temps de sensibilisation sur l'aléa inondation et les enjeux du territoire. Ce groupe moteur souhaite s'investir dans la pose de repère de crue à l'échelle de la CCPOA.

Description de l'action

L'objectif de l'action est double. Il s'agit de déterminer les lieux pour poser des repères de crues en coordination avec les communes et les propriétaires des biens (site à enjeux, zone fréquentée, etc.) durant le PEP. Aussi, des réflexions seront engagées pour déterminer le nombre de repères de crue à poser durant le PAPI « complet ».

L'action se déroulera en deux temps :

tout d'abord, les sites potentiels pour la pose de repères de crues durant le PEP seront mis en exergue après un processus de concertation prévu à cet effet. Des groupes de travail seront alors installés pour déterminer, prioriser et valider les sites de pose sur 16 communes soumises à un PPRI et présentant des enjeux importants. Une fois les sites validés, des repères de crues seront installés.

	Communes soumises à un PPRi	Nombre de communes soumise à un PPRi
CAPB	Bayonne, Lahonce, Mouguerre, Urcuit, Urt, Bardos, Guiche et Sames	8
CCS	Tarnos, St-Martin-de-Seignanx, St, Barthélemy, et St-Laurent-de-gosse,	4
CCMACS	Ste-Marie-de-Gosse	1
CCPOA	Hastingues, Peyrehorade et Oeyregave	3

- dans un deuxième temps, il s'agit de déterminer, prioriser et valider les sites potentiels sur les autres communes à risque (communes supplémentaires par rapport aux 16 communes identifiées précédemment) afin de définir le nombre de repères de crues à poser et le budget associé pour une pose de repères lors du PAPI complet. La réflexion sera alors poussée selon une échelle plus globale sur toutes les communes du PAPI soumises à un risque d'inondation. Ce travail préparatoire permettra une pose de repère de crue efficace lors du PAPI complet.

Comme indiqué dans le cahier des charges PAPI, tous les repères posés seront renseignés dans la base nationale repères de crues. Une attention particulière sera portée à la validation « hydraulique » des repères de crues, notamment lorsque ceux-ci sont issus d'informations peu étayées ou anciennes (témoignages, etc.).

Plan de financement

Budget prévisionnel : 15 360€ TTC (comprenant le coût d'un macaron, un poteau en bois pour fixer le macaron et sa pose, estimé au total à 960 € TTC par unité)

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'action : 12 800 € HT, soit 15 360 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	15 360,00 €	15 360,00 €	80 %	12 288,00 €
Reste à charge bénéficiaire de subventions (EPTB)	15 360,00 €	15 360,00 €	20 %	3 072,00 €
Total	15 360,00 €	15 360,00 €	100 %	15 360,00 €

Echéancier

Phase	Maitre(s) d'ouvrage(s)	2025	2026	2027	2028
Définition des lieux pour la pose de repères de crues lors du PEP	Institution Adour	x	x	x	x
Pose de repères de crues durant le PEP	Institution Adour		x	x	x
Travail préparatoire de définition des lieux, du nombre et du coût pour la pose de repère de lors du PAPI complet	Institution Adour		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de repères de crues posés durant le PEP ;
- définition du budget, de l'emplacement, du nombre de repères de crues à poser lors du PAPI complet

ACTION 1.6 : Définition d'une stratégie de communication et de sensibilisation au risque d'inondation (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> bâtir un plan de communication et de sensibilisation adapté et pérenne à déployer lors du PAPI complet
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI Adour aval
Partenaire(s) technique(s)	EPCI-FP, structures GEMAPI, SDIS 40 et 64, associations diverses, prestataire, établissements scolaires, chambres consulaires et notariales.
Coût global	36 000,00 €

Contexte

Lors des groupes de travail organisés par l'Institution Adour visant à identifier, au regard des besoins et des attentes territoriales, les études et actions à entreprendre dans le programme d'études préalable au PAPI Adour aval, les parties prenantes ont souligné l'importance de porter des actions de sensibilisation à destination de plusieurs publics :

- **le grand public** : malgré des événements récents, la culture du risque reste à développer sur le territoire. Par diverses actions, il s'agit de renforcer l'information préventive sur le risque d'inondation auprès du grand public dans le but d'apprendre à vivre avec le risque et non de le subir.
- **les scolaires** : les enfants sont une cible prioritaire de sensibilisation, dans la mesure où le développement précoce d'une conscience du risque facilite la compréhension des inondations et l'appropriation des bons gestes. Également, les enfants peuvent être un relais de l'information préventive aux parents d'élèves. L'ensemble des degrés d'enseignement est visé par différents leviers qui permettront aux écoliers d'appréhender le risque inondation au travers de diverses notions (cycle de l'eau, fonctionnement des cours d'eau, gestes à adopter en cas d'inondation, etc.).
- **les acteurs socio-économiques** : afin d'éviter les conséquences des inondations sur les activités économiques, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation des acteurs exposés au risque et leur donner les moyens de se prémunir contre les conséquences des inondations. Cette action se basera sur le volontariat des responsables d'entreprises et des exploitants agricoles.
- **les professionnels du logement** : qui demeurent les premiers intervenants des futurs acquéreurs et locataires de biens, et par qui l'information préventive peut être relayée (le devoir d'information, les outils disponibles tels que Géorisques, l'information acquéreur-locataire, etc.).

Pour terminer, selon l'étude menée par le CEPRI au sein du territoire de la CCPOA, il en ressort que les pompiers sont vus par la population comme un symbole de confiance et un vecteur pertinent de communication. Il apparaît donc opportun que les SDIS 40 et 64 relaient l'information préventive à la population.

Description de l'action

Afin de définir les moyens de communication pertinents selon les différents publics, il a été convenu de réaliser une stratégie de communication et de sensibilisation au risque d'inondation durant le PEP.

Ainsi, pour chaque type de public, il est prévu de définir les messages et informations préventives à transmettre ainsi que des moyens et outils de communication adaptés et pertinents à développer.

La stratégie de communication permettra de définir des actions précises à mettre en place afin de répondre à des objectifs de sensibilisation préalablement définis. Elle fera partie d'une réflexion globale tant sur sa pérennité que sur son développement. Cette stratégie va permettre de structurer les différentes actions de communication afin d'avoir une cohérence sur le territoire du PAPI.

Cette action se déroulera en deux temps :

- en amont de la définition de la stratégie de communication et sensibilisation du PAPI Adour aval, il conviendra d'identifier les outils et moyens de communication existants à l'échelle du PAPI (Institution Adour, EPCI-FP, structures en charge de la GEMAPI, partenaires techniques, communes, etc.). A noter que le groupe de travail inondation de la CCPOA sera associé à cette démarche. Il s'agit alors de réaliser un état des lieux des outils de communication existants à l'échelle du PAPI (livret et documentation, maquette pédagogique, plateforme Wiki Prédicit, etc.) et des moyens associés (réunions publiques réalisées sur les territoires, journées d'information, interventions dans les écoles, etc.) et d'en tirer un retour d'expérience.
- dans un second temps, l'Institution Adour et ses partenaires souhaitent se faire accompagner par un prestataire externe afin de bâtir cette stratégie de communication et pour définir une charte graphique propre au PAPI Adour aval. Il est à noter que pour répondre à cette action et dans une logique de mutualisation, il est préférable de développer un kit d'outils réutilisable et partageable entre les structures de la prévention des risques (Institution Adour, EPCI-FP, structure GEMAPI, communes).

Plan de financement

Coût de l'action : 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC

Budget prévisionnel comprenant la définition de la stratégie de communication et la création de la charte graphique du PAPI.

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	36 000,00 €	36 000,00 €	80 %	28 800,00 €
Reste à charge MOA (EPTB)	36 000,00 €	36 000,00 €	20 %	7 200,00 €
Total	36 000,00 €	36 000,00 €	100 %	36 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Inventaire des outils et moyens de communications disponibles	Institution Adour	x			
Définition de la stratégie	Institution Adour	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- définition des objectifs, des moyens techniques et financiers ainsi que des outils de communication pour les publics ciblés ;
- création de la charte graphique.

ACTION 1.7 : Développer des outils de communication et sensibilisation adaptés au territoire

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> développer des supports de communication
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI Adour aval
Partenaire(s) technique(s)	EPCI-FP, structures GEMAPI, associations diverses, prestataire
Coût global	54 000,00 €

Contexte

Lors des différentes instances organisées durant l'élaboration du PEP (réunions de COPIL, COTECH et GT), il a été jugé indispensable que les partenaires possèdent des supports de communication sur la démarche engagée et le risque inondation. Pour cela, il est prévu de définir les outils afin de sensibiliser les différents publics sur l'inondabilité du territoire.

Un groupe de travail sera mis en place afin de définir et développer les outils d'animations les mieux adaptés afin de sensibiliser les différents publics sur le risque inondation du territoire et sur la démarche engagée.

Description de l'action

Dans le cadre de cette action, quatre publics cibles seront au centre des réflexions :

- le grand public ;
- les scolaires ;
- les acteurs sociaux économiques ;
- les professionnels du logement.

Les outils à développer tiendront compte de l'état des lieux de l'existant et de la stratégie de communication établie (action 1.6). Après quoi, les outils à développer seront discutés dans le cadre d'un groupe de travail. Il pourra s'agir :

- de supports de sensibilisation, d'un site internet, des flyers, d'organiser des expositions, kit d'outil d'animation, mobiliers urbains, etc.

Cette action sera séparée en deux phases interdépendantes :

- la première phase se verra réactive afin de créer les supports nécessaires à une communication dans le cadre du PEP dès lors que la stratégie de communication et sensibilisation sera établie (flyers, kakémono, impression de carte, site internet, etc.). Une communication pertinente sera spécifiquement déployée pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et la consultation du public dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche PAPI.
- en concertation avec les chambres consulaires et les établissements scolaires, la seconde phase vise à développer un premier kit outils de communication qui sera adapté aux différents publics ciblés (prestataire pour sensibilisation des scolaires, mobilier urbain et panneaux d'information, etc.). Cette phase s'échelonne sur l'ensemble de la durée du PEP.

Plan de financement

Coût de l'action : 45 000 € HT, soit 54 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	54 000,00 €	54 000,00 €	80 %	43 200,00 € €
Reste à charge MOA (EPTB)	54 000,00 €	54 000,00 €	20 %	10 800,00 €
Total	54 000,00 €	54 000,00 €	100 %	54 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Création d'outil de communication	Institution Adour	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre et type d'outils de communication et sensibilisation déployés

ACTION 1.8 : Réaliser des actions d'informations pour accompagner le programme d'études préalable au PAPI Adour aval

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> renforcer l'information préventive sur le risque inondation développer la consultation du public dans la démarche de PAPI
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI Adour aval
Partenaire(s) technique(s)	EPCI-FP, structures GEMAPI, associations diverses, prestataire
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0) - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

La sensibilisation au risque d'inondation dans le cadre du PEP Adour aval apparaît comme étant essentielle afin d'informer la population sur le risque inondation ainsi que le programme d'actions de prévention des inondations en cours de réalisation sur le territoire. En effet, la compréhension et la participation du public sont nécessaires pour favoriser l'acceptabilité du projet auprès de la population.

Dans les Landes, les communes bénéficiant du projet MIRAPI (mieux reconstruire après une inondation) ont pu accueillir des réunions publiques au sujet de la vulnérabilité du bâti face aux inondations. Aussi, les élus communaux et les EPCI-FP ont été pleinement impliqués dans ce dispositif et ont permis de porter des messages locaux quant à la prévention du risque d'inondation et à la nécessité de réaliser des diagnostics de vulnérabilité.

Sur le Pays Basque, la CAPB et le SMBAM échangent directement avec les riverains et administrés dans le cadre, par exemple, des plans pluriannuels de gestion des rivières mis en place sur les territoires, mais également au travers des démarches PAPI engagées sur le bassin versant de la Nive et des cours d'eau côtiers Basques. Les échanges auprès d'administrés se font sous diverses formes : porte-à-porte, réunions publiques, courriers, transmission de divers documents de sensibilisation (plaquettes, vidéos...)

Enfin, plus largement la CAPB a organisé les journées de l'eau en octobre 2023. A travers ce rendez-vous grand public, éducatif et scientifique, l'objectif de ces journées est de sensibiliser les habitants du Pays-Basque sur la compétence gestion des milieux aquatiques et de protection des inondations.

Dans la continuité de ce qui a déjà été fait sur le territoire, il a été convenu que **les structures GEMAPI et les EPCI-FP assureront la communication et la sensibilisation aux inondations durant le PEP**. Pour autant, il est prévu de renforcer la sensibilisation et la consultation du public durant le PEP en organisant des actions de communication complémentaires à destination du grand public.

Description de l'action

En concertation avec les EPCI-FP, les structures GEMAPI et les communes, il s'agit d'organiser des réunions publiques par secteurs hydrographiques cohérents. Ces réunions permettent notamment la participation effective des parties prenantes et du public afin d'améliorer la connaissance et la conscience du risque en vue d'aboutir à un programme d'actions partagé lors du PAPI complet tout en facilitant sa compréhension et sa mise en œuvre. Il est envisagé de :

- présenter la démarche de PEP et de PAPI Adour aval ainsi que l'état d'avancement des actions aux administrés du territoire ;

- sensibiliser les propriétaires de biens en lien avec la réalisation des diagnostics de vulnérabilité et la réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité (actions de l'axe 5) ;
- en parallèle des actions de communication menées par la structure GEMAPI, sensibiliser les administrés au risque d'inondation.

En concertation avec les EPCI-FP, les structures GEMAPI et les communes, il s'agit d'organiser des réunions publiques par secteurs hydrographiques cohérents. Ces réunions permettent notamment la participation effective des parties prenantes et du public afin d'améliorer la connaissance et la conscience du risque en vue d'aboutir à un programme d'actions partagé lors du PAPI complet tout en facilitant sa compréhension et sa mise en œuvre.

C'est à minima une réunion publique par an et par secteurs hydrographiques cohérents qui sera organisée :

- regroupement des administrés des communes limitrophes à l'Adour ;
- regroupement des administrés des communes limitrophes aux gaves réunis ;
- regroupement des administrés des communes du sous-bassin versant de l'Arday ;
- regroupement des administrés des communes du sous-bassin versant de l'Aran ;
- regroupement des administrés des communes du sous-bassin versant de la Bidouze ;

Les sujets de sensibilisation ne sont pas encore définis. Ils feront l'objet de temps d'échanges spécifiques. Cependant, des pistes de réflexion sont d'ores et déjà identifiées comme : le changement climatique et les risques, le fonctionnement d'un bassin versant, les régimes de crues, les crues historiques, les bons gestes à adopter en cas d'inondation, les solutions fondées sur la nature, les diagnostics de vulnérabilités, etc.

Lorsque la stratégie de communication sera établie (action 1.6), l'EPTB réalisera des cycles de sensibilisation selon le plan de communication et les outils développés par type de publics à sensibiliser.

Plan de financement

Cette action est financée dans le cadre de l'animation du PAPI (axe 0)

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Sensibilisation et consultation du public	Institution Adour	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de réunions publiques réalisées

ACTION 1.9 : Evaluation environnementale sur le territoire du PAPI Adour aval

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> conduire l'évaluation environnementale du PAPI
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI Adour aval
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, autorité environnementale, EPCI-FP, structures GEMAPI, prestataire
Coût global	180 000 €

Contexte

Le PEP au programme d'actions de prévention des inondations est soumis à un rapport environnemental. Cette évaluation est à engager dès la construction du PAPI complet pour permettre d'enrichir le dialogue entre les parties prenantes lors de la construction du PAPI et de construire son contenu en tenant compte des enjeux environnementaux. L'évaluation permet la recherche de « solutions de substitution », car elle vise à éviter, réduire ou compenser les incidences des actions prévues sur l'environnement et la santé humaine.

En somme, l'évaluation environnementale conforte la démarche PAPI, en montrant en amont le souci du porteur d'associer le public à la vision stratégique et de prendre en compte l'environnement. Elle permet :

- de présenter la stratégie en matière de gestion du risque d'inondation sur le territoire ;
- d'assurer une cohérence avec les autres démarches stratégiques sur le territoire ;
- de mieux comprendre les enjeux socio-écologiques et économiques du territoire ;
- de développer la culture du risque et de faciliter l'appropriation du PAPI par le public.

Description de l'action

L'évaluation environnementale et son rapport suivent les items listés à l'article R.122-20 du code de l'environnement :

- la présentation générale indiquant les objectifs du programme d'études préalable et son contenu, son articulation avec les autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ;
- une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire, les perspectives de son évolution si le programme n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le programme d'études préalable et les caractéristiques environnementales des zones qui seront susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du PEP ;
- les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du PEP. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénient qu'elle présente ;
- l'exposé des motifs pour lesquels le PEP a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;
- l'exposé des incidences notables probables de la mise en œuvre du PEP sur l'environnement

L'évaluation environnementale nécessaire au dossier PAPI sera confiée à un prestataire. Le cahier des charges sera élaboré étroitement avec les services de la DREAL et des DDTM de manière à répondre au mieux aux exigences des services instructeurs du PAPI.

Les exigences en matière d'évaluation environnementale pourront faire le cas échéant l'objet d'un cadrage avec l'autorité environnementale lorsque le diagnostic de territoire et la stratégie d'action auront commencé à être esquissés.

Plan de financement

Coût de l'action : 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	180 000,00 €	180 000,00 €	50 %	90 000,00 €
Reste à charge MOA (EPTB)	180 000,00 €	180 000,00 €	50 %	90 000,00 €
Total	180 000,00 €	180 000,00 €	100 %	180 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Evaluation environnementale	Institution Adour	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- réalisation de l'étude

ACTION 1.10 : Recensement et analyse des systèmes d'endiguement au sens de la rubrique 3.2.6.0 du code de l'environnement (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> obtenir une vision détaillée du parc d'ouvrages de protection existant ;
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la gestion des ouvrages de protection
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du SMBAM
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, Institution Adour, EPCI-FP
Coût global	Action réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

Le territoire du PAPI Adour aval comprend un système d'endiguement en cours de régularisation, au sens de la rubrique 3.2.6.0 du code de l'environnement : le système d'endiguement du Sablot, situé sur la commune landaise de Peyrehorade. Un autre système d'endiguement, celui des barthes neuves, situé sur la commune de Mouguerre, dans le département des Pyrénées-Atlantiques est d'ores et déjà régularisé.

Description de l'action

Cette action sera portée par le SMBAM sur son périmètre d'exercice de la compétence GEMAPI sur les systèmes d'endiguement cités ci-dessus.

Il s'agira de :

- décrire en détail les caractéristiques techniques et administratives des deux systèmes d'endiguement cités ci-dessus (localisation, dimension, état des ouvrages estimation de la population de la zone protégée au sens de l'article R. 214-119-1 de l'environnement lorsqu'ils sont connus) ;
- identifier le gestionnaire ou le propriétaire ou l'exploitant lorsqu'ils sont différents des structures GEMAPI ;
- identifier les différentes fonctions de l'ouvrage ;

Le recensement des ouvrages de protection sera présenté dans un tableau synthétique et sera cartographié.

Plan de financement

Cette action est réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Inventaire et analyse des ouvrages	SMBAM	x	x		

Indicateurs de suivi/réussite

- recensement des ouvrages présentés dans un tableau synthétiques accompagné d'une cartographie de localisation

ACTION 1.11 : Etude de caractérisation de la fonctionnalité hydraulique des ouvrages présentant un intérêt stratégique en matière de protection contre les inondations (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • préciser le rôle des ouvrages de protection aux regards des enjeux situés dans la zone protégée ; • préciser l'impact des ouvrages de protection sur la ligne d'eau selon différentes occurrences de crues ; • analyser le risque engendré en cas de rupture d'ouvrage au droit des enjeux protégés selon différents scénarios de crues
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la gestion des ouvrages de protection
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du SMBAM
Partenaire(s) technique(s)	Institution Adour, EPCI-FP, prestataire
Coût global	170 000,00 €

Contexte

En 2018, l'institution Adour a piloté en tant que maître d'ouvrage une étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement du bassin de l'Adour sur le territoire de la communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans, Maremne Adour Côte Sud et du Seignanx.

La communauté d'agglomération Pays Basque et le SMBAM, qui exercent la compétence GEMAPI, ont également piloté une étude d'inventaire exhaustif de tous les ouvrages côté Pyrénées-Atlantiques pouvant potentiellement être classés comme appartenant à un « système d'endiguement » ou comme « aménagement hydraulique » au sens de la rubrique 3.2.6.0 du code de l'environnement, afin que l'agglomération puisse statuer sur ceux qu'elle reprendra en gestion pour mener une politique de prévention des inondations efficace et à la hauteur des enjeux du territoire. Lors du conseil communautaire en date du 4 mars 2023, la CAPB a validé, par délibération, les critères retenus pour statuer de ces ouvrages.

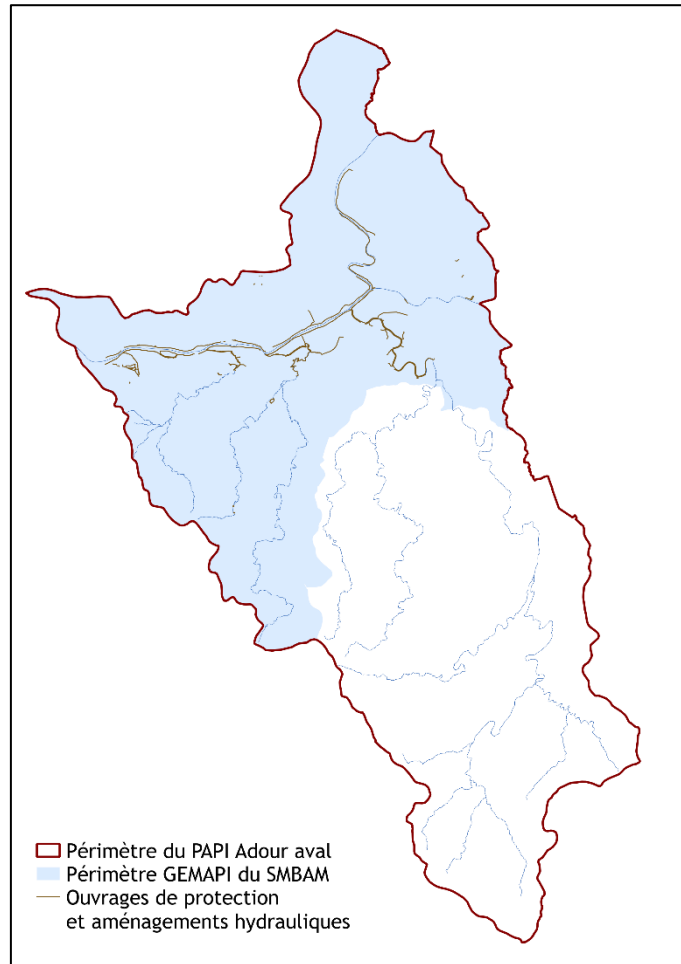
Cette action sera portée par l'Institution Adour pour le compte du SMBAM et ses membres au titre d'une délégation de compétence prévention des inondations.

Pour finir, cette action s'inscrit dans la recommandation n°1 de la SLGRI côtier basque, à savoir, « **étudier le devenir des ouvrages de protection n'entrant pas dans le champ du « décret digues » mais présentant un intérêt stratégique** ». L'étude vise à rassembler des éléments concrets permettant d'évaluer les incidences du maintien des ouvrages présentant un intérêt en matière de protection contre les inondation, afin de préciser la stratégie de protection à l'échelle du PAPI et de préparer les objectifs du futur PAPI complet. Elle contribuera à dimensionner la part respective des travaux de protection collective dans les secteurs à enjeux, ainsi que des dispositifs de protection individuelle, tout en intégrant les opportunités de restauration des zones d'expansion des crues.

Les livrables de l'étude serviront à définir une stratégie de gestion des ouvrages existants à mettre en œuvre durant le PAPI complet (régularisation, études et travaux de confortement, études de neutralisation, restauration de champs d'expansion, etc.).

Description de l'action

Cette action sera portée par l'Institution Adour pour le compte du SMBAM sur son périmètre d'exercice de la compétence GEMAPI.



Carte 8 : linéaire d'ouvrages de protection hydrauliques gérés par le SMBAM faisant l'objet de cette action, maître d'ouvrage Institution Adour

Afin de développer une vision homogène des ouvrages existants et pour répondre à une nécessaire cohérence hydraulique entre la rive droite et la rive gauche, il s'agit dans un premier temps de réaliser une synthèse des deux études d'opportunité de classement des ouvrages.

À partir de la synthèse et des modèles hydrauliques issus des actions 1.1.a, 1.1.b, 1.1.c, 1.1.d et 1.2, la présente étude visera à définir des modalités de gestion adaptées et proportionnées des ouvrages, en fonction de différents scénarios de maintien ou de mise en transparence des ouvrages, tout en intégrant les impacts identifiés sur les enjeux du territoire.

L'étude portera ainsi sur l'ensemble du linéaire d'ouvrages actuellement géré par le SMBAM. **Cette action constitue une étape clé pour l'élaboration d'une stratégie globale de prévention et de protection contre les inondations à l'échelle du PAPI Adour aval. Elle permettra de préparer les orientations du PAPI complet, en déterminant la répartition entre les travaux de protection collective dans les secteurs à enjeux et les dispositifs de protection individuelle, tout en tenant compte, le cas échéant, des opportunités de restauration de zones d'expansion des crues.**

L'action se construira en trois temps :

→ Etape 1 : état des lieux de l'existant

Après avoir réalisé la synthèse des deux études d'opportunités, il s'agit de déterminer pour chaque tronçon homogène d'ouvrages présentant un intérêt stratégique de protection contre les inondations, le niveau de protection apparent et la zone protégée actuelle grâce aux modèles hydrauliques et aux trois occurrences de crues étudiées (premiers débordements, Q20 et Q100) dans les études hydrauliques de l'axe 1. Cette étape permettra d'étudier l'impact d'une crue sur les enjeux situés aux droits des ouvrages existants tout en définissant la fonctionnalité actuelle des ouvrages.

→ Etape 2 : hiérarchisation des ouvrages de protection

Grâce aux conclusions de l'étape 1, cette phase intermédiaire vise à hiérarchiser les ouvrages au regard des zones protégées impactées par différentes occurrences de crue. Elle permettra de définir les ouvrages sur lesquels des scénarios de conservation ou de neutralisation seront étudiés.

→ Etape 3 : établir des scénarios de conservation ou de neutralisation d'ouvrages

La dernière étape vise à identifier l'impact d'une neutralisation d'ouvrage en étudiant le risque de sur-aléa, tant sur les enjeux situés dans la zone protégée de l'ouvrage hypothétiquement neutralisé, que les sur les casiers hydrauliques et les enjeux tant situés à l'aval qu'en rive opposée de l'ouvrage neutralisé. Différentes occurrences de crues pourront être injectées dans le modèle.

Au-delà de justifier la fonctionnalité des ouvrages et en lien avec la volonté de conserver ouvrages présentant un intérêt stratégique en matière de protection contre les inondations, l'objet de l'étude est de qualifier l'impact potentiel des ouvrages sur la ligne d'eau localement et d'étudier le risque engendré en cas de neutralisation. **Ceci pour pouvoir réunir des éléments concrets afin d'être en mesure de conclure sur les incidences du maintien ouvrages, tout en tenant compte, le cas échéant, des opportunités de restauration de zones d'expansion des crues.**

L'objectif de cette action est de distinguer, parmi les ouvrages existants sur le périmètre du PAPI et non encore repris dans un système d'endiguement, celles dont la structure GEMAPI souhaite pérenniser par intégration dans un système d'endiguement des autres qui devront être neutralisées conformément aux obligations légales fixées par les articles L. 562-8-1 et L. 181-23 du code de l'environnement.

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'action : 141 666,67 € HT, soit 170 000,00 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	170 000,00 €	170 000,00 €	50 %	85 000,00 €
Reste à charge MOA (EPTB)	170 000,00 €	170 000,00 €	50 %	85 000,00 €
Total	170 000,00 €	170 000,00 €	100 %	170 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	Pilote	2025	2026	2027	2028
Etude de fonctionnalité des ouvrages	Institution Adour	SMBAM		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- réalisation de l'étude
- stratégie de gestion des ouvrages et calendrier associé

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION 2.1.a : Evaluation des besoins en équipement de surveillance et prévision des crues sur le sous-bassin versant de l'Adour maritime (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> définir le besoin d'équipement du territoire en matière d'instruments de surveillance des cours d'eau (hauteurs et débit) et d'instrument pluviométrique ; proposer des solutions d'équipement pour améliorer la surveillance et la prévision des crues.
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre GEMAPI du SMBAM
Partenaire(s) technique(s)	Etat (SPC GAD), Institution Adour, CAPB
Coût global	Action réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

Le sous-bassin versant de l'Adour maritime est principalement soumis à des crues lentes de plaine, dont la dynamique permet une meilleure anticipation. Toutefois, afin de garantir un déclenchement optimal de l'alerte, l'activation des plans communaux de sauvegarde (PCS) et la diffusion efficace des consignes de sécurité, il est nécessaire de renforcer les dispositifs de métrologie et de pluviométrie à l'échelle du bassin versant.

Sur la partie aval de ce sous-bassin, trois stations hydrométriques de vigilance crue (réseau Vigicrues, géré par le SPC-GAD) sont actuellement implantées le long de l'Adour et des gaves réunis.

Dans le cadre du renforcement de la surveillance hydrométrique, le SMBAM a déjà déployé, en 2023 et 2024, huit sondes hydrométriques sur les cours d'eau suivants :

- Ardanavy : 1 sonde
- Aran : 2 sondes
- Bidouze : 2 sondes
- Adour : 3 sondes

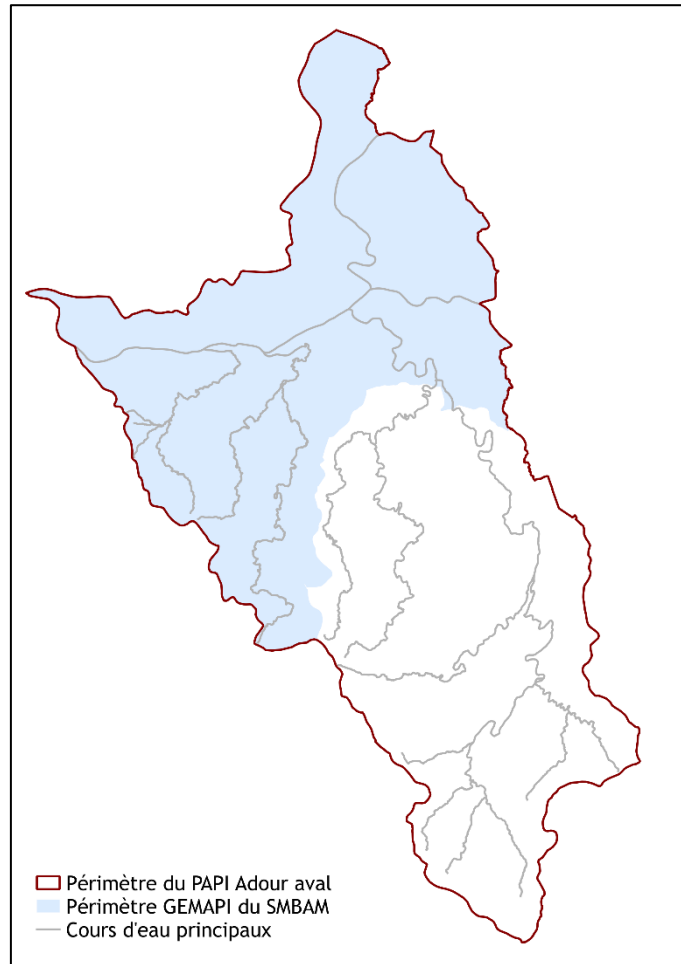
Ce déploiement permet une meilleure anticipation des crues sur les communes du territoire.

L'action décrite s'inscrit dans la poursuite de cette dynamique engagée par le syndicat, avec pour objectif de déterminer l'opportunité d'une instrumentation complémentaire, tant sur les cours d'eau non encore équipés que sur ceux déjà partiellement instrumentés.

Pour mener à bien cette démarche, le SMBAM s'appuiera sur l'expertise du service de prévision des crues (SPC). En cas de création de nouvelles stations, un accès aux données sera transmis au SPC, afin de garantir leur intégration dans les dispositifs de surveillance.

Description de l'action

Cette action sera portée par le SMBAM sur son territoire d'exercice de la compétence GEMAPI.



Carte 9 : périmètre de l'action, maîtrise d'ouvrage SMBAM

L'action se déroulera en deux phases :

→ **Identification des besoins d'instrumentalisation**

En tenant compte des stations de surveillance existantes et de leur nécessaire complémentarité (SPC GAD et SMBAM), il s'agira d'évaluer les besoins et de définir les secteurs pertinents à instrumenter le long de l'Adour, des gaves réunis, de l'Aran, de l'Arnavy et de la Bidouze aval, dans le périmètre GEMAPI du SMBAM.

Le SMBAM devra justifier son analyse des besoins sur la base des principes des « systèmes d'alerte locaux » (SDAL) Au cours de cette phase, plusieurs points spécifiques seront abordés :

- les objectifs d'anticipation et de surveillance, avec une éventuelle quantification, ainsi que les secteurs concernés ;
- les moyens mobilisés pour évaluer la pertinence d'un équipement complémentaire (études hydrologiques, retours d'expérience, identification des besoins locaux, présence de zones à risque, etc.).

→ **Analyse des modalités de mise en œuvre**

Une fois les secteurs à instrumenter identifiés (résultats des études hydrauliques menées dans le PEP), une analyse des modalités de mise en œuvre des équipements de mesure sera conduite. Celle-ci portera sur les aspects techniques, financiers et organisationnels, en fonction des caractéristiques propres à chaque site et cours d'eau concernés.

Lors de cette analyse, les éléments suivants feront l'objet d'un examen particulier :

- les moyens humains disponibles et nécessaires pour assurer la gestion des équipements et la supervision des données recueillies ;

- les modalités d'alimentation de l'Hydroportail, à définir le plus en amont possible en concertation avec le SPC GAD.

L'Instrumentalisation sera réalisée durant le PAPI complet.

Plan de financement

Cette action est réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Identification des besoins	SMBAM	x	x	x	x
Analyse des modalités	SMBAM		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- inventaire des stations et proposition d'installation d'instruments de mesure

ACTION 2.2.b : Evaluation des besoins en équipement de surveillance et prévision des crues sur le sous-bassin versant de la Bidouze amont (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> définir le besoin d'équipement du territoire en matière d'instruments de surveillance des cours d'eau (hauteurs et débit) et d'instrument pluviométrique ; proposer des solutions d'équipement pour améliorer la surveillance et la prévision des crues.
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
Maître(s) d'ouvrage	Communauté d'agglomération Pays Basque
Pilote de l'action	Communauté d'agglomération Pays Basque
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre GEMAPI de la CA. Pays Basque
Partenaire(s) technique(s)	Etat (SPC GAD), Institution Adour, structures GEMAPI
Coût global	Action réalisée en régie par la communauté d'agglomération Pays Basque - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

Sur le sous-bassin versant de la Bidouze, les territoires sont exposés à des crues rapides, directement influencées par une pluviométrie abondante et un relief marqué par de fortes pentes. La réponse hydrologique y est particulièrement rapide, rendant la surveillance et la prévision des crues d'autant plus sensibles, notamment en raison de la vitesse de propagation de l'onde de crue.

Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer les dispositifs de métrologie et de pluviométrie à l'échelle du bassin versant afin de garantir un déclenchement optimal de l'alerte, l'activation des plans communaux de sauvegarde (PCS) et une diffusion efficace des consignes de sécurité.

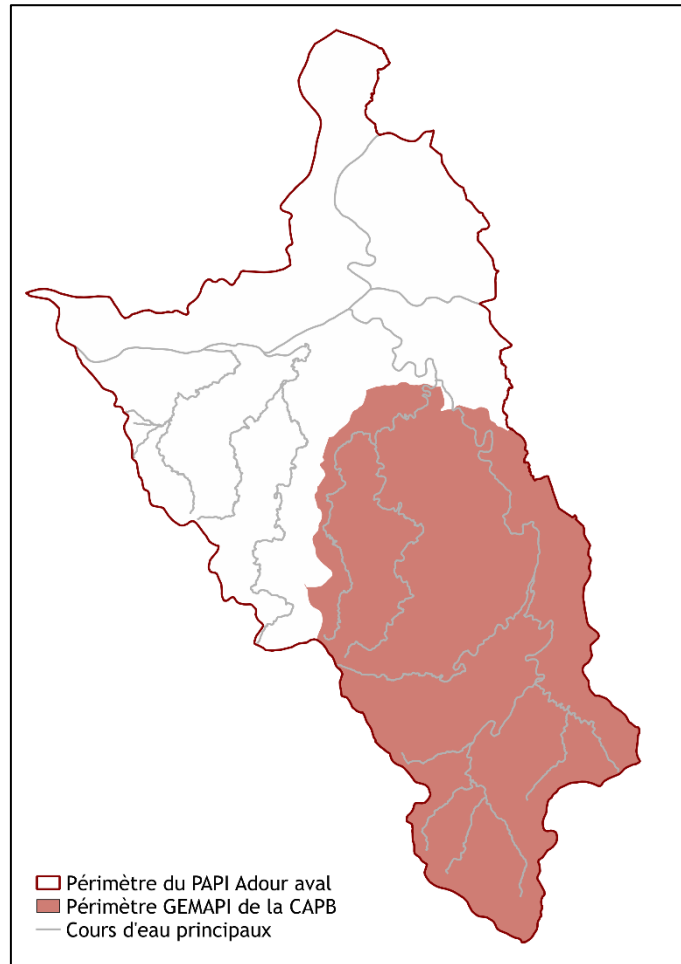
Actuellement, une station hydrométrique de vigilance crue, intégrée au réseau Vigicrues (géré par le SPC-GAD), est implantée en amont de la Bidouze.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB) dispose en gestion propre de plusieurs stations hydrométriques et pluviométriques situées sur le périmètre du PAPI. Elle mène actuellement un travail d'inventaire des équipements existants sur son territoire, en vue d'optimiser le maillage et l'efficacité des dispositifs de mesure. L'inventaire mené a permis d'initier un projet d'installation de capteurs rustiques financés par l'État et pilotés par le service Cours d'Eau et Bassin Versant de la CAPB, dans le cadre de son périmètre de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). L'objectif du projet est d'installer trois capteurs rustiques d'ici la fin de l'année 2025, situés sur les communes d'Amendeux-Oneinx (1) et Bidache (2), afin de mesurer les plus hautes eaux des rivières en cas de crue. Ce projet s'inscrit dans une démarche de suivi à long terme, avec une évaluation de l'efficacité des capteurs menée par la CAPB et la DREAL. L'évaluation portera sur la qualité des mesures et la robustesse des capteurs, afin de garantir leur fiabilité et leur pertinence face aux événements de crue.

Pour mener à bien cette action, la CAPB s'appuiera sur l'expertise du service de prévision des crues (SPC). En cas de création de nouvelles stations, un accès aux données sera transmis au SPC, afin de garantir leur intégration dans les dispositifs de surveillance.

Description de l'action

Cette action sera portée par la CAPB sur son territoire d'exercice de sa compétence GEMAPI.



Carte 10 : périmètre de l'action, maîtrise d'ouvrage CAPB

L'action se déroulera en deux phases :

→ **Identification des besoins d'instrumentalisation**

En tenant compte des stations de surveillance existantes et de leur nécessaire complémentarité (SPC GAD et CAPB), il s'agira d'évaluer les besoins et de définir les secteurs pertinents à instrumenter sur le secteur de la Bidouze amont, de sa source au seuil de Came, dans le périmètre GEMAPI de la CAPB. La CAPB devra justifier son analyse des besoins sur la base des principes des « systèmes d'alerte locaux » (SDAL) Au cours de cette phase, plusieurs points spécifiques seront abordés :

- les objectifs d'anticipation et de surveillance, avec une éventuelle quantification, ainsi que les secteurs concernés ;
- les moyens mobilisés pour évaluer la pertinence d'un équipement complémentaire (études hydrologiques, retours d'expérience, identification des besoins locaux, présence de zones à risque, etc.).

→ **Analyse des modalités de mise en œuvre**

Une fois les secteurs à instrumenter identifiés (résultats de l'étude hydraulique menée dans le cadre du PEP), une analyse des modalités de mise en œuvre des équipements de mesure sera conduite. Celle-ci portera sur les aspects techniques, financiers et organisationnels, en fonction des caractéristiques propres à chaque site et cours d'eau concernés.

Lors de cette analyse, les éléments suivants feront l'objet d'un examen particulier :

- les moyens humains disponibles et nécessaires pour assurer la gestion des équipements et la supervision des données recueillies ;

- les modalités d'alimentation de l'Hydroportail, à définir le plus en amont possible en concertation avec le SPC GAD.

L'Instrumentalisation sera réalisée durant le PAPI complet.

Plan de financement

Cette action est réalisée en régie par la communauté d'agglomération Pays Basque

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Identification des besoins	CA. Pays Basque	x	x	x	x
Analyse des modalités	CA. Pays Basque		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- inventaire des stations et proposition d'installation d'instruments de mesure

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE
ACTION 3.1 : Reconnaissance aérienne des zones inondées et sinistrées (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> recueillir de l'information en temps réel sur les enveloppes des crues du territoire lors de la survenue d'une inondation ; bancariser et suivre les données relatives aux conséquences des crues dans le cadre de retours d'expériences ;
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
Maître(s) d'ouvrage	Service d'incendie et de secours des Landes
Pilote de l'action	Service d'incendie et de secours des Landes
Secteur(s) concerné(s)	Toutes les communes landaises et les communes basques limitrophes au Département 40
Partenaire(s) technique(s)	Institution Adour, structures GEMAPI, gendarmerie 40 et 64, SDIS64
Coût global	Action réalisée en régie par le SDIS 40 - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

Cette action s'intègre dans la volonté du territoire d'acquérir une connaissance fine de l'étendue des zones inondées et sinistrées durant un évènement. Au-delà de dresser un constat aérien des zones submergées, cette action répond également à un besoin de consolidation d'une banque de données, photos et autres mesures ou indicateurs en temps réel, qui permettrait à terme d'apporter un soutien aux gestionnaires de crise que sont les communes et les services de secours.

Aussi, dans le cadre de la convention nationale DGPR/IGN et du protocole cadre régional post-crue, des orthophotographies peuvent être potentiellement réalisées par l'IGN sur des tronçons Vigicrues.

Description de l'action

En période de crise, le drone du SDIS des Landes, permettra de connaître l'étendue (à un temps t) de la crue sur des secteurs ponctuels pré-identifiés ; connaître la côte d'un point de la zone inondée (idéal pour pose des repères de crue, modélisation, connaissance des hauteurs d'eau de l'évènement, etc.) par un dispositif radar embarqué par exemple ; identifier la présence d'embâcles ou d'un quelconque problème sur un tronçon de cours d'eau ; suivre l'évolution hydrologique d'une crue lors d'un évènement (crue, décrue).

Le drone est utile pour disposer d'une vision globale de la situation : identification des zones inondées et sinistrées, premier diagnostic de l'état des ouvrages et des berges, etc. Il permet également d'identifier des laisses de crues utiles dans la représentation des plus hautes eaux atteintes lors d'un évènement.

Les images aériennes seront transmises par le SDIS des Landes dans le cadre de leur travail de reconnaissance durant une intervention sous réserve de moyens humains suffisants et des conditions météorologiques permettant le vol, et sera régie par une convention de partage de données conforme au règlement général de protection des données (RGPD). La convention prévoira notamment de partager aux autres acteurs (dont DREAL/DDTM) les informations et de les valoriser in fine sur la plateforme nationale repères de crues.

Enfin, dans le cadre de cette action, le SDIS des Landes pourra réaliser des captations vidéo sur les communes basques limitrophes du Département des Landes (Adour, gaves réunis, aval de l'Arday, l'Aran et la Bidouze). Des échanges menés par la CAPB avec le SDIS64 sont en cours afin d'organiser un maillage de l'action sur toutes les communes basques.

Plan de financement

Cette action est financée en régie par le service d'incendie et de secours des Landes.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Filmer les crues débordantes	SDIS 40	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- crues débordantes filmées (si évènement observé durant le PEP) ;

ACTION 3.2 : Création d'un annuaire de gestion de crise à l'échelle du PAPI Adour aval

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> définir les structures et les services concourant à la gestion de crise à l'échelle du PAPI Adour aval faciliter la communication entre les différents opérateurs de gestion de crise
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	Institution Adour, gendarmerie 40 et 64, SDIS 40 et 64
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Contexte

Cette action s'intègre dans la volonté des services de secours à obtenir des informations précises portant sur tous les maillons de la chaîne de gestion de crise. En effet, l'emboîtement d'échelle des acteurs, des compétences et des périmètres associés sur le territoire, tend à complexifier la clarté du jeu d'acteur des différents opérateurs de gestion de crise.

Cette action a alors comme objet de réaliser un annuaire des structures et des personnes concourant à la gestion de crise (Etat et services, départements, intercommunalités, communes, structures gemapiennes, association de riverains, etc.). Cet annuaire sera également accompagné d'un organigramme et d'une cartographie détaillant les limites de compétences des structures, le tout pour faciliter la communication lors de la survenue d'une inondation.

Description de l'action

Cette action se déroulera en deux temps :

- dans un premier temps des groupes de travail seront installés afin d'identifier et de déterminer le besoin des services de secours (SDIS) et de sécurité (gendarmerie) concourant à la gestion de crise. Ces temps d'échange seront organisés par l'Institution Adour.
- dans un second temps, l'Institution Adour créera :
 - un annuaire exhaustif des structures, services et personnes à contacter en cas d'inondation ;
 - un organigramme détaillé ;
 - une cartographie à l'échelle du PAPI Adour aval identifiant les acteurs et leur périmètre d'intervention.

Ces documents seront mis à jour annuellement.

Afin de s'assurer de la solidarité amont-aval dans la survenue d'une inondation et de sa gestion, un travail inter PAPI sera également engagée entre le PAPI Adour aval, le PAPI de l'agglomération dacquoise et le PAPI gave d'Oloron.

Plan de financement

Cette action est financée dans le cadre de l'animation du PEP.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Animation de groupes de travail et création de documents	Institution Adour	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- création d'un annuaire et de cartographie utile à la gestion de crise

ACTION 3.3.a : Amélioration de l'alerte à l'échelle communale sur le département des Landes

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • prévenir au plus tôt les administrés et riverains de la survenue des crues et des inondations ; • optimiser la diffusion des alertes et des consignes de sécurité auprès de la population exposée au risque d'inondation.
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	Communes landaises du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	SIDPC - service interministériel de défense et de protection civile, Institution Adour, CAPB, communes, SDIS 40 et 64
Coût global	Action réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

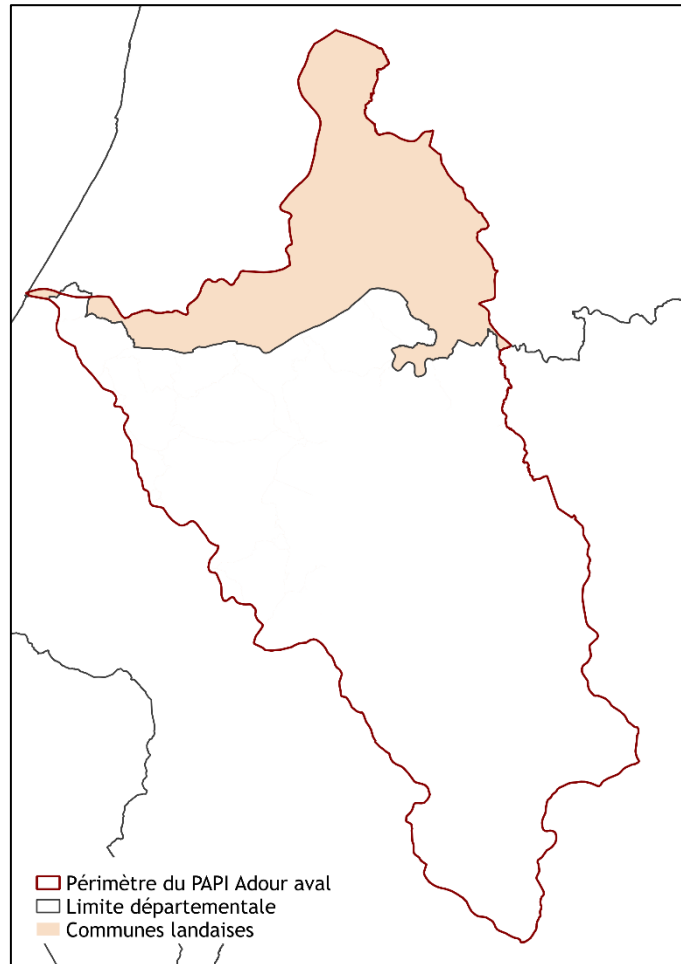
L'objectif est de mettre en place une stratégie de communication, d'une part, entre élus et d'autre part, à destination du grand public afin de permettre une communication rapide pour favoriser le bon déroulement de la gestion de crise.

Cette réflexion sera étendue à l'échelle du sous bassin-versant de l'Adour maritime landais pour développer des réseaux d'alertes véloces et pertinents entre maires. Il convient alors de définir les informations pouvant être transmises entre élus et à la population lors d'un évènement, ainsi que les moyens de transmission associés.

A titre d'exemple, cette action pourrait permettre de suivre la recommandation n°5 de la SLGRI côtier basque, à savoir « **encourager l'abonnement et l'utilisation des services d'alerte gratuits tels que Vigicrues Flash et APIC par les communes du territoire (a minima celles ne bénéficiant pas de l'outil Predict)** ».

Description de l'action

Cette action sera portée par le SMBAM sur les communes landaises de son périmètre d'exercice de compétence GEMAPI.



Carte 11 : périmètre de l'action (communes landaises), maître d'ouvrage SMBAM

L'action se déroulera en deux temps :

- définition des besoins d'alerte à l'échelle des sous-bassins versants hydrologiquement cohérents sur le territoire des Landes (Adour, gaves réunis et Bidouze aval), en concertation avec les élus locaux du territoire ;
- mise en œuvre des modalités d'alerte et des modes de communication pertinents au préalable défini avec les communes (annuaire des Maires, services techniques, personnes ressources, cellule de crise locale, etc.).

Plan de financement

Cette action est réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Définition des besoins	SMBAM	x	x	x	x
Améliorer l'alerte à l'échelle communale	SMBAM		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de collectivités accompagnées dans l'amélioration de l'alerte

ACTION 3.3.b : Amélioration de l'alerte à l'échelle communale sur le département des Pyrénées-Atlantiques

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • prévenir au plus tôt les administrés et riverains de la survenue des crues et des inondations ; • optimiser la diffusion des alertes et des consignes de sécurité auprès de la population exposée au risque d'inondation.
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
Maître(s) d'ouvrage	Communauté d'agglomération Pays Basque
Pilote de l'action	Communauté d'agglomération Pays Basque
Secteur(s) concerné(s)	Communes basques du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	SIDPC - service interministériel de défense et de protection civile, Institution Adour, SMBAM, communes, SDIS 40 et 64
Coût global	Action réalisée en régie par la communauté d'agglomération Pays Basque - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

L'objectif est de mettre en place une stratégie de communication, d'une part, entre élus et, d'autre part, à destination du grand public afin de permettre une communication rapide pour favoriser le bon déroulement de la gestion de crise.

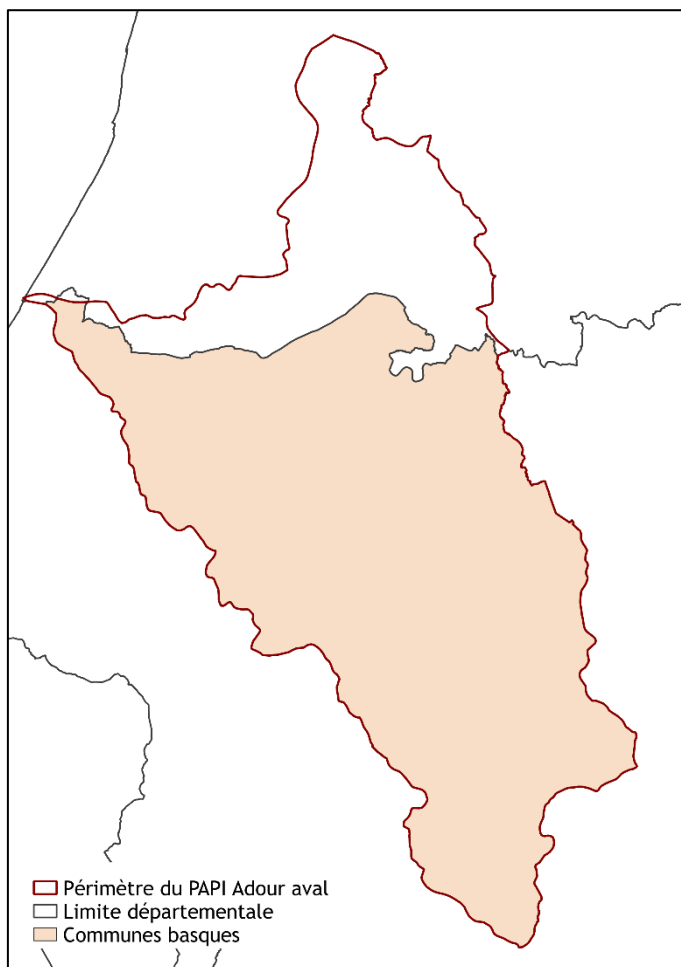
A titre d'exemple, d'après le retour d'expérience des élus locaux du bassin versant de la Bidouze au sujet de la crue du 4 juillet 2014, l'onde de crue s'est propagée très rapidement (de l'ordre 5km/h selon les observations) et l'amplitude crue/décruce n'a duré qu'une douzaine d'heures. La rapidité de diffusion amont-aval de l'alerte entre les maires du bassin-versant se révèle être alors une des clés pour prévenir et préparer à échelle communale la survenue d'une crue.

En effet, selon le témoignage d'un élu communal de la Bidouze recueilli lors du diagnostic territorial du PEP, « s'il avait existé un réseau de transmission des alertes tout bête entre les Maires par exemple, on aurait pu éviter beaucoup des dégâts matériels et humains entre 6h et 8h30 à Saint-Palais ».

Sur le territoire de la CAPB, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées dans ce cadre pour améliorer la gestion de crise (élaboration et révision des PCS, accès à la plateforme de Prédicit Services, exercices de gestion de crise, etc.). Ainsi, 10 ans après la crue de 2014, il semble intéressant de réaliser un état des lieux concerté en vue de définir les informations pouvant être transmises entre élus et à la population lors d'un évènement, ainsi que les moyens de transmission associés.

Description de l'action

Cette action sera portée par la CAPB à l'échelle de l'agglomération Pays Basque (communes basques).



Carte 12 : périmètre de l'action (communes basques), maître d'ouvrage CAPB

L'action se déroulera en deux temps :

- Définition des besoins d'alerte à l'échelle du sous-bassin versant de la Bidouze amont, en concertation avec les élus locaux du territoire ;
- Définition des modalités d'alerte et des modes de communication pertinents (annuaire des Maires, services techniques, personnes ressources, cellule de crise locale, etc.).

Plan de financement

Cette action est réalisée en régie par la communauté d'agglomération Pays Basque

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2027
Définition des besoins	CAPB	x	x	x	x
Améliorer l'alerte à l'échelle communale	CAPB		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de collectivités accompagnées dans l'amélioration de l'alerte

ACTION 3.4.a : Préparation d'exercices de gestion de crise sur les communes du département des Landes

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • prévenir au plus tôt les administrés et riverains de la survenue des crues et des inondations ; • optimiser la diffusion des alertes et des consignes de sécurité auprès de la population exposée au risque d'inondation.
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	Communes landaises du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	SIDPC - service interministériel de défense et de protection civile, Institution Adour, structures GEMAPI ; communes, SDIS 40 et 64, conseils départementaux 40 et 64, CNFPT 40
Coût global	Action réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

Les exercices de gestion de crise permettent de préparer les différents acteurs et la population aux événements, de mettre en place de bons réflexes et une bonne coordination, ainsi que d'évaluer le fonctionnement interservices et si nécessaire mettre à jour les protocoles, indispensables à une bonne gestion de la crise. Les objectifs visés par la réalisation de ce type d'exercices sont de tester :

- le fonctionnement et les échanges au sein de la chaîne de décision et de gestion de crise ;
- l'organisation matérielle et humaine (agents, outils, véhicules, etc.) ;
- le délai de mise à l'abri de la population ;

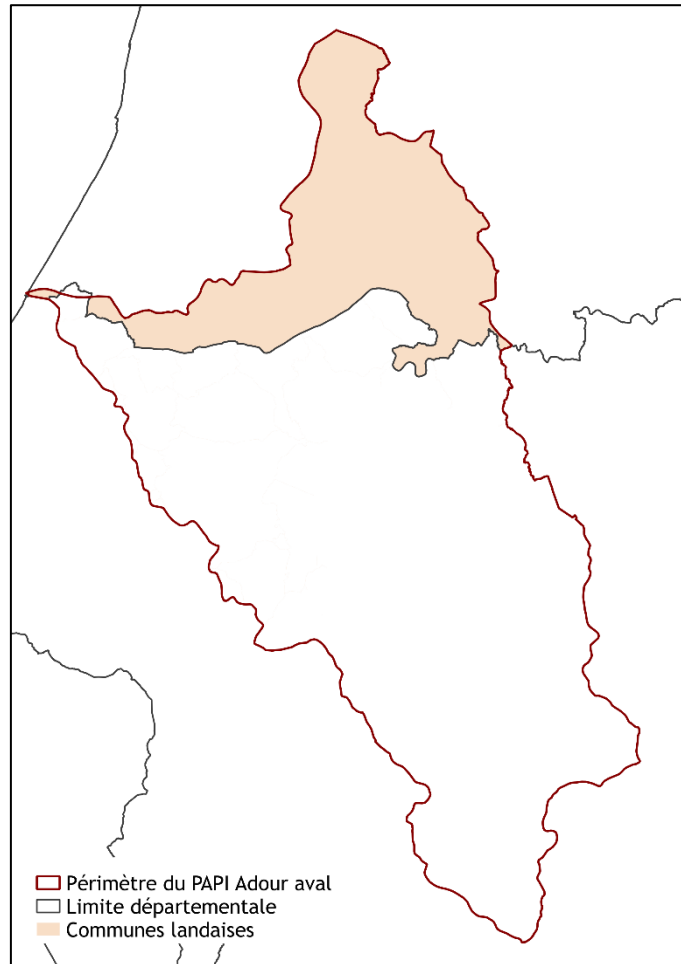
L'objectif est de vérifier le côté opérationnel des PCS des communes volontaires le long de l'Adour et des gaves réunis.

Dans les Landes, le CNFPT opère la réalisation et la révision des PCS. Dans ce cadre, plusieurs exercices de gestion de crise ont été réalisés sur le département.

Il s'agit ainsi, dans le déroulé de cette action, de réaliser un état des lieux permettant dans le PAPI complet, de coconstruire l'organisation et le déroulé souhaités des exercices de gestion de crise à réaliser (exercices sur tables ou grandeur nature, acteurs mobilisés, définition du scénario, besoins matériels, information du grand public, etc.).

Description de l'action

Cette action sera portée par le SMBAM sur les communes landaises de son périmètre d'exercice de compétence GEMAPI.



Carte 13 : périmètre de l'action (communes landaises), maître d'ouvrage SMBAM

L'action se déroulera en deux temps :

- tout d'abord, l'état des lieux permettra de mettre en évidence les communes qui ont déjà bénéficié d'un exercice de gestion de crise à l'attention des élus et/ou de la population. Par la suite, un retour d'expérience sera réalisé afin de déterminer les points forts et les lacunes de ces exercices.
- dans un second temps, une analyse des besoins et des attentes sera réalisée auprès des communes pour identifier les territoires volontaires et intéressés par la réalisation d'exercices de gestion de crise durant le PAPI complet. Le SDIS et les acteurs de la gestion de crise (Etat SIDPC et RDI, EPCI-FP, etc.) seront conviés à des ateliers pour préparer des formats, scénarii, planning, moyens, etc. d'exercices de gestion de crise à mettre en œuvre durant le PAPI « complet ».

Plan de financement

Cette action est réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Etat des lieux	SMBAM	x	x		
Préparation d'exercices de gestion de crise	SMBAM		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- réalisation de l'état des lieux et préparation des exercices de gestion de crise pour les communes volontaires

ACTION 3.4.b : Préparation d'exercices de gestion de crise sur les communes du département des Pyrénées-Atlantiques

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • prévenir au plus tôt les administrés et riverains de la survenue des crues et des inondations ; • optimiser la diffusion des alertes et des consignes de sécurité auprès de la population exposée au risque d'inondation.
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
Maître(s) d'ouvrage	Communauté d'agglomération Pays Basque
Pilote de l'action	Communauté d'agglomération Pays Basque
Secteur(s) concerné(s)	Communes basques du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	SIDPC - service interministériel de défense et de protection civile, Institution Adour, structures GEMAPI ; communes, SDIS 40 et 64
Coût global	Action réalisée en régie par la communauté d'agglomération Pays Basque - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

Les exercices de gestion de crise permettent de préparer les différents acteurs et la population aux événements, de mettre en place de bons réflexes et une bonne coordination, ainsi que d'évaluer le fonctionnement interservices et si nécessaire mettre à jour les protocoles, indispensables à une bonne gestion de la crise. Les objectifs visés par la réalisation de ce type d'exercices sont de tester :

- le fonctionnement et les échanges au sein de la chaîne de décision et de gestion de crise
- l'organisation matérielle et humaine (agents, outils, véhicules...)
- le délai de mise à l'abri de la population

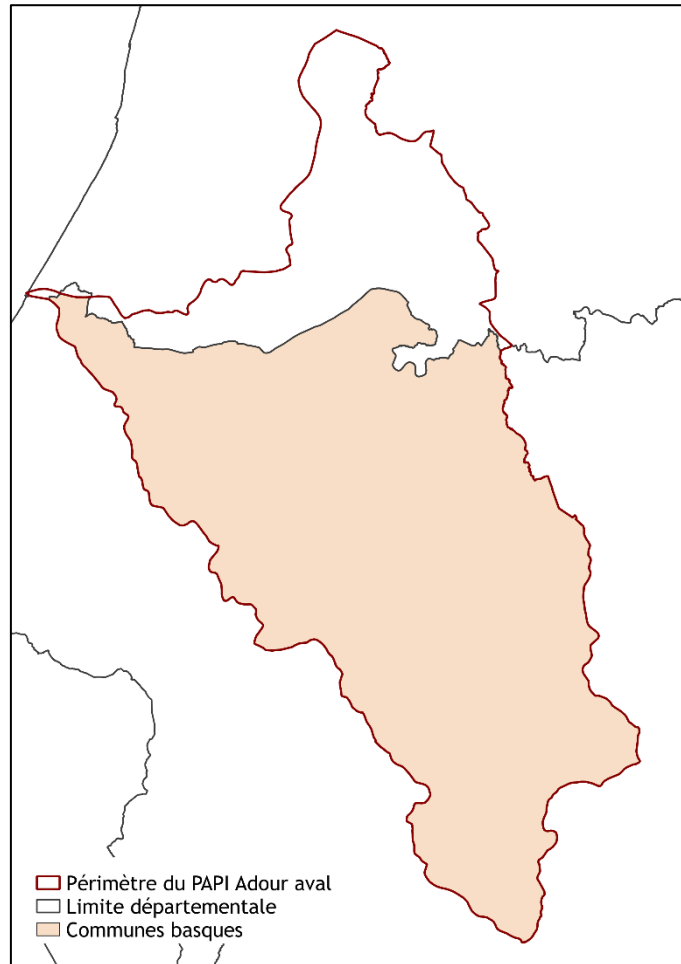
L'objectif est de vérifier le côté opérationnel des PCS des communes volontaires du sous-bassin versant de la Bidouze lors du PAPI complet.

La CAPB, via l'entreprise Prédicit Services, élabore et met à jour l'intégralité des PCS des communes du Pays Basque. Dans ce cadre, plusieurs exercices de gestion de crise ont été réalisés au sein de la communauté d'agglomération.

Il s'agit ainsi, dans le déroulé de cette action, de réaliser un état des lieux permettant dans le PAPI complet, de coconstruire l'organisation et le déroulé souhaités des exercices de gestion de crise à réaliser (exercices sur tables ou grandeur nature, acteurs mobilisés, définition du scénario, besoins matériels, information du grand public, etc.).

Description de l'action

Cette action sera portée par la CAPB à l'échelle de l'agglomération Pays Basque (communes basques).



Carte 14 : périmètre de l'action (communes basques), maître d'ouvrage CAPB

L'action se déroulera en deux temps :

- tout d'abord, l'état des lieux permettra de mettre en évidence les communes qui ont déjà bénéficié d'un exercice de gestion de crise à l'attention des élus et/ou de la population. Par la suite, un retour d'expérience sera réalisé afin de déterminer les points forts et les lacunes de ces exercices.
- dans un second temps, une analyse des besoins et des attentes sera réalisée auprès des communes pour identifier les territoires volontaires et intéressés par la réalisation d'exercices de gestion de crise durant le PAPI complet. Le SDIS et les acteurs de la gestion de crise (Etat SIDPC et RDI, EPCI-FP, etc.) seront conviés à ces temps d'échange pour préparer des formats, scénarii, planning, moyens, etc. d'exercices de gestion de crise à mettre en œuvre durant le PAPI complet.

Plan de financement

Cette action est réalisée en régie par la communauté d'agglomération Pays Basque.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Etat des lieux	CA. Pays Basque	x	x		
Préparation d'exercices de gestion de crise	CA. Pays Basque		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- réalisation de l'état des lieux et préparation des exercices de gestion de crise pour les communes volontaires

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME
ACTION 4.1 : Analyse de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • faire un retour d'expérience sur la prise en compte du risque sur le territoire ; • identifier les possibilités d'actions pour mieux intégrer le risque dans les documents d'urbanisme ;
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI Adour aval
Partenaire(s) technique(s)	DDTM 40 et 64, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Contexte

L'intégration de la problématique des risques naturels dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme constitue une priorité dans la démarche PAPI. Cette intégration s'inscrit dans le cadre d'un partage des compétences entre les différents acteurs et repose sur des documents de plusieurs natures (PPRN, SCoT, PLU, PLUi, etc.).

Sur le territoire du PAPI, plusieurs documents sont approuvés (SCoT du Pays d'Orthe, du Grand Dax et Maremne Adour Côte Sud, PLUi du secteur d'Orthe, Maremne Adour Côte Sud, du Pays d'Hasparren). D'autres documents sont en cours de révision et d'élaboration (SCoT du Pays Basque et du Seignanx, SCoT du Pays d'Orthe, PLUi du Seignanx, Amikuze, Soule Xiberoa, Sud Basse Navarre et Côte Basque Adour).

Au sein de l'Institution Adour, un agent est missionné à plein temps afin de suivre la prise en compte du grand cycle de l'eau, dont le risque d'inondation, dans l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme pour l'ensemble des collectivités du bassin de l'Adour. L'animateur du PAPI sera donc épaulé par cet agent au sein de l'EPTB pour mener à bien cette action.

Description de l'action

Cette action sera portée à l'échelle du PAPI.

L'action se construira en deux temps :

- il s'agira dans un premier temps d'analyser la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme existants et à venir en vue de leur éventuelle révision (rédaction d'une note). Pour ce faire, l'analyse se basera sur une méthodologie rigoureuse issue :
 - des guides et rapports nationaux du CEPRI (*le maire face au risque inondation, agir en l'absence de PPRI, la prise en compte du risque d'inondation dans les schémas de cohérence territoriale, la prise en compte du risque d'inondation dans les plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux*) ;
 - les guides des services de l'Etat (*comment intégrer les PPRI approuvés dans un PLU(i) ?*)
- dans un second temps, il s'agira d'engager des actions clés pour améliorer la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et de planification : porter à connaissance, prise en compte du ruissellement, intégration des espaces inondables dans l'aménagement (leur préservation et leur valorisation paysagère, écologique, touristique, etc.). En effet, cette

étape action est à mener en parallèle des études hydrauliques qui seront réalisées dans le PEP Adour aval. A l'instar des PPRI, l'intégralité des études aura notamment comme objectifs de déterminer des zones d'aléa fort, moyen et faible, en couplant les hauteurs d'eau et les vitesses d'inondation. Ainsi, la sensibilisation et la communication de ces zones d'aléa envers les services urbanisme des collectivités sont essentielles à la prise en compte du risque dans l'urbanisme.

Concrètement et en lien avec les études hydrauliques de l'axe 1, un porter à connaissances systématique pourra être réalisé selon l'avancée des études pour partager les enveloppes de crues identifiées servant aux documents d'urbanisme. Les portées à connaissance feront l'objet d'échanges préalables avec les services de l'État (DDTM), qui sont des partenaires techniques privilégiés et habituels des collectivités en matière de politique de prévention des risques

Les études de l'Adour, l'Aran et l'Arnavy, tiendront compte des évolutions du changement climatique et de son impact sur les inondations. Ces informations prospectives seront également transmises pour anticiper l'aménagement du territoire en lien avec le changement climatique.

Plan de financement

Cette action est financée dans le cadre de l'animation du PEP.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Analyse de la prise en compte du risque	Institution Adour	x	x	x	x
Définition des actions	Institution Adour		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- rapport d'analyse de la prise ne compte du risque dans les documents d'urbanisme

ACTION 4.2 : Réflexion portant sur le développement d'une stratégie d'acquisition foncière

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • faire un retour d'expérience sur la prise en compte du risque sur le territoire ; • identifier les possibilités d'actions pour mieux intégrer le risque dans les documents d'urbanisme ;
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI Adour aval
Partenaire(s) technique(s)	DDTM 40 et 64, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Contexte

Dans le cadre du PAPI de l'agglomération de Dax, l'Institution Adour a commandité une étude portant sur les outils d'acquisition foncière. Le rendu de l'étude se définit par la création d'une boîte à outil visant à apporter une aide à la décision. Elle se caractérise par des fiches détaillées portant sur :

- les leviers de l'acquisition foncière (documents d'urbanisme et d'aménagement) ;
- les outils disponibles (droit de préemption urbain et SAFER, la politique ENS, etc.)
- les financements mobilisables (FPRNM, FEDER, GEMAPI, etc.)

Cette action vise à évaluer les possibilités d'actions sur le foncier en se basant sur l'étude des outils existants d'acquisition foncière issue du PAPI dacquois pour déterminer les solutions envisageables afin d'amoindrir la vulnérabilité des biens et des personnes.

Aussi, le syndicat mixte du bas Adour maritime a connaissance de maisons situées dans des zones à risques majeurs. En cas d'inondation importante, ces biens ne seraient pas suffisamment protégés tant par des mesures individuelles (travaux de réduction de la vulnérabilité) que collectives (ouvrage).

Description de l'action

Cette action sera portée à l'échelle du PAPI.

L'objectif de cette action est d'évaluer les possibilités d'actions à mener sur le foncier. L'action se déroulera en deux temps :

- dans un premier temps, des groupes de travail seront installés afin :
 - d'identifier, par dire d'experts (EPCI-FP, structures GEMAPI, communes) et grâce aux documents existants (PPRi), les bâtis existants situés en zone à risques majeurs et qui pourraient faire l'objet d'acquisition ;
 - déterminer les volontés et ambitions locales à acquérir un bien ;
 - définir des sources de financement et les potentiels acquéreurs.
- dans un second temps, grâce aux connaissances de terrain des structures GEMAPI et aux études hydrauliques menées dans le PEP, il s'agira de renforcer ce travail d'identification du bâti situé en zones à risque majeur. En effet, les études hydrauliques auront notamment comme objectifs de préciser les enjeux du territoire à l'échelle du PAPI. Il sera alors possible de déterminer finement les poches d'enjeux à fortes vulnérabilités (les personnes et les biens) au regard de l'aléa inondation. Ainsi, l'étude hydraulique permettra d'identifier les biens situés dans des zones à risques majeurs pouvant faire l'objet d'acquisition.

Après avoir déterminé les modes d'intervention sur le foncier (outils fonciers, identification des structures compétentes, organisation de l'ambition dans le temps, leviers financiers, etc.) tout en justifiant les choix retenus, les potentielles acquisitions seront engagées durant le PAPI complet.

Plan de financement

Cette action est financée dans le cadre de l'animation du PEP.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Identification des possibilités d'action sur le foncier	Institution Adour	x	x	x	x
Identification de biens pour rachat dans le PAPI complet	Institution Adour	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de zones homogènes et de bâtis concernées par la stratégie d'acquisition foncière ;

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES
ACTION 5.1.a : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les habitations exposées à un risque d'inondation dans le département des Landes (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	EPCI-FP landais
Secteur(s) concerné(s)	Communes landaises du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes, prestataire
Coût global	60 000,00 €

Contexte

Le dispositif RVPAPI permet la réalisation de diagnostics des habitations situées en zones inondables. Le RVPAPI a pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité des biens face aux inondations et d'aider les habitants à identifier les solutions techniques pouvant être mises en œuvre afin de réduire les dommages potentiels.

Les diagnostics seront réalisés sur la base du volontariat de la part des habitants. Cette action permet de préconiser des solutions techniques réellement adaptées au cas par cas et ainsi de mieux se préparer à l'inondation et de limiter les dégâts qui en résulteraient.

Ainsi l'aléa inondation par débordement de cours d'eau devra être caractérisé afin de pouvoir adapter au mieux les mesures de réduction de la vulnérabilité à l'inondation par débordement de cours d'eau

Dans un second temps, les propriétaires pourront bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement pour réaliser des travaux de réduction de vulnérabilité, préconisés dans les diagnostics.

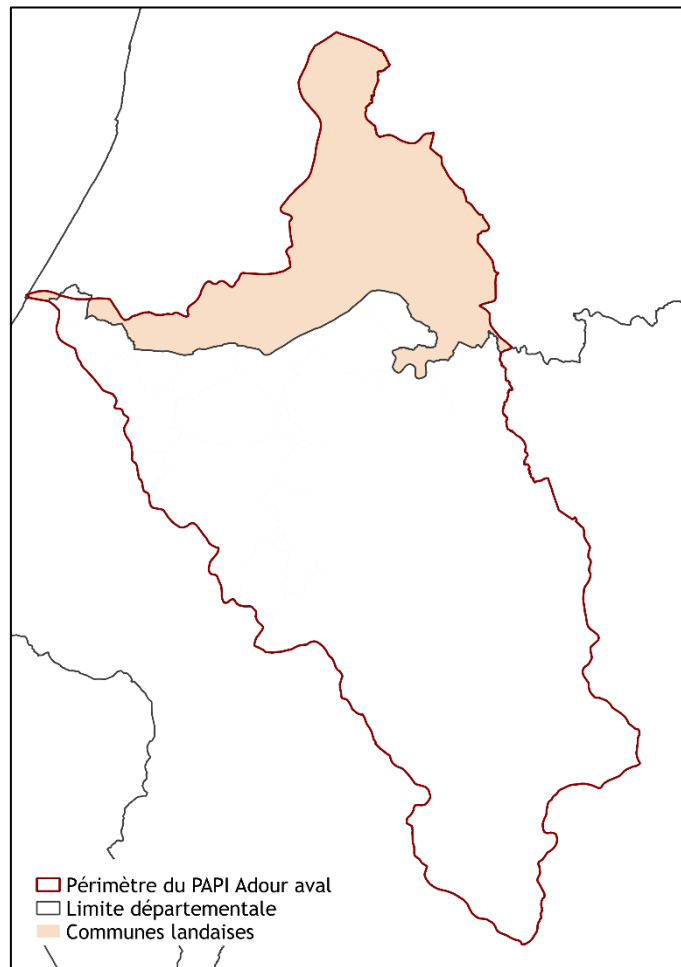
Le territoire du PAPI est globalement de type rural avec près de l'intégralité (90%) de sa surface occupée par des forêts et des milieux semi-naturels (40%) ainsi que de terres agricoles (50%). Concernant le tissu urbain (8%), l'aire urbaine bayonnaise concentre plus d'un tiers de la population à l'extrémité ouest du territoire. Les deux tiers restants de la population sont répartis de manière éparse à l'échelle du PAPI. On parle alors d'habitats diffus.

Sur le département des Landes, l'Institution Adour a porté le projet expérimental MIRAPI (mieux reconstruire après les inondations) visant à proposer la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité à tout particulier et uniquement pour les maisons d'habitation, sans condition d'éligibilité du moment que la commune fait partie du dispositif. Au total, ce sont 136 diagnostics de vulnérabilité qui ont été réalisés sur le territoire du PAPI Adour aval :

	CCS	CCMACS	CCPOA	TOTAL
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre du projet MIRAPI au sein du périmètre du PAPI Adour aval (Dept. 40)	29	30	77	136

Description de l'action

Cette action sera portée par l'Institution Adour à l'échelle des communes landaises pour le compte des EPCI-FP landais.



Carte 15 : périmètre de l'action (communes landaises), maître d'ouvrage Institution Adour

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- évaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale ;
- proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles ;
- réaliser un rapport de synthèse du diagnostic de l'habitation.

La stratégie de réduction de vulnérabilité du PAPI Adour aval tient compte de plusieurs critères qui ont été partagés et concertés avec les partenaires de la démarche :

- le choix des données : à l'échelle du PAPI, seules les enveloppes des crues centennales (zones d'aléas des PPRi et atlas des zones inondables) couvrent l'entièreté du périmètre. Ces enveloppes permettent d'obtenir une vision globale et homogène des zones inondables du territoire du PAPI. Il convient alors de retenir l'aléa centennal pour identifier les bâtis en zones inondables, garantissant une cohérence hydrologique à l'échelle du PAPI. Concernant le bâti, c'est la base de données nationale des bâtiments (BDNB) du CEREMA qui est la plus représentative en termes de bâtis à usage d'habitation. En effet, la BDNB est une donnée unifiée résultant du croisement des données topographiques de la base de données topographique (BDTopo) produites par l'IGN et des données foncières issues de la direction générale des finances publiques (DGFIP). D'après le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du PEP au PAPI et à partir des données citées ci-dessus, ce sont au total 1612

logements situés en zones inondables qui ont été identifiés à l'échelle du PAPI, soit près de 5 525 personnes potentiellement impactées par une crue centennale.

- la répartition spatiale du bâti à l'échelle du PAPI : sur le territoire, les solutions de protection individuelles sont bien adaptées compte tenu du caractère rural et de la répartition diffuses de l'habitat. L'ambition politique sur le long terme est de pouvoir diagnostiquer et équiper un maximum de ces biens vulnérables.
- la fine connaissance des collectivités locales sur les bâtis potentiellement inondables : à l'aide des collectivités (EPCI-FP et structures en charge de la GEMAPI), les bâtiments en zones inondables ont été étudiés commune par commune pour fixer un objectif de diagnostics à réaliser dans le cadre du PEP.
- les retours d'expérience de démarches déjà engagées à l'échelle du bassin de l'Adour : l'estimation a été finement précisée grâce au retour d'expérience du PEP gave de Pau et du projet MIRAPI.
- la limite budgétaire fixée pour chaque EPCI-FP : en dernier lieu, des échanges financiers ont été organisés avec les différentes intercommunalités du territoire afin de connaître leurs plafonds financiers. Pour fixer l'enveloppe financière, le montant moyen d'un diagnostic a été fixé à 1000 € TTC par habitation.

La stratégie de réalisation des diagnostics est détaillée dans l'axe 1.

En somme, ces échanges ont permis de mettre en avant un nombre de diagnostics qui soit techniquement réalisable par le prestataire, suivi par le maître d'ouvrage, ainsi que financièrement cohérent, compte tenu des démarches engagées sur les autres territoires et du temps de mise en œuvre du PEP Adour aval.

La répartition du nombre de logements à diagnostiquer est la suivante :

	CCS	CCMACS	CCPOA	TOTAL
Nombre total de logements en zone inondable Q100	150	77	245	472
Objectif diagnostics PEP	15	15	30	60

Afin de se projeter dans la mise en œuvre du PEP et du PAPI complet, une analyse statistique a été réalisée en tenant compte du retour d'expérience du projet MIRAPI. Dans le cadre du projet, c'est environ 20% des biens identifiés qui ont fait l'objet de diagnostics. Ainsi, l'objectif final est de pouvoir diagnostiquer à minima 100 logements tout le long de la démarche PAPI (PEP+PAPI complet), représentant 20% des 472 habitats situés en zone inondable centennale sur le territoire landais du PAPI.

Année	PEP 1 ^{ère} année	PEP 2 nd année	PEP 3 ^{ème} année	PAPI complet	TOTAL PEP +PAPI complet
Nombre de diagnostics	15	15	30	Au moins 60	Au moins 120

Plan de financement

Coût de l'action : 41 666,67 € HT, soit 50 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	60 000,00 €	60 000,00 €	50 %	30 000,00 €
Reste à charge MOA (EPTB)	60 000,00 €	60 000,00 €	50 %	30 000,00 €
Total	60 000,00 €	60 000,00 €	100 %	60 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Réalisation de diagnostics de vulnérabilité	Institution Adour	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de diagnostics réalisés

ACTION 5.1.b : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les habitations exposées à un risque d'inondation dans le département des Pyrénées-Atlantiques (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Communauté d'agglomération Pays Basque
Pilote de l'action	Communauté d'agglomération Pays Basque
Secteur(s) concerné(s)	Communes basques du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, Institution Adour, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes, prestataire
Coût global	75 000,00 €

Contexte

Le dispositif RVPAPI permet la réalisation de diagnostics des habitations situés en zones inondables. Le RVPAPI a pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité des biens face aux inondations et d'aider les habitants à identifier les solutions techniques pouvant être mises en œuvre afin de réduire les dommages potentiels.

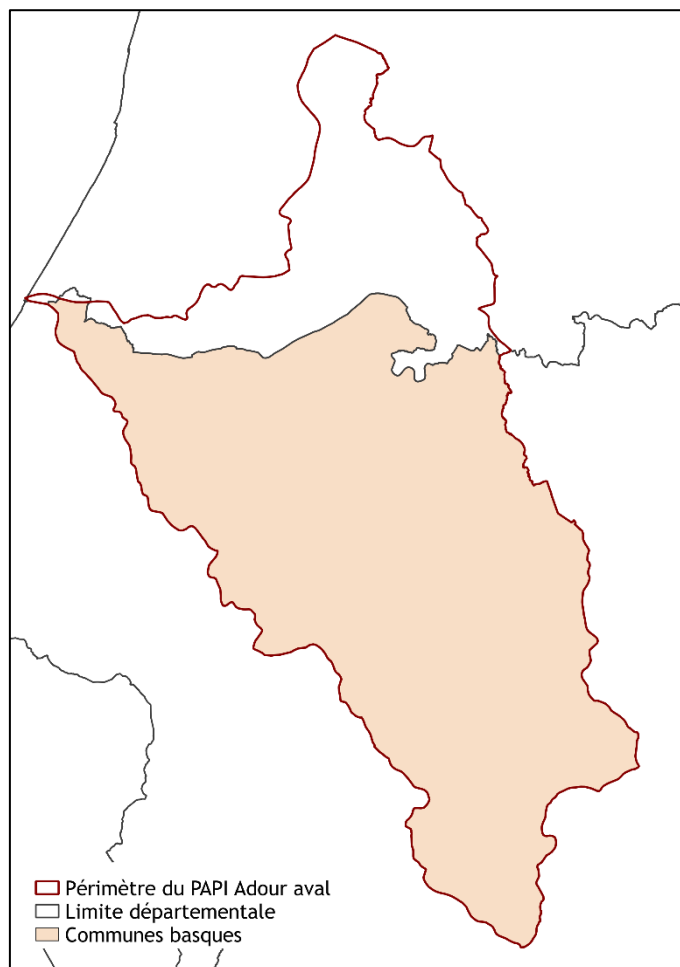
Les diagnostics seront réalisés sur la base du volontariat de la part des habitants. Cette action permet de préconiser des solutions techniques réellement adaptées au cas par cas et ainsi de mieux se préparer à l'inondation et de limiter les dégâts qui en résulteraient.

Ainsi l'aléa inondation par débordement de cours d'eau devra être caractérisé afin de pouvoir adapter au mieux les mesures de réduction de la vulnérabilité à l'inondation par débordement de cours d'eau

Dans un second temps, les propriétaires pourront bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement pour réaliser des travaux de réduction de vulnérabilité, préconisés dans les diagnostics.

Description de l'action

Cette action sera portée par la CAPB à l'échelle de l'agglomération Pays Basque (communes basques).



Carte 16 : périmètre de l'action (communes basques), maître d'ouvrage CAPB

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- évaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale ;
- proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles ;
- réaliser un rapport de synthèse du diagnostic de l'habitation.

La stratégie de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ainsi que la méthodologie d'identification et d'estimation logements sur le département des Pyrénées-Atlantiques à diagnostiquer sont similaires à l'action 5.1.a.

La répartition du nombre de logements à diagnostiquer est la suivante :

	CAPB
Nombre total de logements en zone inondable Q100	1 140
Objectif diagnostics PEP	75

Afin de se projeter dans la mise en œuvre du PEP et du PAPI complet, une analyse statistique a été réalisée en tenant compte du retour d'expérience du projet MIRAPI. Dans le cadre du projet, c'est environ 20% des biens identifié qui ont fait l'objet de diagnostics. Ainsi, l'objectif final est de pouvoir

diagnostiquer à minima 230 logements tout le long de la démarche PAPI (PEP+PAPI complet), représentant 20% des 1 140 habitats situés en zone inondable centennale sur le territoire du PAPI.

Année	PEP 1 ^{ère} année	PEP 2 nd année	PEP 3 ^{ème} année	PAPI complet	TOTAL PEP +PAPI complet
Nombre de diagnostics	20	20	35	Au moins 130	Au moins 205

Plan de financement

Coût de l'action : 62 500 € HT, soit 75 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	75 000,00 €	75 000,00 €	50 %	37 500,00 €
Reste à charge MOA (CAPB)	75 000,00 €	75 000,00 €	50 %	37 500,00 €
Total	75 000,00 €	75 000,00 €	100 %	75 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Réalisation de diagnostics de vulnérabilité	CA. Pays Basque	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de diagnostics réalisés

ACTION 5.2.a : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments publics exposés à un risque d'inondation dans le département des Landes (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	EPCI-FP landais
Secteur(s) concerné(s)	Communes landaises du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes, prestataire
Coût global	4 500 €

Contexte

Le dispositif RVPAPI permet la réalisation de diagnostics des bâtiment publics situés en zones inondables et dans un PPRi. Le RVPAPI a pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité des biens face aux inondations et d'aider les collectivités à identifier les solutions techniques pouvant être mises en œuvre afin de réduire les dommages potentiels.

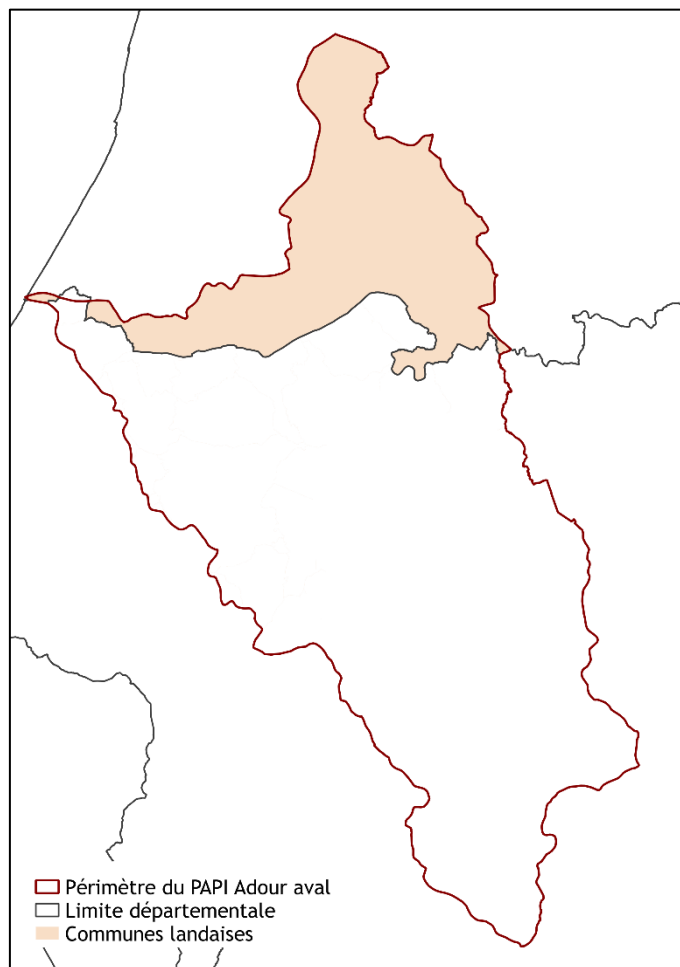
Les diagnostics seront réalisés sur la base du volontariat de la part des collectivités. Cette action permet de préconiser des solutions techniques réellement adaptées au cas par cas et ainsi de mieux se préparer à l'inondation et de limiter les dégâts qui en résulteraient.

Ainsi l'aléa inondation par débordement de cours d'eau devra être caractérisé afin de pouvoir adapter au mieux les mesures de réduction de la vulnérabilité à l'inondation par débordement de cours d'eau

Dans un second temps, les propriétaires pourront bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement pour réaliser des travaux de réduction de vulnérabilité, préconisés dans les diagnostics.

Description de l'action

Cette action sera portée par l'Institution Adour à l'échelle des communes landaises pour le compte des EPCI-FP landais.



Carte 17 : périmètre de l'action (communes landaises), maître d'ouvrage Institution Adour

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- évaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale ;
- proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles ;
- réaliser un rapport de synthèse du diagnostic du bâti.

La stratégie de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ainsi que la méthodologie d'identification des bâtiments publics et l'estimation du nombre de bâtis à diagnostiquer sont similaires à l'action 5.1.a.

Les données sont issues de la BD Topo, produite par l'IGN. Le coût d'un diagnostic de vulnérabilité pour les bâtiments publics est estimé à 1 500 € TTC.

La répartition du nombre de bâtiments publics à diagnostiquer est la suivante :

	CCS	CCMACS	CCPOA	TOTAL
Nb. bâtiments publics dans PPRN approuvés situés en zone inondable	1	0	4	5
Objectif diagnostics PEP	1	0	2	3

Plan de financement

Coût de l'action : 3 750 € HT, soit 4 500 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	4 500,00 €	4 500,00 €	50 %	2 250,00 €
Reste à charge MOA (EPTB)	4 500,00 €	4 500,00 €	50 %	2 250,00 €
Total	4 500,00 €	4 500,00 €	100 %	4 500,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Réalisation de diagnostics de vulnérabilité	Institution Adour	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de diagnostics réalisés

ACTION 5.2.b : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments publics exposés à un risque d'inondation dans le département des Pyrénées-Atlantiques (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Communauté d'agglomération Pays Basque
Pilote de l'action	Communauté d'agglomération Pays Basque
Secteur(s) concerné(s)	Communes basques du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, Institution Adour, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes, prestataire
Coût global	4 500,00 €

Le dispositif RVPAPI permet la réalisation de diagnostics des bâtiment publics situés en zones inondable. Le RVPAPI a pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité des biens face aux inondations et d'aider les collectivités à identifier les solutions techniques pouvant être mises en œuvre afin de réduire les dommages potentiels.

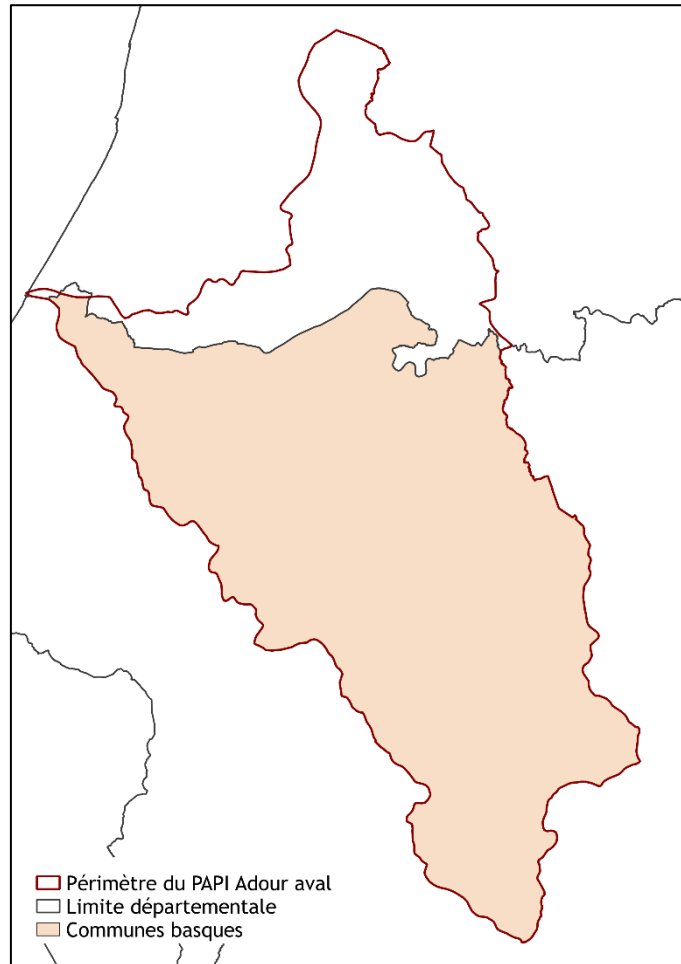
Les diagnostics seront réalisés sur la base du volontariat de la part des collectivités. Cette action permet de préconiser des solutions techniques réellement adaptées au cas par cas et ainsi de mieux se préparer à l'inondation et de limiter les dégâts qui en résulteraient.

Ainsi l'aléa inondation par débordement de cours d'eau devra être caractérisé afin de pouvoir adapter au mieux les mesures de réduction de la vulnérabilité à l'inondation par débordement de cours d'eau

Dans un second temps, les propriétaires pourront bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement pour réaliser des travaux de réduction de vulnérabilité, préconisés dans les diagnostics.

Description de l'action

Cette action sera portée par la CAPB à l'échelle de l'agglomération Pays Basque (communes basques).



Carte 18 : périmètre de l'action (communes basques), maître d'ouvrage CAPB

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- évaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale ;
- proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles ;
- réaliser un rapport de synthèse du diagnostic du bâti.

La stratégie de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ainsi que la méthodologie d'identification des bâtiments publics et l'estimation du nombre de bâtis à diagnostiquer sont similaires à l'action 5.1.a.

Les données sont issues de la BD Topo, produite par l'IGN. Le coût d'un diagnostic de vulnérabilité pour les bâtiments publics est estimé à 1 500 € TTC.

La répartition du nombre de bâtiments publics à diagnostiquer est la suivante :

	CAPB
Nb. bâtiments publics dans PPRN approuvés situés en zone inondable	6
Objectif diagnostics PEP	3

Plan de financement

Coût de l'action : 3 750 € HT, soit 4 500 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	4 500,00 €	4 500,00 €	50 %	2 250,00 €
Reste à charge MOA (CAPB)	4 500,00 €	4 500,00 €	50 %	2 250,00 €
Total	4 500,00 €	4 500,00 €	100 %	4 500,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Réalisation de diagnostics de vulnérabilité	CA. Pays Basque	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de diagnostics réalisés

ACTION 5.3.a : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les biens d'activité professionnelle d'entreprise de moins de 20 salariés exposés à un risque d'inondation dans le département des Landes (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	EPCI-FP landais
Secteur(s) concerné(s)	Communes landaises du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes, prestataire
Coût global	19 500,00 €

Contexte

Le dispositif RVPAPI permet la réalisation de diagnostics des entreprises de moins de 20 salariés situées en zones inondables. Le RVPAPI a pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité des biens face aux inondations et d'aider les entreprises à identifier les solutions techniques pouvant être mises en œuvre afin de réduire les dommages potentiels.

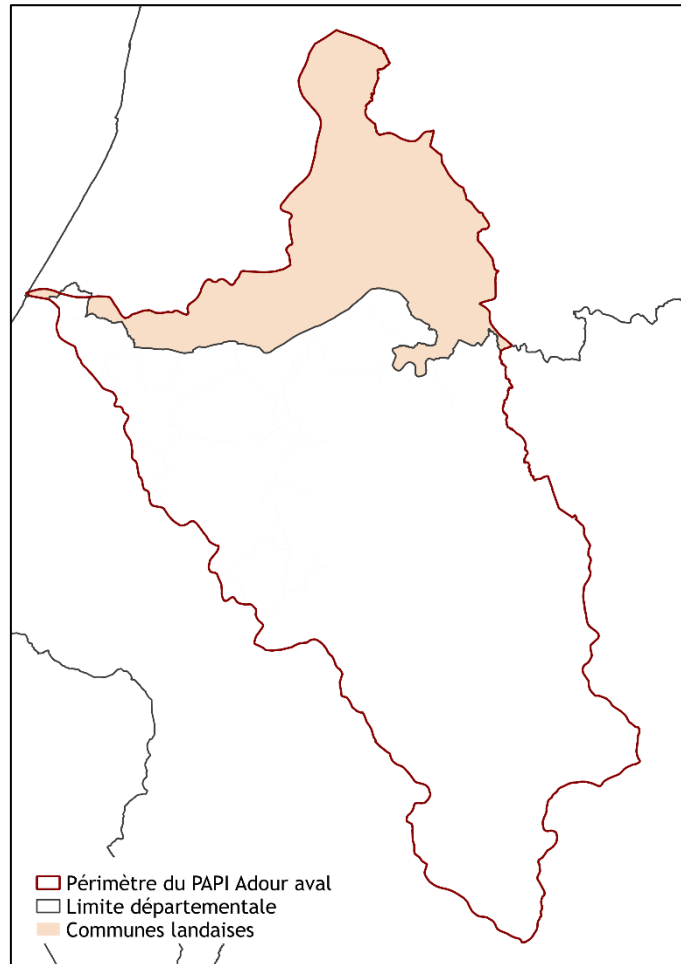
Les diagnostics seront réalisés sur la base du volontariat de la part des entreprises. Cette action permet de préconiser des solutions techniques réellement adaptées au cas par cas et ainsi de mieux se préparer à l'inondation et de limiter les dégâts qui en résulteraient.

Ainsi l'aléa inondation par débordement de cours d'eau devra être caractérisé afin de pouvoir adapter au mieux les mesures de réduction de la vulnérabilité à l'inondation par débordement de cours d'eau

Dans un second temps, les propriétaires pourront bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement pour réaliser des travaux de réduction de vulnérabilité, préconisés dans les diagnostics.

Description de l'action

Cette action sera portée par l'Institution Adour à l'échelle des communes landaises pour le compte des EPCI-FP landais.



Carte 19 : périmètre de l'action (communes landaises), maître d'ouvrage Institution Adour

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- évaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale ;
- proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles ;
- réaliser un rapport de synthèse du diagnostic du bâti.

La stratégie de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ainsi que la méthodologie d'identification et d'estimation des biens d'activités professionnelles d'entreprises de moins de 20 salariés du nombre de bâtis à diagnostiquer sont similaires à l'action 5.1.a.

Les données sont issues de *base Sirene* des entreprises et de leurs établissements, produite par l'INSEE. Le coût d'un diagnostic de vulnérabilité pour les biens d'activité professionnelle est estimé à 1 500 € TTC.

La répartition du nombre de biens d'activité professionnelle d'entreprise de moins 20 salariés à diagnostiquer est la suivante :

	CCS	CCMACS	CCPOA	TOTAL
Nombre total bien d'activité professionnelle de moins 20 salariés en zone inondable Q100	4	6	25	35
Objectif diag. PEP	1	2	10	13

Plan de financement

Coût de l'action : 16 250 € HT, soit 19 500 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	19 500,00 €	19 500,00 €	50 %	9 750,00 €
Reste à charge MOA (EPTB)	19 500,00 €	19 500,00 €	50 %	9 750,00 €
Total	19 500,00 €	19 500,00 €	100 %	19 500,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Réalisation de diagnostics de vulnérabilité	Institution Adour	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de diagnostics réalisés

ACTION 5.3.b : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les biens d'activité professionnelle d'entreprise de moins de 20 salariés exposés à un risque d'inondation dans le département des Pyrénées-Atlantiques (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Communauté d'agglomération Pays Basque
Pilote de l'action	Communauté d'agglomération Pays Basque
Secteur(s) concerné(s)	Communes basques du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, Institution Adour, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes, prestataire
Coût global	67 500,00 €

Contexte

Le dispositif RVPAPI permet la réalisation de diagnostics des entreprises de moins de 20 salariés situées en zones inondables. Le RVPAPI a pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité des biens face aux inondations et d'aider les entreprises à identifier les solutions techniques pouvant être mises en œuvre afin de réduire les dommages potentiels.

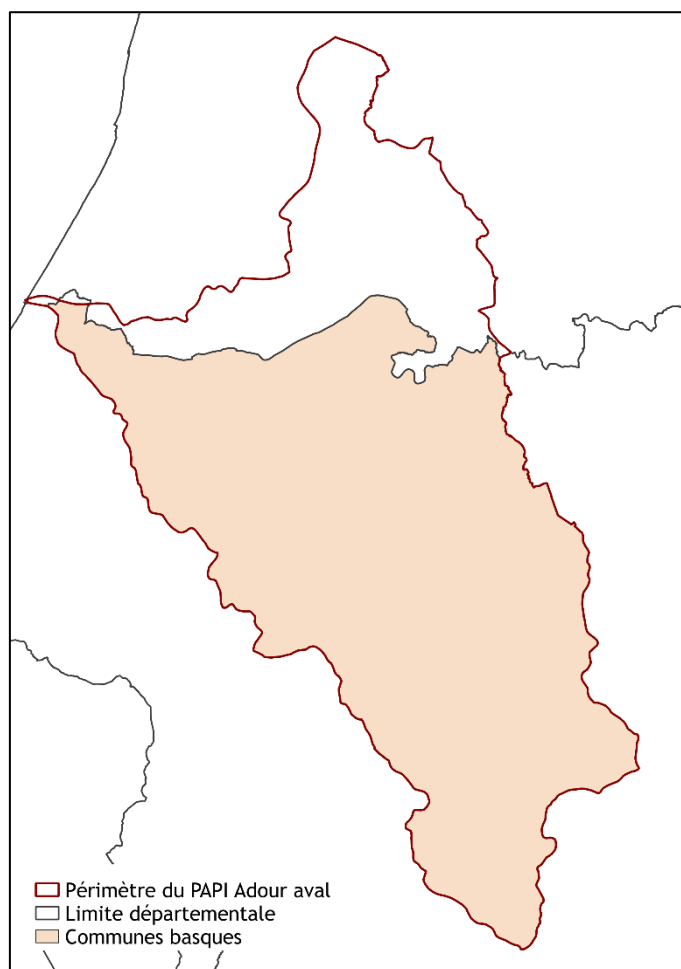
Les diagnostics seront réalisés sur la base du volontariat de la part des entreprises. Cette action permet de préconiser des solutions techniques réellement adaptées au cas par cas et ainsi de mieux se préparer à l'inondation et de limiter les dégâts qui en résulteraient.

Ainsi l'aléa inondation par débordement de cours d'eau devra être caractérisé afin de pouvoir adapter au mieux les mesures de réduction de la vulnérabilité à l'inondation par débordement de cours d'eau

Dans un second temps, les propriétaires pourront bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement pour réaliser des travaux de réduction de vulnérabilité, préconisés dans les diagnostics.

Description de l'action

Cette action sera portée par la CAPB à l'échelle de l'agglomération Pays Basque (communes basques).



Carte 20 : périmètre de l'action (communes basques), maître d'ouvrage CAPB

Les diagnostics de vulnérabilité devront :

- évaluer la vulnérabilité du bâtiment et caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations : sources de danger, dégâts directs et indirects, coût de la remise en état, délai de retour à la normale ;
- proposer et identifier des mesures permettant de réduire l'exposition au risque : mesures techniques ou mesures organisationnelles ;
- réaliser un rapport de synthèse du diagnostic du bâti

La stratégie de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ainsi que la méthodologie d'identification et d'estimation des biens d'activités professionnelles d'entreprises de moins de 20 salariés du nombre de bâtis à diagnostiquer sont similaires à l'action 5.1.a.

Les données sont issues de *base Sirene* des entreprises et de leurs établissements, produite par l'INSEE. Le coût d'un diagnostic de vulnérabilité pour les biens d'activité professionnelle est estimé à 1 500 € TTC.

La répartition du nombre de biens d'activités professionnelle d'entreprise de moins 20 salariés à diagnostiquer est la suivante :

	CAPB
Nombre total de biens d'activité professionnelle d'entreprise de moins 20 salariés en zone inondable (Q100)	263
Objectif diag. PEP	45

Plan de financement
Coût de l'action : 56 250 € HT, soit 67 500 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	67 500,00 €	67 500,00 €	50 %	33 750 €
Reste à charge MOA (CAPB)	67 500,00 €	67 500,00 €	50 %	33 750 €
Total	67 500,00 €	67 500,00 €	100 %	67 500 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Réalisation de diagnostics de vulnérabilité	CA. Pays Basque	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de diagnostics réalisés

ACTION 5.4 : Réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les habitations

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Propriétaires de bien à usage d'habitation
Pilote de l'action	Propriétaires
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, Institution Adour, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes, prestataire
Coût global	450 000,00 €

Contexte

Suite aux diagnostics réalisés dans le cadre de l'action 5.1 du PAPI, cette action a pour objectif de réaliser les travaux qui ont été préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité. Cette action sera déployée à l'échelle du PAPI.

Description de l'action

Les retours d'expérience de l'Institution Adour ont permis d'estimer un nombre de particuliers réalisant les travaux recommandés dans le diagnostic sur une base de 20 à 30 % du nombre de diagnostics réalisés.

Afin de quantifier des objectifs de réalisation de travaux et diagnostics, un chiffrage a été effectué en prenant une moyenne du coût des travaux de 10 000 € par bien. Cette moyenne se base d'une part sur des retours d'expérience d'autres territoires, et d'autre part sur la moyenne des rapports reçus dans le cadre de la démarche MIRAPI en tenant compte de la stratégie céder et résister.

	CAPB	CCS	CCMACS	CCPOA	TOTAL
Objectif PEP diagnostics (pour mémoire)	75	15	15	20	135
Objectif PEP travaux	15	5	5	5	45

Cette action permet de répondre aux premières demandes de travaux après avoir préalablement réalisé un diagnostic de vulnérabilité. Les objectifs en termes de travaux seront précisément quantifiés lors du PAPI complet.

Plan de financement

Coût de l'action : 375 000 € HT, soit 450 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	450 000,00 €	450 000,00 €	80 %	360 000,00 €
Reste à charge MOA (propriétaires)	450 000,00 €	450 000,00 €	20 %	90 000,00 €
Total	450 000,00 €	450 000,00 €	100 %	450 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2027
Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité	Propriétaires	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de dossiers de travaux engagés

ACTION 5.5 : Réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les bâtiments publics

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Collectivités propriétaires de bâtiments publics
Pilote de l'action	Collectivités
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, Institution Adour, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes, prestataire
Coût global	30 000,00 €

Contexte

Suite aux diagnostics réalisés dans le cadre de l'action 5.2 du PAPI, cette action a pour objectif de réaliser les travaux qui ont été préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité. Cette action sera déployée à l'échelle du PAPI.

Description de l'action

Les retours d'expérience de l'Institution Adour ont permis d'estimer un nombre de particuliers réalisant les travaux recommandés dans le diagnostic sur une base de 20 à 30 % du nombre de diagnostics réalisés. Comme stipulé dans le cahier des charges PAPI 3 de juillet 2023, cette action portera uniquement sur les communes soumises à un PPRi, remplissant ainsi les conditions d'éligibilité au financement FPRNM.

Afin de quantifier des objectifs de réalisation de travaux et diagnostics, un chiffrage a été effectué en prenant une moyenne du coût des travaux de 10 000 € par bien. Cette moyenne se base d'une part sur des retours d'expérience d'autres territoires, et d'autre part sur la moyenne des rapports reçus dans le cadre de la démarche MIRAPI en tenant compte de la stratégie céder et résister.

L'Institution Adour accompagnera les collectivités sur le montage administratif des dossiers de demandes de subvention ainsi que sur la mise en relation avec les collectivités sur les communes landaises. La CAPB accompagnera les collectivités sur le montage administratif des dossiers de demandes de subvention ainsi que sur la mise en relation avec les collectivités sur les communes basques.

	CCS	CCMACS	CCPOA	CAPB	TOTAL
Objectif PEP diagnostics	1	0	2	3	6
Objectif PEP travaux	1	0	1	1	3

Cette action permet de répondre aux premières demandes de travaux après avoir préalablement réalisé un diagnostic de vulnérabilité. Les objectifs en termes de travaux seront précisément quantifiés lors du PAPI complet.

Plan de financement

Coût de l'action : 25 000 € HT, soit 30 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	30 000,00 €	30 000,00 €	50 %	15 000,00 €
Reste à charge MOA (collectivités)	30 000,00 €	30 000,00 €	50 %	15 000,00 €
Total	30 000,00 €	30 000,00 €	100 %	30 000,00 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2027
Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité	Collectivités	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de dossiers de travaux engagés

ACTION 5.6 : Réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur biens d'activité professionnelle d'entreprise de moins de 20 salariés

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées
Disposition relative à la SLGRI	Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage	Entreprises de moins de 20 salariés
Pilote de l'action	Entreprises
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, Institution Adour, EPCI-FP, structures GEMAPI, communes, prestataire
Coût global	150 000,00 €

Contexte

Suite aux diagnostics réalisés dans le cadre de l'action 5.3 du PAPI, cette action a pour objectif de réaliser les travaux qui ont été préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité. Cette action sera déployée à l'échelle du PAPI.

Description de l'action

Les retours d'expérience de l'Institution Adour ont permis d'estimer un nombre de particuliers réalisant les travaux recommandés dans le diagnostic sur une base de 20 à 30 % du nombre de diagnostics réalisés.

Afin de quantifier des objectifs de réalisation de travaux et diagnostics, un chiffrage a été effectué en prenant une moyenne du coût des travaux de 10 000 € par bien. Cette moyenne se base d'une part sur des retours d'expérience d'autres territoires, et d'autre part sur la moyenne des rapports reçus dans le cadre de la démarche MIRAPI en tenant compte de la stratégie céder et résister.

L'Institution Adour accompagnera les entreprises sur le montage administratif des dossiers de demandes de subvention ainsi que sur la mise en relation avec les entreprises sur les communes landaises. La CAPB accompagnera les entreprises sur le montage administratif des dossiers de demandes de subvention ainsi que sur la mise en relation avec les entreprises sur les communes basques.

	CAPB	CCS	CCMACS	CCPOA	TOTAL
Objectif PEP diagnostics (pour mémoire)	45	1	2	10	58
Objectif PEP travaux	10	1	1	3	15

Cette action permet de répondre aux premières demandes de travaux après avoir préalablement réalisé un diagnostic de vulnérabilité. Les objectifs en termes de travaux seront précisément quantifiés lors du PAPI complet.

Plan de financement

Coût de l'action : 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC

	Coût de l'opération TTC	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant
Etat (FPRNM)	150 000,00 €	150 000,00 €	40 %	60 000,00 €
Reste à charge MOA (entreprises)	150 000,00 €	150 000,00 €	60 %	90 000,00 €
Total	150 000,00 €	150 000,00 €	100 %	150,00 000 €

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité	Entreprises	x	x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- nombre de dossiers de travaux engagés

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION 6.1 : Définition d'un programme de ralentissement des écoulements par des solutions fondées sur la nature

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> ralentir les écoulements de surface ; limiter les phénomènes d'érosion et lessivage des sols ;
Disposition relative à la SLGRI	Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
Maître(s) d'ouvrage	Institution Adour
Pilote de l'action	Institution Adour
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du PAPI Adour aval
Partenaire(s) technique(s)	AEAG, structures GEMAPI, CA40 et 64, FDAPPMA 40 et 64, FDC 40 et 64
Coût global	Action réalisée dans le cadre de l'animation du PEP (axe 0)

Contexte

Outre ses fonctions agronomiques, paysagères et biologiques, la présence d'un réseau de haies, fascines et bandes enherbées à l'échelle d'un bassin-versant, est décrite comme jouant plusieurs fonctions au niveau hydraulique. La végétation constitue l'un des éléments qui participe tant à l'infiltration des eaux qu'au ralentissement des écoulements au long du cheminement des eaux, en particulier en secteur rural et en amont du bassin-versant (têtes de bassin-versant), dans les zones de fort ruissellement.

De nombreux programmes de gestion des écoulements par des solutions fondées sur la nature et s'adressant aux exploitants agricoles existent actuellement. L'enjeu de cette action est de mutualiser ces actions en un seul programme cohérent de gestion des écoulements à l'échelle du PAPI.

L'objectif est de mener une réflexion locale sur les possibilités d'utiliser des méthodes douces sur le territoire pour ralentir les écoulements comme la plantation de haies qui est une technique de plus en plus utilisée dans le cadre de la lutte contre l'érosion et le ruissellement. La recherche de solutions s'intéressera également aux possibilités de changement de pratiques agricoles (couvert végétal, changement de type de culture, etc.).

Description de l'action

Cette action sera portée à l'échelle du PAPI.

L'objectif de l'action est de mener une réflexion sur les possibilités d'utiliser des méthodes douces pour ralentir les écoulements (ruissellement et débordement de cours d'eau) et de déboucher sur un programme à mettre en place lors du PAPI complet. Une attention particulière sera portée à la définition claire des maîtres d'ouvrages, de la localisation géographique et d'un calendrier précis des actions qui figureront dans le PAPI afin de garantir l'opérationnalité à la suite des conclusions des études du PEP. Les programmes de gestion intégrés mobilisant des SFN seront à étudier en lien étroit avec l'Agence de l'eau Adour Garonne.

L'action se construira en deux temps :

- tout d'abord, il s'agira de mener une réflexion stratégique et partagée avec les acteurs de l'eau et du milieu agricole (chambres d'agriculture, fédérations de pêche et chasse, structures GEMAPI, EPCI, pépiniériste, etc.). En effet, selon les différents retours des partenaires à ce sujet, une démarche efficace et durable ne peut s'inscrire que si elle est partagée par l'intégralité des acteurs constituant la chaîne d'élaboration de la stratégie SFN.

- dans un second temps, il s'agira de bâtir un programme de ralentissement des écoulements, d'identifier les secteurs opportuns et déterminer sa faisabilité technique, financière, etc.

Le programme de ralentissement des écoulements par des solutions fondées sur la nature sera à lancer lors du PAPI complet, tout en étant accompagné d'un travail de communication et sensibilisation à destination des acteurs agricoles.

Plan de financement

Cette action est financée dans le cadre de l'animation du PEP.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2027
Définition concertée du programme de ralentissements des écoulements fondé sur la nature	Institution Adour		x	x	x

Indicateurs de suivi/réussite

- programme de ralentissement des écoulements à mettre en œuvre dans le PAPI complet

ACTION 6.2 : Recensement et analyse des aménagements hydrauliques au sens de la rubrique 3.2.6.0 du code de l'environnement (version consolidée)

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> obtenir une vision détaillée du parc d'ouvrages de protection existant ;
Disposition relative à la SLGRI	Améliorer la gestion des ouvrages de protection
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Pilote de l'action	Syndicat mixte du bas Adour maritime
Secteur(s) concerné(s)	Périmètre du SMBAM
Partenaire(s) technique(s)	Services de l'Etat, Institution Adour, EPCI-FP
Coût global	Action réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime - pas de demande de financement FPRNM

Contexte

Le territoire du PAPI Adour aval comprend trois aménagement hydrauliques en cours de régularisation, au sens de la rubrique 3.2.6.0 du code de l'environnement : les aménagement du bois Puyo et Hartamont, situés sur la commune landaise de Peyrehorade et l'aménagement d'Harriague, situé sur la commune de Mouguerre, dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Le territoire du PAPI Adour aval comprend un aménagement hydrauliques régularisé : les bassin Est situés sur la commune de Mouguerre.

Description de l'action

Cette action sera portée par le SMBAM sur son périmètre d'exercice de la compétence GEMAPI sur les aménagement hydrauliques cités ci-dessus.

Dans cette action, il s'agira de :

- décrire en détail les caractéristiques techniques et administratives des quatre aménagements hydrauliques cités ci-dessus (localisation, dimension, état des ouvrages estimation de la population de la zone protégée au sens de l'article R. 214-119-1 de l'environnement lorsqu'ils sont connus) ;
- identifier le gestionnaire ou le propriétaire ou l'exploitant lorsqu'ils sont différents des structures GEMAPI ;
- identifier les différentes fonctions de l'ouvrage ;

Le recensement des aménagements hydrauliques sera présenté dans un tableau synthétique et sera cartographié.

Plan de financement

Cette action est réalisée en régie par le syndicat mixte du bas Adour maritime.

Echéancier

Phase	Maitre d'ouvrage	2025	2026	2027	2028
Inventaire et analyse des ouvrages	SMBAM	x	x		

Indicateurs de suivi/réussite

- recensement des ouvrages présenté dans un tableau synthétique accompagné d'une cartographie de localisation

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Aucune étude programmée dans l'axe 7

1.2. Calendrier prévisionnel des actions

Maitrise d'ouvrage	Institution Adour	CAPB	SMBAM	SDIS 40
---------------------------	--------------------------	-------------	--------------	----------------

	2024			2025				2026				2027				2028
	1T	2T	3T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T
0.1 : animation du PAPI (01/03/2024 au 29/02/2028)																
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																
1.1.a : étude hydraulique de l'Adour																
1.1.b : étude hydraulique des gaves réunis																
1.1.c : étude hydraulique du sous-bassin versant de l'Aran																
1.1.d : étude hydraulique du sous-bassin versant de l'Arday																
1.2 : étude hydraulique du sous bassin versant de la Bidouze amont																
1.3.a : collecte et compilation des données existantes sur le sous-bassin versant de l'Adour maritime																
1.3.b : collecte et compilation des données existantes sur le sous-bassin versant de la Bidouze amont																
1.4 : formation des élus à la collecte de données à échelle locale																
1.5 : définition de site et pose de repères de crues																
1.6 : définition d'une stratégie de communication et de sensibilisation au risque d'inondation																
1.7 : développer des outils de communication et sensibilisation adaptés au territoire																
1.8 : installer des actions d'information pour accompagner le programme d'études préalable au PAPI Adour aval																
1.9 : évaluation environnementale sur le territoire du PAPI Adour aval																

Maitrise d'ouvrage	Institution Adour	CAPB	SMBAM	SDIS 40
--------------------	-------------------	------	-------	---------

	2024			2025				2026				2027				2028	
	1T	2T	3T	1T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T
1.10 : recensement et analyse systèmes d'endiguement																	
1.11 : étude de caractérisation de la fonctionnalité hydraulique des ouvrages existants																	
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																	
2.1.a : évaluation des besoins en équipement de surveillance de prévision des crues sur le sous-bassin versant de l'Adour maritime																	
2.1.b : évaluation des besoins en équipement de surveillance de prévision des crues sur le sous-bassin versant de la Bidouze amont																	
Axe 3 : Alerte et gestion de crise																	
3.1 : reconnaissance aérienne des zones inondées et sinistrées																	
3.2 : création d'un annuaire de gestion de crise à l'échelle du PAPI Adour aval																	
3.3.a : amélioration de l'alerte à échelle communale sur le département des Landes																	
3.3.b : amélioration de l'alerte à échelle communale sur le département des Pyrénées-Atlantiques																	
3.4.a : préparation d'exercices de gestion de crise sur les communes du département des Landes																	
3.4.b : préparation d'exercices de gestion de crise sur les communes du département des Pyrénées-Atlantiques																	
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																	
4.1 : analyse de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme																	

Maitrise d'ouvrage	Institution Adour	CAPB	SMBAM	SDIS 40
--------------------	-------------------	------	-------	---------

	2024			2025				2026				2027				2028
	1T	2T	3T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T
4.2 : réflexion portant sur le développement d'une stratégie d'acquisition foncière																
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																
5.1.a : réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les habitations dans le département des Landes																
5.1.b : réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les habitations dans le département des Pyrénées-Atlantiques																
5.2.a : réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments publics dans le département des Landes																
5.2.b : réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments publics dans le département des Pyrénées-Atlantiques																
5.3.a : réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les biens d'activités professionnels dans le département des Landes																
5.3.b : réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les biens d'activité professionnelle dans le département des Pyrénées-Atlantiques																
5.4 : réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les habitations																
5.5 : réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les bâtiments publics																
5.6 : réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité sur les biens d'activité professionnelle d'entreprise																
Axe 6 : Gestion des écoulements																

Maitrise d'ouvrage	Institution Adour	CAPB	SMBAM	SDIS 40
--------------------	-------------------	------	-------	---------

	2024			2025				2026				2027				2028	
	1T	2T	3T	1T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T
6.1 : définition d'un programme de ralentissement des écoulements par des solutions fondées sur la nature																	
6.2 : recensement et analyse des aménagements hydrauliques existants sur le territoire																	
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques - aucune étude programmée dans le PEP																	

PARTIE 2 : SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLE AU PAPI ADOUR AVAL

2. SYNTHÈSE PAR AXE

2.1. AXE 0 : ANIMATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLE AU PAPI

Cet axe aura pour but de mettre en œuvre et piloter le programme d'études préalable ainsi que d'élaborer le PAPI complet.

2.2. AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

L'état des lieux montre que le territoire du bassin versant Adour aval possède une forte hétérogénéité de connaissance. C'est pourquoi il a été choisi d'étudier le risque d'inondation (aléa, enjeux et vulnérabilité des enjeux) sur l'entièreté du territoire, de manière à obtenir une information homogène. En parallèle, les partenaires du PAPI Adour aval ont fait le choix de travailler la mise en place d'un plan d'action relatif à la connaissance et la conscience du risque qui sera mis en œuvre dans le PAPI, mais également de réaliser dès la mise en œuvre du PEP des actions de sensibilisation et communications.

Le territoire du PAPI nécessite une gestion adaptée et proportionnée des ouvrages de protection existants. C'est pourquoi une étude spécifique permettra d'affiner la connaissance des ouvrages et des zones protégées apparentes afin d'optimiser la gestion des ouvrages permettant d'étudier le devenir des ouvrages de protection n'entrant pas dans le champ du « décret digues » mais présentant un intérêt stratégique.

2.3. AXE 2 : SURVEILLANCE ET LA PRÉVISION DES CRUES ET INONDATIONS

Toutes les actions prévues dans cet axe seront réalisées en régie par les structures en charge de la GEMAPI et permettront de définir une stratégie précise en matière de surveillance et prévision des crues qui sera mise en œuvre dans le PAPI « complet ». Par ailleurs, il apparaît nécessaire, au regard des prochaines évolutions des cours d'eau surveillés par le réseau Vigicrues, d'élaborer un travail conjoint avec le service de prévision des crues de la DREAL (SPC).

2.4. AXE 3 : ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

Cet axe nécessite une connaissance fine de l'aléa et des outils d'alerte existant sur l'ensemble du territoire. La priorité du programme d'études préalable est d'identifier les besoins des collectivités compétentes en matière d'alerte et de gestion de crise pour optimiser la mise en sécurité des personnes. C'est pourquoi un annuaire de gestion de crise sera établi et des exercices de gestion de crise seront préparés pour le PAPI complet.

2.5. AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

L'intégration de la problématique des risques naturels dans les politiques de planification et d'aménagement du territoire constitue une priorité dans la démarche PAPI.

Compte tenu de la révision et l'élaboration de plusieurs SCoT et PLUi sur le territoire, une attention particulière sera portée sur ces démarches. L'objectif vise à améliorer la prise en compte du risque dès leurs révisions et élaborations. En parallèle, les acteurs territoriaux souhaitent engager des réflexions pour établir une stratégie d'acquisition foncière afin de sortir tant que possible les enjeux des zones à risque d'inondation majeur.

2.6. AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

L'habitat diffus du territoire conforte les solutions de réduction de la vulnérabilité individuelle comme une priorité du PAPI Adour aval. La stratégie mise en place dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes est disponible en annexe 1.

2.7. AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Le territoire du bassin-versant de l'Adour aval et particulièrement les coteaux des barthes ainsi que le piémont pyrénéen du bassin-versant de la Bidouze, sont très sensibles aux violents orages. Sur ces secteurs, le ralentissement des écoulements pourrait avoir des effets bénéfiques tout le long et à l'aval de ces sous bassins-versants. Cet axe veillera à travailler sur des méthodes de ralentissement fondées sur la nature pouvant être mis en place dans le cadre du PAPI.

2.8. AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Aucune étude programmée dans le PEP.

3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Les actions du PEP sont réparties sur les 7 axes définis par le cahier des charges ainsi qu'un axe supplémentaire portant sur l'animation de la démarche.

Le PEP se traduit financièrement par un montant total de 2 453 162,85 €.

Plan de financements :

Etat : 1 334 901,83 €

FEDER : 184 228,45 €

Maîtres d'ouvrages : 934 032,57 €

La répartition par axe est la suivante :

Axes du PAPI	Nombre d'actions	Coût global
0 (animation)	1	469 802,85 € TTC
1	15	1 122 360,00 € TTC
2	2	/
3	6	/
4	2	/
5	9	861 000,00 € TTC
6	2	/
7	0	/
TOTAL	37	2 453 162,85 € TTC

Tableau 1 : répartition des actions et du coût des axes du PAPI

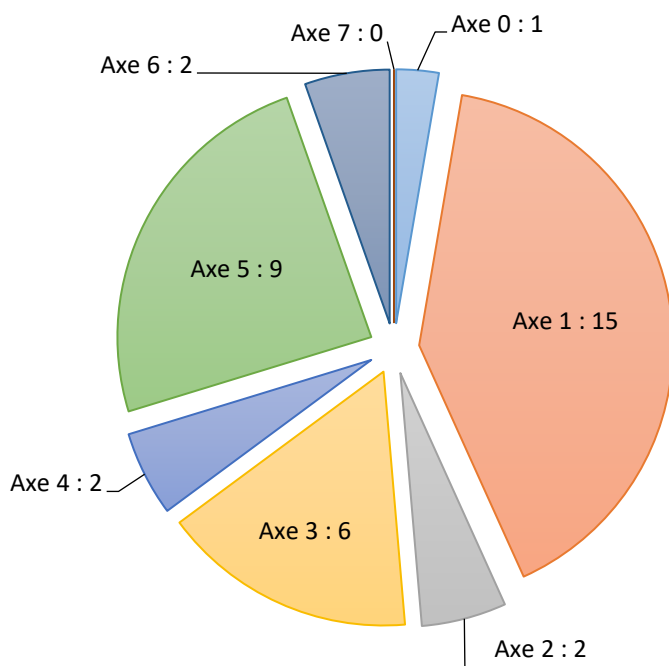


Figure 2 : répartition du nombre d'actions par axe

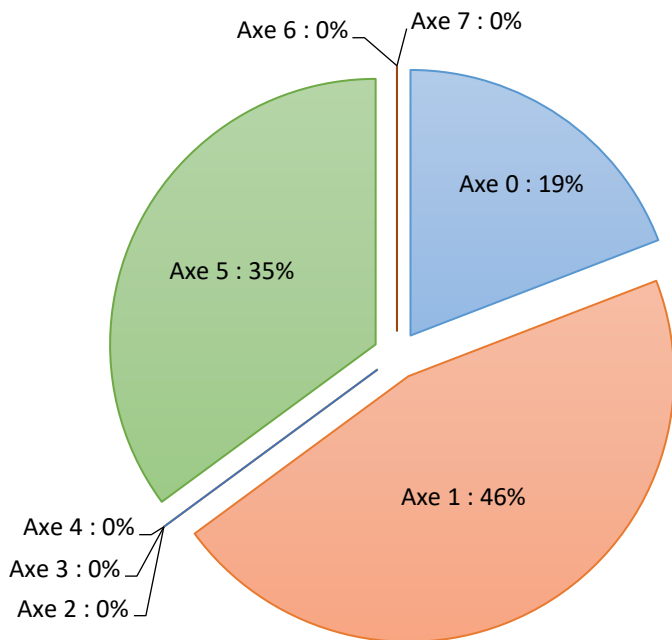


Figure 3 : répartition du poids financier des action par axes

ANNEXE 1 : définition de la stratégie de réalisation des diagnostics de vulnérabilité

La stratégie présentée ici sera applicable durant la durée du PEP Adour aval, sur une période de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2025, sous réserve que le dossier de candidature soit validé par le préfet pilote.

Durant ces trois années, la stratégie permettra en outre de répondre prioritairement à une forte attente territoriale en matière de :

- réalisation de diagnostics de vulnérabilité (actions 5.1.a, 5.1.b, 5.2.a, 5.2.b, 5.3.a et 5.3.b) ;
- réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité associés (5.4, 5.5 et 5.6).

Ces actions seront par la suite reprogrammées dans le PAPI avec une stratégie qui sera affinée au regard des études réalisées dans le cadre de l'axe 1 du PEP (actions 5.1.a, 5.1.b, 5.2.a, 5.2.b, 5.3.a, 5.3.b, 5.4, 5.5 et 5.6).

Rappel des données disponibles

D'une manière générale, sur le territoire de l'Adour aval, le niveau de connaissance des crues est très hétérogène. En effet, la couverture du territoire par les enveloppes de crues, les hauteurs, les vitesses et les débits, diffèrent selon les sous-bassins hydrographiques.

Occurrence d'évènement	Données recensées	Remarques
Fréquente	Atlas des zones inondables, dept. 40	Pas de donnée sur le périmètre du PAPI
	Etudes hydrauliques localisées	Données précises mais ne couvrent que des secteurs précis (communes, quartiers)
	Etude hydraulique du TRI côtier basque (Q20)	Données précises mais localisées (4 communes/103)
	Atlas des zones inondables, dépt. 64 (Q10)	Présence de données mais ne couvrent pas tout le territoire (6 communes /103)
Moyenne	Etudes hydrauliques localisées	Données précises mais ne couvrent que des secteurs précis (communes, quartiers)
	Etude hydraulique du TRI côtier basque (Q100)	Données précises mais localisées (4 communes/103)
	Atlas des zones inondables, dépts. 40 et 64 (Q100)	Présence de données sur tout le territoire du PAPI
	Plan de prévention du risque inondation (Q100)	Données réglementaires (20 communes/103)
Extrême	Atlas des zones inondables, dépts. 40 et 64	Pas de donnée sur le périmètre du PAPI
	Etude hydraulique du TRI côtier basque (Q1000)	Données précises mais localisées (4 communes/103)
	Enveloppe approchée des inondations potentielles (crue extrême)	Présence de données sur tout le territoire du PAPI

Le tableau ci-dessus, rappelle la disponibilité des enveloppes de crues par occurrences sur le territoire du PAPI Adour aval

Compte tenu de l'absence de données homogènes sur le périmètre du PAPI couvrant les occurrences de crues fréquentes, un scénario d'inondation a été retenue afin d'estimer les bâtis situés en zone inondable ; il s'agit d'un évènement moyen (Q100).

L'évènement centennal correspond à la crue de 1952. Pour cartographier ce scénario, plusieurs données sont mobilisées :

- l'atlas des zones inondables : ce sont des cartographies réalisées à l'échelle de bassins hydrographiques qui correspondent à des crues de périodes de retour centennales. Pour cette occurrence de crue, les AZI couvrent l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques et des Landes. Toutefois les AZI n'indiquent pas la hauteur de submersion pour une crue centennale ;
- les cartes issues des PPRi : 20 communes du territoire sont couvertes par un PPRi. La crue de référence retenue est la plus forte crue connue ou la crue centennale si cette dernière est la plus forte. Suivant les communes, le choix de la crue de référence est fait à partir de la simulation mathématique la plus récente de la crue centennale ou, à défaut, du niveau de la crue de 1952 pour atteindre le caractère centennal.

En somme, les enveloppes de crue centennales résultent d'un assemblage des zones d'aléa issues des PPRi pour toutes les communes qui en sont pourvues, ainsi que les zones inondables issues de l'AZI pour les communes n'étant pas couvertes par un PPRi. Cette méthodologie d'assemblage de données a été validée par la DDTM des Pyrénées-Atlantiques lors de la première réunion de cadrage en date du 23 janvier 2023.

Volonté territoriale en matière de réduction de la vulnérabilité

Suite à la réussite du dispositif expérimental MIRAPI sur le département des Landes et du fait de la présence d'un habitat diffus pour lequel la construction d'ouvrages structurants ne peut permettre la prévention des inondations, Il a été choisi de réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations et d'ouvrir la possibilité de réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité pour protéger les biens contre les crues centennales sur l'ensemble du territoire.

Cette volonté est en outre motivée par les raisons suivantes :

- à ce stade du PEP, aucune solution de protection collective n'est envisagée. A l'heure du dépôt du dossier de candidature, le système d'endiguement de la cité des barthes neuves à Mouguerre est classé, le système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade est en cours de classement au titre du décret 2015. ;
- la possibilité technique de pouvoir répondre facilement à ce besoin : sur le territoire, les hauteurs d'eau rencontrées, même dans le cas d'une Q100, rendent possible l'utilisation des batardeaux ;
- les événements récents estimés d'occurrence centennale ont particulièrement marqué l'ensemble du territoire, il est important que dans le cadre des diagnostics, les recommandations soient en phase avec un événement connu ;
- selon les scénarios les plus optimistes, les prévisions du GIEC estiment que les crues d'occurrence centennale verraient leurs fréquences à minima multipliées par deux d'ici 2050. Ainsi une crue Q100 aujourd'hui, serait considérée comme une Q50 dès 2050. Il apparait ainsi plus que nécessaire de pouvoir proposer des protections pour des inondations qui seront bientôt considérées comme plus fréquentes.

Rappel de l'estimation du nombre de diagnostics de vulnérabilité et de travaux à réaliser durant les trois années d'animation du PEP Adour aval :

	Nombre de diagnostics estimés
Diagnostics de vulnérabilité sur les biens à usage d'habitation	135
Diagnostics de vulnérabilité sur les entreprises de moins de 20 salariés	58
Diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments publics	6
TOTAL	199

	Nombre de travaux estimés
Travaux de réduction de la vulnérabilité sur les biens à usage d'habitation	45
Travaux de réduction de la vulnérabilité sur les entreprises de moins de 20 salariés	15

Travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments publics	6
TOTAL	63

Hiérarchisation des secteurs :

Le choix des secteurs prioritaires découle du diagnostic du territoire et des ambitions locales.

Les secteurs à forts enjeux correspondent aux communes les plus urbanisées, où la concentration de bâtis inondables est importante dans le centre urbain à savoir le secteur de :

- Peyrehorade ;
- Bayonne ;
- Hasparren ;
- Saint-Palais.

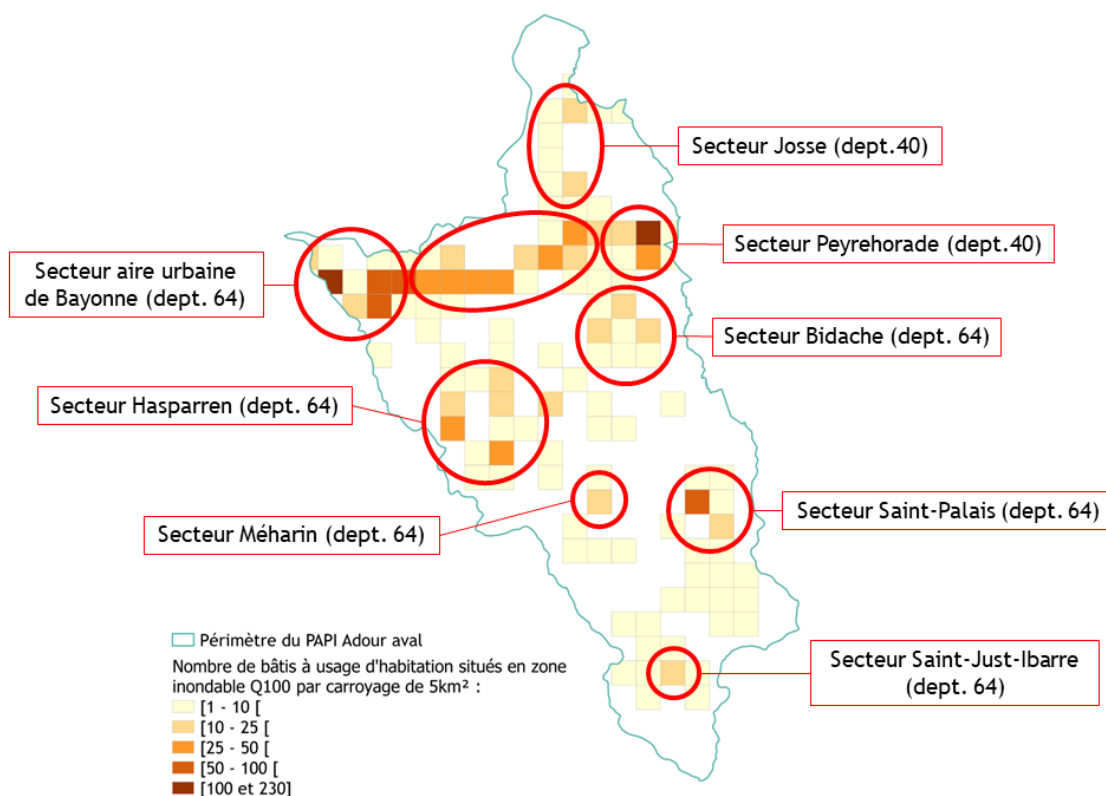
Plus modérément, l'intégralité des communes des barthes, limitrophes en rives gauche et droite de l'Adour constituent une poche à fort enjeu. Bien que ce secteur soit marqué par une plus faible densité de bâtis (habitations isolées), les habitats sont caractérisés par une répartition spatiale diffuse, homogène et importante tout le long de l'Adour entre le bec des gaves et Bayonne.

D'autres secteurs à forte concentration de bâtis inondables peuvent être mis en avant. Ces communes sont caractérisées par une densité de bâtis notable, à cheval entre une densité forte et diffuse du bâti. Il s'agit des secteurs de :

- Josse ;
- Bidache ;
- Méharin ;
- Saint-Just-Ibarre.

- Les autres secteurs :

Sur le reste du territoire, les logements situés en zone inondable sont répartis de manière plus éparse caractérisés par un habitat diffus. Ces secteurs comprennent entre 1 et 10 bâtis à usage d'habitation situés en zone inondable.



Carte 21 : priorisation des secteurs à diagnostiquer selon le nombre de bâtis à usage d'habitation situés en zone inondable (rouge : secteurs prioritaires)

La carte ci-dessus présente le nombre de bâtiments à usage d'habitation situés en zone inondable Q100 par carroyage de 5 km². Cette carte met en évidence les secteurs pour lesquels les enjeux humains sont les plus denses.

Ces secteurs ne sont pas exclusifs. Au regard de la consommation des crédits, du résultat des études hydrauliques programmées dans le PEP mais aussi des potentiels événements qui pourraient intervenir, **des diagnostics pourraient être réalisés pendant la durée du PEP sur des secteurs non encore identifiés à ce stade.**

Les solutions de protection individuelles concernant le bâti situé dans une commune couverte par un PPRI, se baseront sur les hauteurs d'eau des zones d'aléas d'une inondation centennale. Les solutions de protection individuelles concernant le bâti situé dans les enveloppes de crue des atlas des zones inondables des deux départements, se baseront sur des photographies illustrant le niveau d'eau maximum atteints sur les dernières inondations dont l'occurrence est estimée à une inondation centennale. Comme mentionné plus haut, bien que les AZI permettent de localiser les bâtis situés en zone inondable Q100, les atlas n'indiquent pas la hauteur de submersion pour une crue centennale.

Enfin, en raison de l'hétérogénéité des données, il est complexe d'estimer les bâtis inondés par ruissellement et par remontées de nappes. Pour autant, les risques d'inondation par ruissellement et remontée de nappes sont connus le long des bords de l'Adour, notamment aux pieds des côtes en rive gauche et droite de l'Adour. La réalisation de diagnostics de vulnérabilité liés à ces types d'inondations n'est pas exclue dans les actions de l'axe 5 (5.1.a, 5.1.b, 5.2.a, 5.2.b, 5.3.a et 5.3.b).

Liste des communes par secteurs

Secteurs prioritaires	Communes
Secteur aire urbaine de Bayonne	Bayonne, Boucau, Lahonce, Mouguerre, Tarnos, Saint-Pierre-d'Irube, Saint-Martin-de-Seignanx

Secteur barthes de l'Adour	Saint-Barthélemy, Sainte-Laurent-de-Gosse, Sainte-Marie-de-Gosse, Port-de-Lanne, Sames, Guiche, Urt, Urcuit
Secteur Peyrehorade	Peyrehorade, Oeyregave, Orthevielle, Hastingues
Secteur Hasparren	Hasparren, Bonloc, Mendionde, la Bastide-Clairence, Ayherre
Secteur Saint-Palais	Saint-Palais, Amendeuix-Oneinx, Garris, Béhasque-Lapiste, Aïcirits-Camou-Suhast, Beyrie-sur-Joyeuse
Secteur Josse	Josse, Orist, Saint-Geours-de-Maremne, Pey, Saint-Etienne-d'Orthe
Secteur Bidache	Bidache, Bardos, Cames
Secteur Méharin	Méharin, Amendarits, Amorots-Succos
Secteur Saint-Just-Ibarre	Saint-Just-Ibarre, Bunus

Autre secteur	Communes
Habitas diffus à l'échelle du PAPI	Toutes les communes du PAPI dont une crue centennale aurait un impact sur les habitations isolées

Moyens déployés sur les secteurs prioritaires

C'est bien sur les secteurs prioritaires qu'une communication et une information spécifique auprès des bénéficiaires seront déployés. Il s'agira :

- d'organiser des réunions publiques pour faire connaître la démarche et les stratégies territoriales mises en place,
- d'organiser des réunions spécifiques avec les élus communaux des secteurs concernés permettant le relais local de l'information. Il s'avère que la compréhension de la démarche par les administrés est effectivement nécessaire à sa bonne acceptation et à la réalisation de diagnostics puis de travaux ;
- de distribuer des supports de communication tels que des plaquettes d'informations.